



PROJET D'EXTENSION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE DE PEINTURE SUR LE SITE SCSO UNIKALO, A CESTAS (33)

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION POUR DESTRUCTION
D'ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE L'ARTICLE L411-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT



Zone d'implantation

Mai 2023 (v1)
Octobre 2023 (V2)
Janvier 2024 (V3)

ETEN Environnement www.eten-environnement.com		
NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE	
△ 49 rue Camille Claudel	☑ 60, rue des fossés	
40990 SAINT PAUL LES DAX	82800 - NEGREPELISSE	
2 05.58.74.84.10 –	2 05.63.02.10.47 –	
Email: environnement@eten-aquitaine.com	Email: environnement@eten-midi-pyrenees.com	

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	Projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO UNIKALO (33) Dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement	
PORTEUR DE PROJET SCSO UNIKALO		
PRESTATAIRE	ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél/Fax: 05.58.74.84.10 / 05.58.74.84.03 Mail: environnement@eten-aquitaine.com Coordinatrice de projet: Caroline LESPAGNOL	
AUTEURS DE L'ETUDE	Caroline LESPAGNOL, coordinatrice de projet Master 2 « Espace et milieux » - Université Paris-Diderot, Paris (75) Thibaud JAN, chargé d'études Environnement (Experte Flore) Master 2 « Biodiversité et Suivis environnementaux » - Université de Bordeaux (33) Mathilde COULM, chargée d'études Environnement (Experte Flore) Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » - Université de Bretagne Occidentale (UBO, Brest (29)) Pierre PAPIN, chargé d'études Environnement (Expert faune) Licence Professionnelle « Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources » - Université Via Domitia de Perpignan (66)	
DATE DE REMISE	Mai 2023 Complété en octobre 2023, puis en Janvier 2024 (après avis CSRPN)	



Préambule

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est accompagné de plusieurs pièces nécessaires à l'instruction, dont certaines concernent le volet 5/ Dérogation « Espèces et habitats protégés ».

Les PJ n° 88 et n°89 « Des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun » et « Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe » correspondent au CERFA n°13617*01 présenté p. 164.

Les autres PJ n°90 à 95 sont présentés dans le corps du dossier.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
TABLE DES ILLUSTRATIONS	7
CHAPITRE 1 : OBJET DE LA DEMANDE ET PRESENTATION DU PROJET	9
I. OBJET DE LA DEMANDE	. 10
II. Presentation du projet et de SCSO UNIKALO	. 11
II. 1. Localisation du projet	
II. 2. Présentation de SCSO UNIKALO	_
II. 3. Présentation et objectif du projet : Augmenter la capacité de production et de stockage, afin de répond à la demande croissante du marché	
CHAPITRE 2 : ELIGIBILITE A L'OBTENTION D'UNE DEMANDE DE DEROGATION	18
I. Presentation des raisons cumulatives a justifier lors d'une demande de derogation	. 19
II. JUSTIFICATION N°1: UN PROJET D'INTERET PUBLIC MAJEUR	. 21
III. JUSTIFICATION N°2: UNE ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE	. 23
III. 1. Absence de solution alternative satisfaisante concernant le lieu d'implantation	23
III. 2. Absence de solution alternative satisfaisante concernant l'implantation du projet au sein du site de Ces Jarry 25	itas
IV. JUSTIFICATION N°3: LE PROJET NE PORTE PAS ATTEINTE A L'ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS	,
DES ESPECES	. 29
IV. 1. Espèce végétale : Le Lotier Hispide, espèce impactée par le projet sans remise en cause de son état de conservation dans les Landes de Gascogne	29
IV. 2. Espèces animales : aucune atteinte à la faune patrimoniale	30
CHAPITRE 3 : ÉTAT INITIAL	31
I. METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'ETAT INITIAL DU MILIEU NATUREL	. 32
I. 1. Définition de l'aire d'étude	
I. 2. Méthodes de l'état initial du milieu naturel	
II. METHODES UTILISEES POUR ANALYSER LES INCIDENCES ET DEFINIR LES MESURES ERC (EVITER – REDUIRE -	
COMPENSER)	
II. 1. Méthode utilisée pour analyser les incidences	
II. 2. Méthode utilisée pour définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)	
III. LIMITES METHODOLOGIQUES ET DIFFICULTES RENCONTREES	
IV. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	
IV. 1. Aucun site Natura 2000 dans l'aire d'étude	
V. ANALYSE DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE	
V. 1. Les habitats naturels et anthropiques	
V. 2. La flore	
V. 3. Bioévaluation des espèces et des habitats naturels et anthropiques	
V. 4. Les zones humides	
V. 5. Faune	
V. 6. Trame verte et bleue	
V. 7. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM) CHAPITRE 4 : DÉFINITION ET QUANTIFICATION DES INCIDENCES BRUTES	
*	
I. INCIDENCES BRUTES SUR LES HABITATS NATURELS	
I. 1. Incidences brutes en phase travaux	
II. INCIDENCES BRUTES SUR LA FLORE	
II. 1. Incidences brutes en phase travaux	
II. 2. Incidences brutes en phase d'exploitation	
III. INCIDENCES BRUTES SUR LES ZONES HUMIDES	



	III. 1.	Incidences brutes en phase travaux	
	III. 2.	Incidences brutes en phase d'exploitation	
IV		CIDENCES BRUTES SUR LA FAUNE	
	IV. 1. IV. 2.	Perturbation des activités vitales des espèces	
	IV. 2. IV. 3.	Risque de mortalité	
	IV. 3. IV. 4.	Incidences sur las trame verte et bleue	
V.		LYSE D'INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	
v. VI		/NTHESE DES INCIDENCES BRUTES SUR LE MILIEU NATUREL	
VI		FETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	
		Projet de construction d'une usine de torréfaction de café - Destination (réalisé)	
	VII. 1. VII. 2.	Entrepôt de matières combustibles - LIDL (réalisé)	
	VII. 2.	Entrepot de matieres combustibles - LIDE (realise)	
	VII. 3.	Entrepôt GEMFI – ZA du Pot au Pin II – ICPE (réalisé)	
	VII. 5.	Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois	
	(réalisé)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	VII. 6.	Epandage agricole des cendres de la chaudières biomasse (réalisé)	120
	VII. 7.	Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois	
	(réalisé)		
	VII. 8.	Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit du Chevereuil (non réalisé)	
	VII. 9.	Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit St Jacques (réalisé)	123
СНА	PITRE	5 : MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION INTEGREES AU PROJET ET	
			124
IIICI	DLINCE		127
ı.	MES	URES D'EVITEMENT (ME)	.125
	I. 1.	ME01 : Evitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	126
II.	MES	URES DE REDUCTION (MR)	.128
	II. 1.	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	129
	II. 2.	MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	
	II. 3.	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	
	II. 4.	MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	
	II. 5.	MR05 : Arrosage des sols	
	II. 6.	MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
Ш		NTHESE DES INCIDENCES RESIDUELLES APRES MESURES ER	
IV	. Es	PECES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE DEROGATION	.145
СНД	PITRE	6 : MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT INTEGREES AU	
			146
PKU	JE I		140
ı.	MES	URES DE COMPENSATION (MC)	.147
	I. 1.	MC 1 : Compensation in-situ du Lotier hispide	
II.	MES	URE D'ACCOMPAGNEMENT (MA)	
	II. 1.	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	
Ш	. M	ODALITES DE SUIVI	
	III. 1.	Suivi environnemental du chantier en phase de construction	154
	III. 2.	Suivi environnemental en phase d'exploitation	
IV	. S1	NTHESE DES INCIDENCES RESIDUELLES APRES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT.	.155
		<u> </u>	
CHA	PITRE	8 : ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	157
ı.	FγΔι	UATION DES COUTS DES MESURES ET DU SUIVI ENVIRONNEMENTAL	158
II.		NDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES	
11.	CALE	NUMER DE IVIIJE EN COVRE DES IVIESURES	.133
СНА	PITRE	9 : CONCLUSION	160
 .		DUIS	
RIBL	.iOGRA	\PHIE	162
ΔΝΝ	IFXFS		164
ı.	Ann	EXE 1 : CERFA	.165
II.	Ann	EXE 2 : ESPECES FLORISTIQUES IDENTIFIEES SUR L'AIRE D'ETUDE	.173



III.	ANNEXE 3 : ESPECES FAUNISTIQUES IDENTIFIEES SUR L'AIRE D'ETUDE	174
IV.	ANNEXE 4 : CERTIFICAT DE DEPOT (DEPOBIO)	179



TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle nationale, départementale et communale	
Carte 2 : Plan de masse du projet	17
Carte 3 : Aires d'étude	33
Carte 4 : Méthodologie déployée pour les inventaires faunistiques	40
Carte 5 : Prospection de terrain et limites méthodologiques	49
Carte 6 : Périmètres réglementaires et d'inventaires vis-à-vis de l'aire d'étude	51
Carte 7: Habitats naturels et anthropiques	55
Carte 8 : Localisation de la flore protégée	59
Carte 9 : Localisation de la flore exotique envahissante	60
Carte 10: Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore	62
Carte 11 : Zones humides	67
Carte 12 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats d'espèces associés	
Carte 13 : Enjeux relatifs à la faune	
Carte 14: Enjeux relatifs au milieu naturel	
Carte 15 : Trame verte et bleue	
Carte 16: Incidences du projet vis-à-vis des habitats naturels et anthropiques	
Carte 17 : Incidence du projet vis-à-vis de la flore patrimoniale	
Carte 18 : Incidences du projet vis-à-vis des zones humides	
Carte 19 : Incidences du projet sur les habitats d'espèces	
Carte 20 : Incidences du projet sur flux biologiques au sein du site	
Carte 21 : Analyse des incidences Natura 2000	
Carte 22 : Effets cumulés avec d'autres projets connus	
Carte 23 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	
Carte 24 : Balisage de la zone chantier (phase 1)	131
Carte 25 : Balisage de la zone chantier (phase 2)	
Carte 26 : Mesure de réduction liée aux amphibiens (phase 1)	
Carte 27 : Mesure de réduction liée aux amphibiens (phase 2)	
Carte 28 : Localisation des secteurs de compensation du Lotier hispide	148
Tableau	
	2/1
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57 58
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57 58 61
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 52 022. 57 58 61
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 52 022. 57 58 61 66
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 52 022. 57 58 61 66 68
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 52 022. 57 58 61 66 68 69
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57 68 66 66 68 69
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57 68 61 66 68 69 82
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	38 43 52 022. 57 68 61 66 68 69 82
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1: Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1: Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1: Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	
Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	



Figure 2 : Surfaces projetées après projet (état futur)	16
Figure 3 : Localisation du Lotier hispide en Nouvelle-Aquitaine (Source : OBV-NA consulté le 18/01/2022)	
Figure 4 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	
Figure 5 : Séquence « Eviter, Réduire, Compenser »	
Figure 6 : Ecologie et répartition du Lotier hispide (Source : FloreNum)	57
Figure 7 : sondage pédologique n°01	64
Figure 8 : sondage pédologique n°02	
Figure 9 : Répartitions nationales en période de nidification (à gauche), en hivernage (au centre) et nidification (régionale (à
droite) de la Cigogne blanche	70
Figure 10 : Répartitions nationale et régionale du Crapaud épineux	75
Figure 11: Répartitions nationale et régionale de la Salamandre tachetée	76
Figure 12: Répartition nationale et régionale du Triton palmé	77
Figure 13 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)(TVB)	85
Figure 14 : Trame verte et Bleue en Aquitaine – Planche 46 (Source : SRADDET, SRCE)	86
Figure 15 : Trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Cestas (Source : PLU de Cestas)	87
Figure 16 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens	134
Figure 17 : Exemple de fiche suivi du Lotier hispide	151



CHAPITRE 1 : OBJET DE LA DEMANDE ET PRESENTATION DU PROJET



I. Objet de la demande

Le tableau suivant présente la seule espèce protégée faisant l'objet de la demande de dérogation :

Espèces protégées objet de la demande	
Compartiments	Espèces
Flore (1 espèce)	Lotier hispide (Lotus hispidus)
Faune (1 espèce)	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)



Présentation du projet et de SCSO UNIKALO II.

Localisation du projet II. 1.

Le projet se situe au sud-ouest du centre-ville de Cestas.

Il s'agit de l'unité foncière du site Unikalo de Cestas Jarry déjà partiellement aménagé. En effet, ce site comporte un lieu de fabrication, mais également de stockage et de logistique. Des bureaux et un laboratoire R&D complète l'ensemble.



Plan de situation

L'état parcellaire cadastral de l'unité foncière du projet est le suivant :

Parcelle 000 D 3451: 2 980 m²

Parcelle 000 D 4729: 7 020 m²

Parcelle 000 D 4901: 14 837 m²

Parcelle 000 D 4903: 1 163 m²

Parcelle 000 D 4949: 369 m²

Parcelle 000 D 4988: 14 778 m²

Parcelle 000 D 4990: 13 803 m²

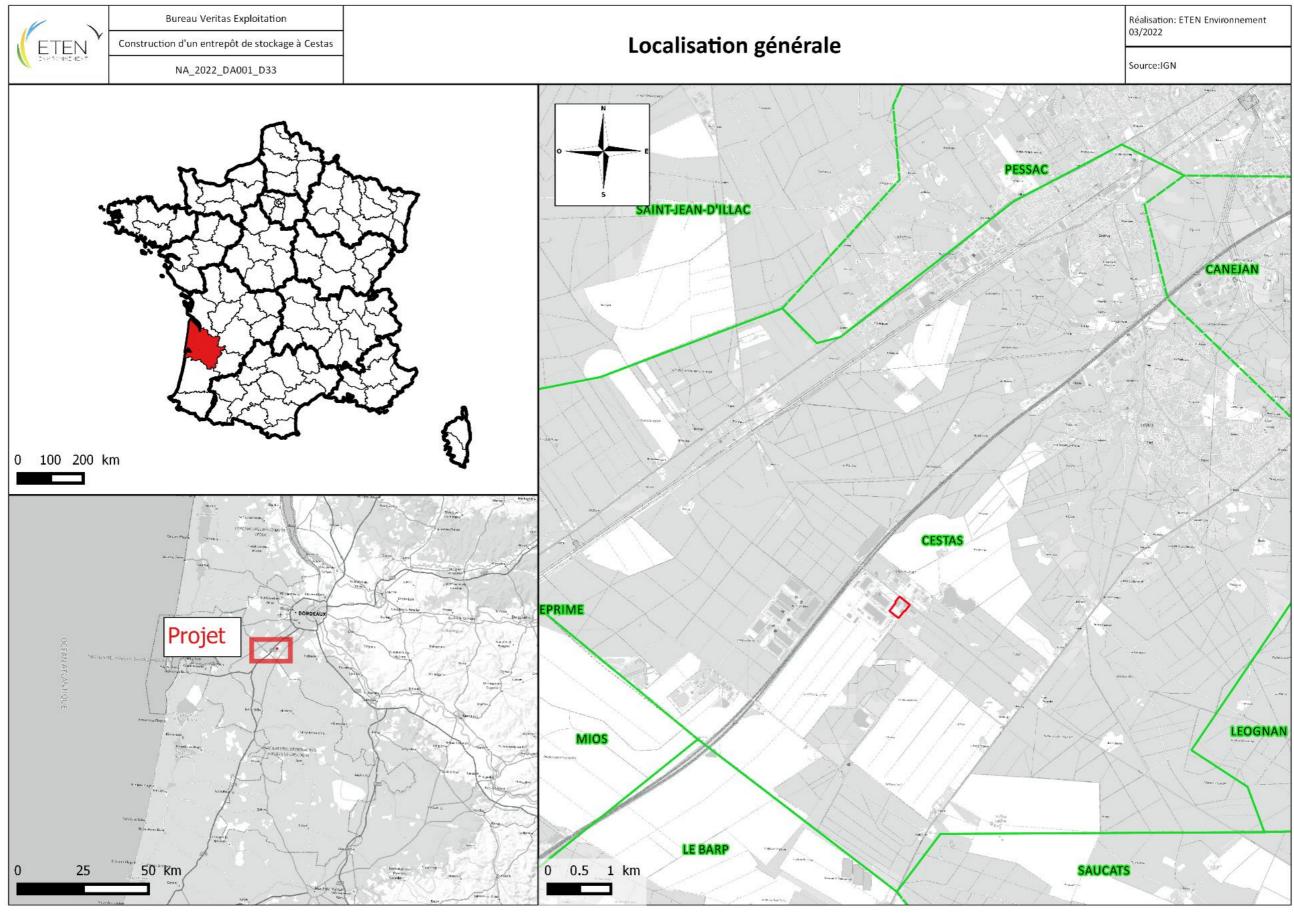
Parcelle 000 D 4994: 1 114 m²

TOTAL: 56 064 m²



Plan cadastral





Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle nationale, départementale et communale



II. 2. Présentation de SCSO UNIKALO

La Société des Colorants du Sud-Ouest UNIKALO (dénommée SCSO UNIKALO dans la suite du dossier) est implantée à Mérignac (33).

La SCSO UNIKALO développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

PRESENTATION DU DEMANDEUR		
Demandeur : Société des Colorants du Sud-Ouest (SCSO) UNIKALO		
Forme juridique :	Société par actions simplifiée	
Siège social : 18 avenue du meilleur ouvrier de France 33 700 MERIGNAC		
Adresse de l'établissement dépositaire du dossier	18 avenue du meilleur ouvrier de France 33 700 MERIGNAC	
Montant du capital :	4 888 528,00 €	
N° SIRET :	47320192900071	
Activité	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
Code NAF	2030Z	
Chargé du suivi du dossier : Julie GUYON		

II. 3. Présentation et objectif du projet : Augmenter la capacité de production et de stockage, afin de répondre à la demande croissante du marché

Afin de répondre à la demande croissante du marché et augmenter sa capacité de production et de stockage, SCSO UNIKALO était à la recherche depuis quelques années d'un foncier permettant :

- D'envisager la construction d'une usine « sur-mesure », dotée d'un outil industriel moderne, et sur lequel pourraient être réunies les activités logistique/expédition et stockage d'emballages et contenants d'une part.
- D'augmenter les capacités d'accueil du personnel administratif et logistique d'autre part.

La SCSO UNIKALO prévoit une extension des bâtiments de stockage du site de Cestas, dans le but de réunir les activités logistique / expédition stockage d'emballages et contenants d'une part, et de déporter une partie des stockages présents sur ses sites de Mérignac et de Canéjan d'autre part.

A terme, le site de Canéjan, actuellement loué, sera rendu, et le projet permettra à UNIKALO d'être indépendant.



Actuellement, le site présente 3 bâtiments distincts :

- Bâtiment A: bâtiment d'environ 5 000 m² abritant l'atelier de production.
- Bâtiment B: bâtiment d'environ 3 000 m² dédié au stockage de matières premières et emballages vides.
- Bâtiment C: bâtiment d'environ 7 000 m² dédié au stockage de produits finis.



L'objectif initial de la SCSO UNIKALO était de construire un nouveau bâtiment logistique avec des bureaux et locaux sociaux attenants, au niveau de la réserve foncière située au Sud du site. Le bâtiment logistique doit disposer de ses propres bureaux d'exploitation pour l'accueil des transporteurs.

Comme démontré dans le chapitre II, la solution retenue est celle avec la construction du nouveau bâtiment D dans le prolongement du bâtiment C existant, sur la réserve foncière au sud du site.

Ce nouveau bâtiment se doit répondre aux besoins d'UNIKALO de :

- Pouvoir disposer d'un bâtiment logistique d'environ 10 000 m² et d'une hauteur utile de 12 m présentant une capacité de stockage d'environ 18500 palettes européennes.
- Pouvoir accueillir de nouveaux bureaux et locaux sociaux.
- Etre conforme à la réglementation des ICPE (au regard des prescriptions applicables des rubriques 1510, 4331 et 4510).

Le bâtiment serait organisé en plusieurs zones distinctes :

- Une 1^{ère} partie pour le stockage de produits et matières solvantées séparée des autres produits stockés par des murs et portes coupe-feu 2 heures.



- Une 2^{nde} partie pour le stockage des produits finis.
- Une 3^{ème} partie pour le picking des produits en phase aqueuse.
- Des bureaux et locaux sociaux.

L'organisation du bâtiment serait la suivante :

- Nouveau bâtiment logistique: avec bureaux d'exploitation en rez-de-chaussée pour l'accueil des transporteurs; bâtiment sprinklé; équipé de panneaux photovoltaïques en toiture, en excluant la zone de stockage des produits dangereux.
- Bureaux administratif et locaux sociaux, pour accueillir 75 personnes.
- Espace de mise à la teinte (MAT).
- Espace de restauration avec cafétéria, pour accueillir 170 personnes.
- Terrasse en rooftop.
- Salle de détente et salle de sport.

Le bâtiment B sera démoli.











Les figures ci-dessous synthétisent les surfaces de bâtiment, de voierie et de pleine terre avant et après projet.

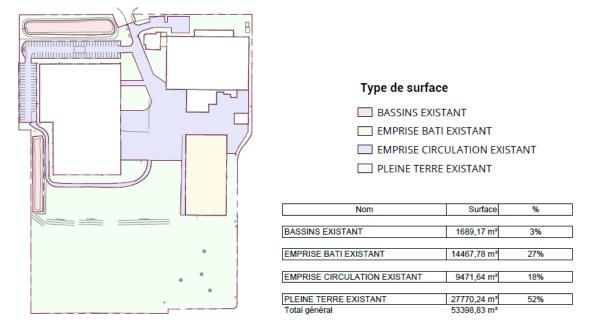


Figure 1 : Surfaces existantes avant-projet (état initial)

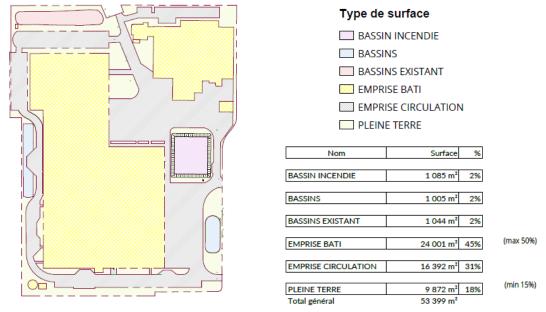
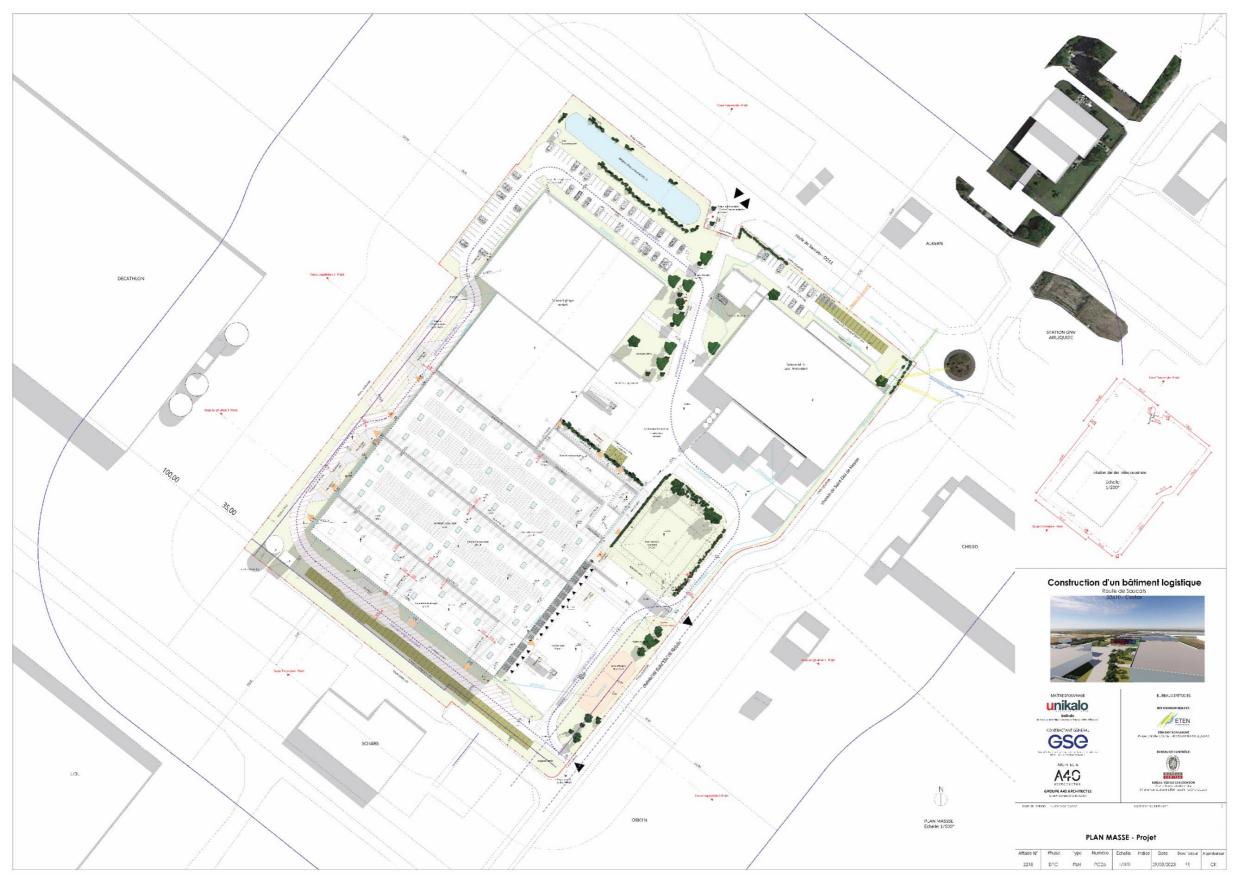


Figure 2 : Surfaces projetées après projet (état futur)

Le plan de masse du projet est présenté en page suivante.





Carte 2 : Plan de masse du projet



CHAPITRE 2 : ELIGIBILITE A L'OBTENTION D'UNE DEMANDE DE DEROGATION



I. Présentation des raisons cumulatives à justifier lors d'une demande de dérogation

Le Code de l'environnement (article L.411-2) liste les raisons possibles permettant de justifier une demande de dérogation.

Aux termes de l'article L. 411-2 du code de l'environnement :

- « I. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :
- 1° La liste limitative des habitats naturels, des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi que des sites d'intérêt géologique, y compris des types de cavités souterraines, ainsi protégés .
- 2° La durée et les modalités de mise en œuvre des interdictions prises en application du I de l'article L. 411-1;
- 3° La partie du territoire sur laquelle elles s'appliquent, qui peut comprendre le domaine public maritime, les eaux intérieures la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental ;
- 4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :
 - a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
 - b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
 - c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement;
 - d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
 - e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.
 - 5° La réglementation de la recherche, de la poursuite et de l'approche, en vue de la prise de vues ou de son, et notamment de la chasse photographique des animaux de toutes espèces et les zones dans lesquelles s'applique cette réglementation, ainsi que des espèces protégées en dehors de ces zones ;



6° Les règles que doivent respecter les établissements autorisés à détenir ou élever hors du milieu naturel des spécimens d'espèces mentionnés au 1° ou au 2° du I de l'article L. 411-1 à des fins de conservation et de reproduction de ces espèces ;

7° Les mesures conservatoires propres à éviter l'altération, la dégradation ou la destruction des sites d'intérêt géologique mentionnés au 1° et la délivrance des autorisations exceptionnelles de prélèvement de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement ».

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Au regard des raisons et critères listés par le Code de l'environnement pour justifier d'une demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées (interdictions de l'article L.411-1 du code de l'environnement), la demande relative au projet de la SCSO UNIKALO s'appuie sur les démonstrations cumulatives suivantes :

- 1 la dérogation est demandée dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. La mise en balance des intérêts publics et l'intérêt à long terme du maintien, dans un état de conservation suffisante, des espèces en présence, permet de démontrer que le projet a pour objectif de concilier le développement du territoire tout en réduisant les impacts sur l'environnement;
- 2 il n'existe pas d'autre solution satisfaisante (aucune alternative au projet : technique, géographie, etc.) ;
- 3 la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.



II. Justification n°1 : Un projet d'intérêt public majeur

SCSO UNIKALO souhaite pérenniser son activité sur son territoire d'implantation historique, la région Bordelaise. Depuis 1977, SCSO UNIKALO se développe, avec un premier site de production à Bègles. Aujourd'hui SCSO UNIKALO c'est : 2 sites de production, un site de stockage en Gironde et 412 collaborateurs. Les chiffres suivants illustrent le doublement de l'effectif en 5 ans (2017-2022).

	ETP en Gironde (source : UNIKALO)
2015	180,9
2016	180,85
2017	187,6
2018	220,66
2019	253
2020	280,5
2021	318,16
2022	391.2

Sur son site de Cestas, la SCSO UNIKALO emploie actuellement 106 personnes ; l'effectif sera porté à environ 180 à 200 personnes à l'horizon 2026, avec les nouvelles perspectives de développement, avec des retombées économiques positives pour la commune de Cestas (création d'emplois, attractivité de la ZI, retombées économiques possibles pour les commerces du centre-ville de Cestas situé à environ 10 km du site, ...).

La SCSO UNIKALO est une entreprise en constante évolution. A titre d'information, et afin de démontrer les perspectives de croissance de l'entreprise, les évolutions des effectifs entre 2015 et 2022 et du chiffre d'affaires sont donnés ci-dessous :

Evolution du chiffre d'affaires (source : UNIKALO) :

- **2019** 93,06 M€
- **2020** 104,1 M€
- **2021** 124,9 M€
- **2022** 142 M€

SCSO UNIKALO accompagne alors sa croissance avec le projet de création d'un entrepôt et d'un bâtiment administratif sur Cestas Jarry, lui permettant d'accueillir et d'augmenter ses activités de stockage, avec près de 200 personnes qui travailleront sur ce site.

Les engagements de SCSO UNIKALO:

Afin d'inscrire son activité de manière durable sur les territoires sur lesquels nous sommes implantés, nous soutenons de nombreuses associations, souvent en lien avec le milieu artistique, par exemple le Pôle Magnetic de Bordeaux.

A titre d'exemple en 2020, notre usine de production de Mérignac a été le théâtre d'expression du talent des graffeurs du Pôle Magnetic de Bordeaux.

En 2021, Unikalo a consacré près de 99 000€ à des opérations de mécénat culturel et solidaire, et 98 900€ pour des associations sportives (Union Saint-Jean, Boxer Bordeaux..).

Notre réseau de distribution contribue aussi au monde associatif sur son territoire d'implantation, avec près de 557 700€ de dons.



→ RESEAU BATIFEMMES

Unikalo a l'honneur de devenir le partenaire exclusif fabricant de peintures du Réseau BatiFemmes.

L'objectif : inciter à la féminisation du métier de peintre et soutenir les femmes artisanes de Nouvelle-Aquitaine. Des actions de sensibilisation et d'information ponctueront l'année, à suivre très prochainement sur nos réseaux sociaux.

Qu'est-ce que BatiFemmes ? Il s'agit du réseau des femmes artisanes du 2nd œuvre en Nouvelle-Aquitaine. La plateforme batifemmes.fr permet à des client(e)s d'avoir recours à des femmes artisanes pour leurs travaux de peinture, sols, menuiserie, plâtrerie, maçonnerie bâti ancien, carrelage, plomberie, électricité. BatiFemmes a également à cœur de démontrer aux générations futures que les métiers du 2nd œuvre sont des métiers de passion, accessibles, et d'avenir.

→ LE PAPIER PEINT NAÉ : UNE FABRICATION LOCALE, ARTISANALE ET ENGAGÉE

Choisir nos papiers peints, c'est choisir une gamme au savoir-faire artisanal et made in Gironde.

Fabriqués à la main, nos papiers peints sont réalisés en Gironde, tout comme nos peintures. Choix des peintures, raccord parfait des lés et dimensions sur mesure, l'artisanat rend possible la personnalisation des papiers peints et le travail de précision. Grâce à un savoir-faire issu des manufactures traditionnelles, les lés sont fabriqués à la demande pour nos clients.

→ SEMAINE DD:

Des démarches de sensibilisation sont déployées sur tous les sites Unikalo, avec, par exemple la participation à la Semaine du Développement Durable, qui est proposée aux collaborateurs : animations d'ateliers sur la permaculture, récolte de vêtements pour le Secours Populaire, calculette bilan carbone, animation de petit dej' et goûter autour de notre démarche RSE, diffusion d'une newsletter mensuelle sur les enjeux du développement durable.

Notre objectif est de poursuivre et de compléter ces actions de sensibilisation et d'échange autour de la RSE.

En 2023, installation d'un jardin en permaculture avec animation d'atelier sur le site de Cestas Jarry. La production du jardin sera offerte aux collaborateurs du site.

→ ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NOS COLLABORATEURS :

Soutien à une association sportive interne, l'UNIKALO Running Team qui organise l'Unika'Raid et qui participe à des courses telles que le marathon de Bordeaux, les 10 kms de Médard, le marathon du Médoc, le trail de Bouliac, les 10 kms des quais de Bordeaux, le semi de Lège-Cap-Ferret.

En 2022 avait lieu la 3ème édition de l'Unika'Raid. Une course ouverte aux collaborateurs et leur famille qui permet de rallier nos sites à pied ou à l'aide d'un véhicule non motorisé. L'édition 2022, fût l'occasion de partager un moment convivial entre collègues et en famille, avec pour point d'orgue, la visite guidée de la nouvelle usine de Cestas Jarry et le partage d'un piquenique sur place.

Ravitaillement 1 : Forêt du Bourghail (Pessac) 6Km : arrêt pour une pause hydratation/nutrition. Une petite dizaine de cyclistes nous ont rejoint lors de cette étape.

Ravitaillement 2 : Bois de la Princesse (Pessac) 10Km : arrêt rapide pour récupérer de nouveau une petite dizaine de cyclistes

Ravitaillement 3 : Complexe sportif du Bouzet (Cestas) 15Km : dernière pause hydratation/nutrition, de nombreux coureurs et cyclistes se sont greffés au convoi de marcheurs

Cimetière de Lucaret (Cestas) : Une poignée de marcheurs ont rejoint le parcours principal pour rallier Cestas Jarry sur une distance de 8Km



III. Justification n°2 : une absence de solution alternative

III. 1. Absence de solution alternative satisfaisante concernant le lieu d'implantation

Dans le cadre de cette perspective de développement et d'accroissement, plusieurs lieux d'implantation ont été envisagés. Celles-ci sont détaillées dans les paragraphes suivants.

➤ 1ère OPPORTUNITE – Augmentation des capacités du site UNIKALO de Mérignac

Localisation du site : Avenue du Meilleur Ouvrier de France – Mérignac	BORDEAU SCRIPTION GRADIEN G
Atouts	Inconvénients
☺ Site déjà existant	Localisation du site dans une zone fortement urbanisée et dense
Activités autorisées par arrêté préfectoral	Site existant offrant peu d'espace libre pour la construction de nouvelles installations
	🙁 Capacité de stockage limitée
	© Pas de possibilité d'accueillir un nouvel outil de production
	Site impacté par la servitude I3 – Canalisation de gaz haute pression – DN50: canalisation gaz localisée en limite sud du site limitant les nouvelles constructions



> 2^{ème} OPPORTUNITE – Construction d'une nouvelle usine dans la ZA du Pot au Pin de Cestas

Localisation du site : Zone d'activité Pot au Pin III – Cestas (33)	St-Jean d'Illac Zoo de Bordoo BORDEAU Toogram Toogram
Détails du projet :	- Superficie du site : 84 893 m² - Bâtiment industriel : 20 102 m² divisé en 3 cellules
Atouts	Inconvénients
Localisation à proximité de l'A63 permettant un	😢 Eloignement du site de Mérignac (environ 23 km)
accès facile au site	
 Possibilité de construire un nouvel outil de production 	S Présence de zones humides

> 3^{ème} OPPORTUNITE - Site de Cestas Jarry et sa réserve foncière

,	. 3a reserve foriciere	
Localisation du site : Route de Saucat –Cestas	By Grand Control of Carried Cont	
Dátaile du projet :	- Superficie du site : 55 695 m²	
Détails du projet :	- Bâtiments industriels : 24 055 m²	
Atouts	Inconvénients	
© Site et outils de production existant, permettant de répondre rapidement au besoin de croissance de SCSO UNIKALO	ි Eloignement du site de Mérignac (environ 22 km)	
© Réserve foncière au Sud du site en mesure d'accueillir les projets de développement de l'entreprise		
 Passif historique cohérent avec l'activité SCSO UNIKALO 		
 Site exploitable rapidement : pas de nouvelles installations / constructions nécessaires 		
 Localisation à proximité de l'A63 permettant un accès facile au site 		
Réserve foncière au sud du site permettant la construction de nouvelles installations		

>>> Ce qu'il est important de retenir :

La 3e opportunité répondait en tout point aux besoins de SCSO UNIKALO.



Dans ce cadre-là, la société SCSO UNIKALO a repris, à compter du 1^{er} Janvier 2022, l'activité du site industriel anciennement exploité par la société BB Fabrication, route de Saucats à Cestas (33), et a réalisé le changement d'exploitant en Préfecture à la date du 12/01/2022.

La SCSO UNIKALO est autorisé, par arrêté préfectoral du 09/08/2022, sur le site de Cestas pour son activité de fabrication de peinture sous les rubriques suivantes :

- 2640.2a Emploi de matières colorantes (colorants et pigments organiques, minéraux et naturels), avec une capacité de 8 tonnes/jour (régime ICPE: autorisation).
- 1510 Stockage de matières et produits combustibles dans un entrepôt, avec un volume de 61
 000 m3 (bâtiments B et C) (régime ICPE : Enregistrement);
- 4331 Stockage de liquides inflammables de catégorie, avec 150 tonnes de peintures solvantées (régime ICPE : Enregistrement).

III. 2. Absence de solution alternative satisfaisante concernant l'implantation du projet au sein du site de Cestas Jarry

Différentes alternatives ont été proposées à UNIKALO, de façon à prendre en compte les installations existantes, les reculs imposés par le PLU, les distances d'éloignement et dimensions imposées par la règlementation des Installations Classées, ...

Ces alternatives sont présentées dans les paragraphes suivants.



> 1 ere configuration du projet dont bâtiment :

Détails	Implantation
Bureaux /locaux sociaux : 908 m² Entrepôt : 9 303 m² TOTAL BATI : 10 211 m² Le bâtiment B existant serait transformé afin de réceptionner un transstockeur sur une hauteur libre de 12 m.	SURFACES CREEKS Non Surface BURNEAUX LICCAUX S07-25 or Tricker general Admit 10208 86 or Labo. Proof existant 2 #################################
Points forts	 Maintien de la configuration actuelle du site, et aménagement uniquement de la réserve foncière en partie Sud du site Pas de démolition de bâtiment B Possibilité de réaliser un transtockeur dans le bâtiment B Distance d'éloignement entre les bâtiments de stockage C et D favorable en terme de limitation du risque de propagation incendie d'un bâtiment à un autre
	 Flux VL / PL: 1 accès au site commun aux VL et PL au nord du site Faible éloignement entre les limites de propriété et les flux thermiques des bâtiments en cas d'incendie Déplacement du bassin d'orage existant Sens de manoeuvre des PL peu ergonomique Présence d'une co-activité entre la circulation des VL / PL d'une part et celle des chariots de manutention d'autre part, générant un risque de collision Flux logistique entre bâtiments plus long, et présentant également plus de risqué Destruction de l'habitat de reproduction des amphibiens pour creation d'un parking



2ème configuration du projet dont bâtiment :

Détails	Implantation			
Bureaux /locaux sociaux : 2 134 m² Entrepôt : 11 456 m² TOTAL BATI : 13 590 m² Le bâtiment B (3000 m²) existant serait démoli pour pouvoir créer une zone paysagère.	BLOTHERS - VZ Nom Surface BLUREAUX LICKAUX \$733.20 m² TOCKAOS 11455 70 m² TOCKAOS 11455 70 m² Total planta at 11450 70 m² Lubo - Prod existant Batomere logistique asistant Batomere logistique 2 2 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3			
Points forts	 Accès au site distinct entre les VL (au Nord du site) et les PL (à l'Est du site) Entrée et sortie distinctes pour les PL (à l'Est du site) Surface de stockage Prise en compte des enjeux faune / flore dans le cadre de l'étude amont; diminution des surfaces imperméabilisées Communciation entre bâtiments C et D facilitant la logistique 			
Points faibles	 Démolition du bâtiment B Distance d'acheminement des produits finis entre le bâtiment A (bâtiment de production) et le bâtiment D (bâtiment de stockage) plus longue -> flux logisitique plus long que dans la configuration n°1 du projet Destruction de l'habitat de reproduction des amphibiens pour creation d'un parking 			



3ème configuration du projet dont bâtiment :

Détails	Implantation			
La 3ème configuration reprend la				
même implantation de bâtiment.				
La modification de cette configuration				
concerne l'implantation des parkings				
et des bassins.En effet, cette 3ème				
configuration a été pensée pour				
supprimer un des points faibles vis-à-				
vis des enjeux environnementaux à				
savoir la destruction de l'habitat de				
reproduction des amphibiens.				
Nom Surface %	Type de curfece			
BASSINS EXISTANT 1689,17 m ² 3%	Type de surface BASSINS EXISTANT			
EMPRISE CIRCULATION EXISTANT 9471,64 m² 18%	■ EMPRISE BATI EXISTANT			
PLEINE TERRE EXISTANT 27770,24 m² 52% Total général 53398,83 m²	☐ EMPRISE CIRCULATION EXISTANT ☐ PLEINE TERRE EXISTANT			
7000 general 33300,00 m				
	- Accès au site distinct entre les VL (au Nord du site) et les PL			
	(à l'Est du site)			
	- Entrée et sortie distinctes pour les PL (à l'Est du site)			
Dalinka fauka	- Surface de stockage			
Points forts	- Prise en compte des enjeux faune / flore dans le cadre de			
	l'étude amont; diminution des surfaces imperméabilisées			
	- Communication entre bâtiments C et D facilitant la			
	logistique Conservation de la réserve incondie existante au nord du			
	- Conservation de la réserve incendie existante, au nord du site, afin de conserver l'habitat de reproduction des			
	amphibiens			
	- Démolition du bâtiment B			
	- Distance d'acheminement des produits finis entre le			
Points faibles	bâtiment A (bâtiment de production) et le bâtiment D			
	(bâtiment de stockage) plus longue -> flux logistique plus long			
	que dans la configuration n°1 du projet			
	- Ajout de risques de collision entre piétons / engins de manutention / VL / PL plus majorant du fait de la présence du			
	parking au sud du site, à proximité des zones de quais et de			
	chargement / déchargement dans l'entrepôt D (ajout d'un			
	cheminement piétons entre le parking sud et les bureaux par			
	l'intérieur du bâtiment D)			

L'emplacement des parkings et le besoin en bassins ont été revus ce qui a permis de conserver le bassin de rétention Nord, zone de reproduction des amphibiens.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

La 3ème configuration a été retenue par la SCSO UNIKALO, compte-tenu des points forts et points faibles de chaque solution technique proposée.



IV. Justification n°3 : le projet ne porte pas atteinte à l'état de conservation des populations des espèces

IV. 1. Espèce végétale: Le Lotier Hispide, espèce impactée par le projet sans remise en cause de son état de conservation dans les Landes de Gascogne

Le site d'implantation du projet est localisé dans le massif des Landes de Gascogne, au cœur de l'aire de répartition du Lotier hispide (*Lotus hispidus*). Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) évalue l'espèce comme étant commune dans ce secteur. La figure suivante localise le projet vis-à-vis des mailles de présence de l'espèce en Nouvelle-Aquitaine (mailles de 5 x 5 km).

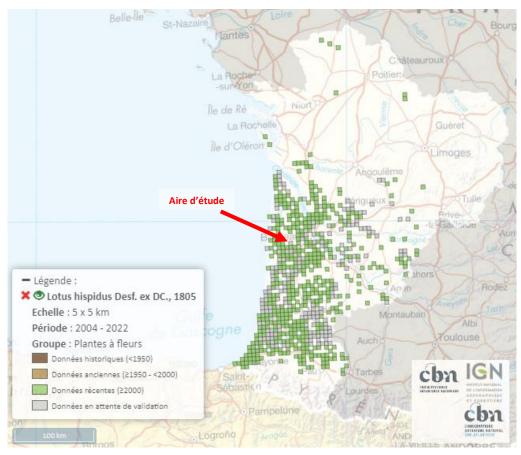


Figure 3 : Localisation du Lotier hispide en Nouvelle-Aquitaine (Source : OBV-NA consulté le 18/01/2022)

Les effectifs constatés sur l'aire d'étude lors des deux passages réalisés en période optimale ont montré une **très faible densité** de l'espèce malgré la présence d'un habitat favorable, certes dégradé. Aussi, les atteintes directes sur des individus lors de la réalisation du projet seront restreintes.

De plus, après application des mesures ERC, compte-tenu des effectifs impactés et des surfaces compensatoires qui seront gérées en faveur de cette espèce, le projet aura **un effet résiduel non significatif voire positif** sur la population de Lotier hispide, déjà importante localement.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet ne portera donc pas atteinte à l'état de conservation de la population de Lotier hispide présente dans les Landes de Gascogne.



IV. 2. Espèces animales : aucune atteinte à la faune patrimoniale

Tout au long de sa conception le maître d'ouvrage a pris en compte la faune, et notamment la présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude.

Ainsi, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en œuvre. Après application des mesures ERC, le projet aura **un effet résiduel non significatif** sur la faune identifiée au sein de l'emprise maîtrisée.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet ne portera pas atteinte à la faune patrimoniale recensée au sein de l'emprise maîtrisée.



CHAPITRE 3 : ÉTAT INITIAL



I. Méthodes utilisées pour établir l'état initial du milieu naturel

I. 1. Définition de l'aire d'étude



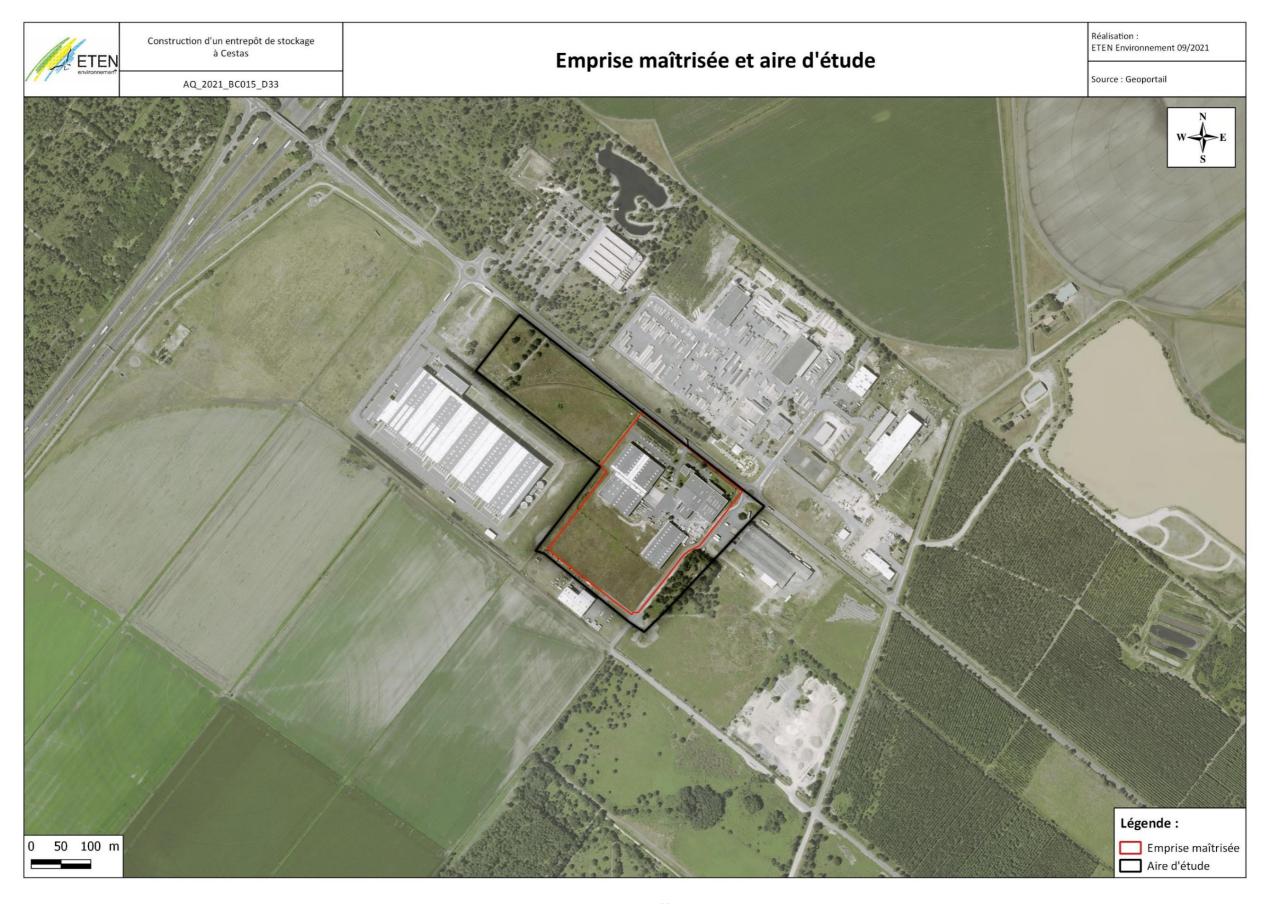
L'objectif de la définition de l'aire d'étude d'un projet est de qualifier les sensibilités du projet sur l'environnement, en fonction des incidences de l'aménagement sur un territoire donné.

Il convient de distinguer lors de la lecture du présent document :

- **L'emprise maîtrisée :** elle correspond à l'emprise foncière sur laquelle se fera le projet d'entrepôt de stockage. Cette emprise, en partie aménagée à ce jour, occupe une surface de 5,35 ha.
- L'aire d'étude liée aux inventaires de terrain : d'une superficie plus grande que l'emprise maîtrisée, elle concerne l'aire où ont été menées les expertises écologiques par ETEN Environnement. Elle couvre une surface totale de 10 ha.

La carte, page suivante, présente l'emprise maîtrisée et l'aire d'étude associées au projet.





Carte 3 : Aires d'étude



I. 2. Méthodes de l'état initial du milieu naturel

Le but a été de caractériser le site du projet d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et les potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influer sur cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain et par une analyse des données bibliographiques disponibles.

I. 2. 1. Campagne d'investigations de terrain

Les investigations de terrain ont été menées sur une période couvrant les quatre saisons de l'année, entre 2021 et 2022. En complément, un passage nocturne a été réalisé en janvier 2023 pour compléter les données de présence/absence d'amphibiens au droit du site.

Au total, 8 passages ont été réalisés :

Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés

	Date	Expert(s)	Thème expertisé	Météo	Remarques
	28/09/2021	M. LE GAT	Oiseaux, mammifères, insectes, reptiles	Ciel couvert (90%), vent faible (Beaufort : 1-2), absence de pluie, T : 15-16°C	/
	19/01/2022	J. GARBAY P.PAPIN	Oiseaux, mammifères	Ciel couvert (100%), vent faible (Beaufort: 1), absence de pluie à pluie faible, T : 5°C	/
Faune	28/04/2022	L. AUDOUIT P. PAPIN	Oiseaux, mammifères	Ciel couvert (100%), vent faible (Beaufort: 1), absence de pluie, T:14°C	/
	27/06/2022	P. PAPIN	Oiseaux, mammifères, insectes, reptiles	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie, T : 18°C	/
	16/02/2023	P. PAPIN	Amphibiens	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie, T : 14°C à 18h30	Nocturne spécifique amphibiens
Habitats naturels	28/09/2021	T. JAN	Habitats naturels, flore et zones humides	Ciel couvert (90%), vent faible (Beaufort : 1-2), absence de pluie, T : 15-16°C	Dont expertise pédologique (zones humides)
Flore	20/04/2022	T. JAN	Flore	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie	/
Zones humides	14/06/2022	T. JAN	Flore	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie	/



I. 2. 2. Diagnostic des habitats naturels

Pré-cartographie

Dans un but d'efficacité des prospections de terrain, une **pré-cartographie des grands ensembles écologiques** (prairies, zones urbanisées...) du site a été réalisée à partir d'orthophotographies aériennes afin de cibler les zones susceptibles d'accueillir des espèces remarquables et/ou présentant des exigences écologiques spécifiques. Ce pré-diagnostic a permis de cibler les secteurs et les dates de prospection en fonction des espèces potentiellement présentes.

> Typologie des habitats

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept d'association végétale, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2ème niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différents habitats naturels et anthropiques identifiés ont été **représentés cartographiquement** par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été pointés au GPS (précision : 5m).

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

I. 2. 3. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « Directive Habitat » ;
- à la liste des espèces protégées au niveau national, régional et départemental;
- dans le **Livre Rouge de la flore menacée** de France (OLIVIER & *al.* 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste des **espèces végétales envahissantes** se base sur la classification proposée par Muller (2004) et de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA, 2016).

Pour la nomenclature botanique, les noms scientifiques utilisés correspondent aux noms valides listés dans le **référentiel taxonomique national TAXREF**, dans sa version 15. Les espèces végétales d'intérêt



patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce pour chaque point, d'après l'échelle suivante :

A < 25 individus 25 < B < 100 individus 100 < C < 1000 individus D > 1000 individus

I. 2. 4. Diagnostic zones humides

L'expertise des zones humides réalisée s'appuie sur la méthode définie dans **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1**^{er} **octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté précise les deux critères permettant d'identifier les zones humides :

- Via la végétation : critère floristique ;
- Via la nature du sol : critère **pédologique**.

En premier lieu, une **analyse bibliographique** a été menée afin de relever la présence de zones humides identifiées à l'issue d'inventaires précédents, notamment via la consultation de la base de données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les inventaires de terrain ont ensuite été réalisés selon les deux critères de détermination.

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides ont ensuite été complétées au moyen de sondages pédologiques, visant à rechercher des traces d'hydromorphie et/ou des sols caractéristiques des zones humides (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009). Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,2 m puis identifiés à des « profils types » de sol. Ces profils ont ensuite été rattachés si possible aux classes de sol du GEPPA auxquelles fait référence l'arrêté.

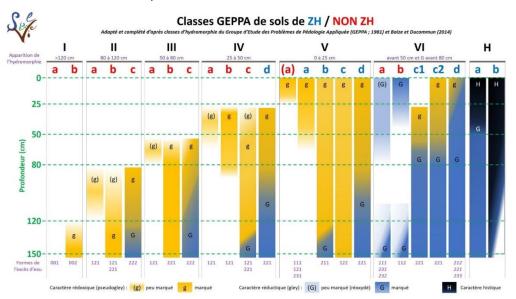


Figure 4: Classes d'hydromorphie du GEPPA - Solenvie

L'analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi sont considérées comme des zones humides effectives les zones présentant le critère floristique ET/OU pédologique.



I. 2. 5. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie, consultations).

Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

- La méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Cette méthode de dénombrement permet d'obtenir :

- le nombre d'espèces noté sur le point, ainsi que l'identité des différentes espèces;
- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement sont réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l'aide de GPS. Ces points d'écoute sont distants de 300 m afin d'éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude. Au total, 1 point d'écoute de 20 mn a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les écoutes ont été réalisées entre 6h et 11h du matin, ce qui correspond aux heures d'activité maximale de l'avifaune.

Le point d'écoute a été réalisé en 4 passages. Ce suivi a permis de mettre en évidence l'avifaune nicheuse du site ainsi que celle migratrice et hivernante.

- La méthode de l'observation des jeunes à l'envol : Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d'indices de reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères présentés page suivante.



Tableau 2 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé

Nidification possible

Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction

Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction

Nidification probable

Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction

Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins...) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre

Comportement nuptial: parades, copulation, offrandes

Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)

Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours

Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation uniquement si oiseau en main)

Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)

Nidification certaine

Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)

Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison

Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances

Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)

Adulte transportant un sac fécal

Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction

Coquilles d'œufs éclos

Nid vu avec adulte couvant

Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Afin de compléter l'écoute, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables.

Ce protocole a été répété sur chaque passage.

Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées in situ pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésofaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

Ainsi, les prospections de terrain ont permis de dresser une liste des espèces de mammifères fréquentant le site et d'en comprendre son utilisation.

Chiroptères

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Pour la recherche de potentiels gites, une recherche d'indices de présences a été mise en œuvre :



- Le guano : Ce terme désigne les excréments des chauves-souris. Découvrir un amas de petites fientes noires de la taille d'environ un grain de riz laisse supposer deux options. Il s'agit soit de déjections de rongeurs soit de chauves-souris. Pour le déterminer, il suffit de les écraser entre les doigts et de constater :
 - o elles s'émiettent rapidement pour ne plus être que de la poussière étincelante -> crottes de chauves-souris ;
 - elles restent dures et tassées -> crottes de rongeurs.
- Les odeurs : Une colonie peut trahir sa présence par une puissante odeur caractéristique des accumulations de fientes et d'urine ;
- Individus morts: Les jeunes individus ou les adultes affaiblis peuvent tomber au sol et y mourir. La chaleur des greniers ou l'humidité des caves dégradent les corps, néanmoins il est possible de voir l'individu « momifié » ;
- Reste de repas : Certaines espèces ont l'habitude de s'accrocher toujours au même perchoir après avoir capturé une proie. Il est possible de voir sous ces perchoirs des petits amas d'ailes d'insectes, de pattes ou encore de carapace.

Reptiles

Plusieurs transects ont été réalisés au niveau des milieux les plus favorables pour ces espèces (bordure de ronciers, haie de Saules...).

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (bâches, ...). Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier en conditions favorables (temps ensoleillé).

Amphibiens

Dans le cadre du projet, un bassin de rétention et une noue sont présents au sein de l'aire d'étude. Ainsi, l'inventaire des amphibiens a consisté à visiter la noue et le bassin de rétention à vue, afin de localiser les zones de reproduction (présence de têtards ou larves systématiquement déterminés).

Insectes

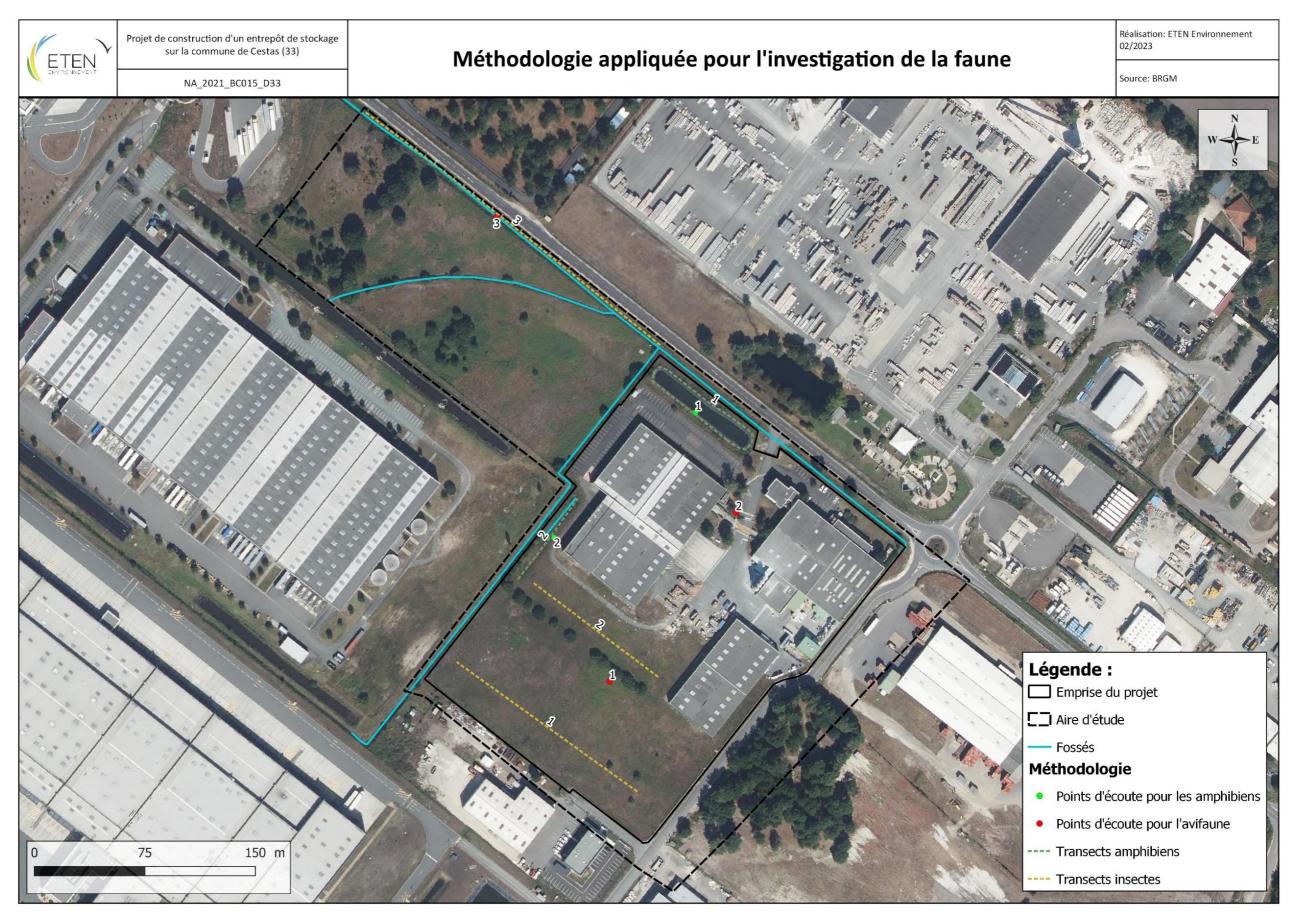
Les Odonates, Lépidoptères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, etc.).

- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.
- Les lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leur larve peu mobile. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue à vue, par prises photographiques ou plus rarement à l'aide d'un filet à papillon pour la détermination en main, l'individu étant relâché immédiat.
- Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde car elle requiert la pose de systèmes de piégeage adaptés et demande souvent l'aide de multiples spécialistes. La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Plusieurs transects ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du site et des différents habitats afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible de l'entomofaune utilisant l'emprise.

La carte page suivante présente la localisation des secteurs d'investigations pour l'expertise de la faune.





Carte 4 : Méthodologie déployée pour les inventaires faunistiques



I. 2. 6. Enjeux

Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- leur statut de protection (habitat d'intérêt communautaire);
- leur état de conservation ;
- leur **rareté relative** nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- leur vulnérabilité.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 6 classes :

Très fort Fort Modéré Faible Très faible Nul
--

Enjeux de la flore

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- la rareté : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon/Bon/Modéré/Dégradé/Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Six classes d'enjeu sont définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul

Faune:

Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 5 critères principaux :

- le statut : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **L'enjeu régional de l'espèce (DREAL Nouvelle-Aquitaine)** : définition du niveau d'enjeu régional : Majeur, Très fort, Fort, Notable, Modéré, Autre ;



- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...);
- Etat de l'habitat (dégradé ou en bon état);
- Taille de la population (si population particulièrement importante) ou niveau d'activité (chiroptères).

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Six classes d'enjeu sont donc également définies :

Très fort Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
----------------	--------	--------	-------------	-----

A la fin du volet milieu naturel, une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) a été réalisée. Cette synthèse sous forme de tableau présente chaque thématique abordée dans l'état initial. Le tableau en page suivante permet de comprendre l'analyse des AFOM pour le milieu naturel.



Tableau 3 : Légende de l'analyse « AFOM » pour le milieu naturel

	rableau 3 : Legende de l'analyse « Al Olvi » pour le mineu naturei							
	Situation actuelle	Tendances au fil d'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence de mise						
			en œuvre du projet					
		Ø	La situation actuelle va s'accentuer					
+	Atout pour le territoire	/	Pas de modification majeure prévue					
		₪	La situation actuelle va ralentir ou se dégrader					
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives					
_	Caracteristique fieutre	Couleur noire	Les perspectives d'évolution sont neutres / inexistantes					
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives					
	Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude		Légende des Sensibilités du projet					
« Quelle que soit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »			« La sensibilite exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enje du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier nivegu d'incidence notentiel d'un projet sur l'enjeu étudié. »					
(Source : Minist	ère en charge de l'environnement, 2010)							
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet					
	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à fort	Favorable	Le projet est <u>favorable au maintien</u> des espèces / habitats					
Fort	enjeu de conservation	Forte	Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> <u>d'espèces protégées /</u> <u>d'habitats d'espèces protégées.</u> Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Modéré	odéré Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à enjeu de conservation modéré		Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> de milieux à enjeu de conservation modéré. Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Faible	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d'entraîner la <u>destruction</u> de milieux à faible enjeu de conservation. Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.					
Nul	Absence d'enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats					



II. Méthodes utilisées pour analyser les incidences et définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

II. 1. Méthode utilisée pour analyser les incidences

II. 1. 1. Objectifs

Le but est de déterminer les incidences positives et négatives, directes et indirectes, cumulatives, différées et irréversibles du projet. Cette analyse tient compte des effets du projet tant en phase de travaux, qu'en phase d'exploitation mais aussi par son existence propre (emprise, suppression de milieux, aménagements).

Les incidences sont identifiées en confrontant chacun des effets du projet aux différents facteurs du milieu.

Nous avons cherché à quantifier le résultat du cumul (incidences cumulatives) résultant de l'interaction des incidences directes et indirectes du projet et des éventuels travaux connexes ou de plusieurs projets faisant partie du même programme, pouvant conduire à des changements brusques ou progressifs des habitats et espèces.

L'impact résiduel est également pris en compte et intègre la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction adéquates et compensatoires.

N.B.: Nous invitons donc le lecteur à ne pas confondre les incidences « brutes » et les incidences résiduelles (après mesures d'évitement, de réduction ou de compensation).

II. 1. 2. Identification des modifications de la valeur des habitats et de leur équilibre

Les modifications engendrées par les aménagements sur les écosystèmes ont été évaluées et estimées en fonction des caractéristiques du projet. L'évaluation de l'importance d'une incidence dépend d'abord de la composante affectée, c'est-à-dire de sa valeur intrinsèque pour l'écosystème (sensibilité, unicité, rareté, réversibilité).

Cette évaluation dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus une incidence est étendue, fréquente, durable ou intense, plus elle est jugée importante. Le cas échéant, l'incidence a été localisée à l'échelle de la zone d'étude, de la région ou de la petite région naturelle (par exemple : une perte de biodiversité).

Plusieurs critères de détermination d'une incidence ont été définis en fonction de :

- Son intensité ou son ampleur (degré de perturbation du milieu influencé par le degré de sensibilité ou de vulnérabilité de la composante)
- Sa durée (aspect temporel, caractère irréversible)
- Sa fréquence (caractère intermittent)
- Son étendue (dimension spatiale telle la longueur, la superficie)
- Sa probabilité
- L'effet d'entraînement associé (lien entre la composante affectée et d'autres composantes)
- La sensibilité ou la vulnérabilité de la composante



- L'unicité ou la rareté de la composante
- La pérennité de la composante et des écosystèmes (durabilité)
- La reconnaissance formelle de la composante par une loi, une politique, une réglementation ou une décision officielle (parc, réserve écologique, zone agricole, espèces menacées ou vulnérables, habitats fauniques, habitats floristiques, sites archéologiques connus et classés, sites et arrondissements historiques, etc.).

Enfin, à l'aide de ces critères, l'incidence réelle de l'aménagement sur les milieux naturels a été déterminée.

La détermination des incidences sur le milieu naturel considère les effets sur la végétation et ses habitats, les espèces floristiques et faunistiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, la perte de biodiversité du milieu. Un recensement de la destruction d'espèces patrimoniales a été effectué.

II. 1. 3. Analyse des potentialités dynamiques des écosystèmes vis-à-vis des incidences

Cette analyse prendra en compte avant tout la nature de l'aménagement, son impact et la sensibilité de l'écosystème touché par l'aménagement : sa rareté, sa fonctionnalité, son stade évolution, sa superficie, sa biodiversité, la sensibilité.

II. 2. Méthode utilisée pour définir les mesures ERC (Eviter – Réduire – Compenser)

L'article R122.5 du Code de l'Environnement indique que l'étude d'impact doit présenter « les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage pour :

- Eviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des incidences du projet sur les éléments visés à l'état initial ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets. » Les différents types de mesures sont les suivants :

- Les mesures de suppression ou d'évitement, permettent d'éviter les effets à la source et sont généralement intégrées dès la phase de conception du projet ;
- Les mesures de réduction ou réductrices sont envisagées pour atténuer les incidences négatives du projet et sont mises en œuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement supprimés ;
- Les mesures de compensation ou compensatoires sont mises en œuvre dès lors que des incidences négatives résiduelles significatives demeurent, après évitement et réduction. Elles ne sont utilisées qu'en dernier recours.

Ces différents types de mesures, clairement identifiées par la réglementation, doivent être distingués des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en œuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies, par exemples. Elles visent aussi à apprécier d'une part, les impacts réels du projet grâce à la mise en place de suivis naturalistes et d'autre part, l'efficacité des mesures. Conformément au Code de l'Environnement, les mesures sont proportionnées à la sensibilité



environnementale de la zone impactée, et à l'importance des incidences projetées sur l'environnement.

Sont décrites dans le présent chapitre les mesures envisagées par le Maître d'Ouvrage pour Eviter, Réduire, Compenser ou Accompagner les inconvénients de l'activité projetée, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

Afin de minimiser les impacts des travaux vis-à-vis des enjeux hydrauliques, écologiques, techniques et financiers, le projet a ainsi été pensé en respectant les trois principes fondamentaux suivants :

EVITER - REDUIRE - COMPENSER

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement.

Les incidences d'un projet, plan ou programme sur l'environnement entraînent une dégradation de la qualité environnementale. La meilleure façon de préserver les milieux naturels est de s'attacher, en premier lieu, à éviter ces impacts. Pour cela, les mesures envisagées peuvent concerner des choix fondamentaux liés au projet (évitement géographique ou technique). Il peut s'agir, par exemple, de modifier le tracé d'une route pour éviter un site Natura 2000. Dès lors que les impacts négatifs sur l'environnement n'ont pu être pleinement évités à un coût raisonnable, il convient de réduire la dégradation restante par des solutions techniques de minimisation :

- Spécifiques à la phase de chantier (comme l'adaptation de la période de réalisation des travaux pour réduire les nuisances sonores) ;
 - Spécifiques à l'ouvrage lui-même (comme la mise en place de protections anti-bruit).

En dernier recours, des mesures compensatoires doivent être engagées pour apporter une contrepartie positive si des impacts négatifs notables (forts ou modérés) persistent, visant à conserver globalement la qualité environnementale des milieux. En effet, ces mesures ont pour objectif l'absence de perte nette, voire un gain écologique (mêmes composantes : espèces, habitats, fonctionnalités...) : l'incidence positive sur la biodiversité des mesures doit être au moins équivalent à la perte causée par le projet, plan ou programme.

Pour cela, elles doivent être pérennes, faisables (d'un point de vue technique et économique), efficaces et facilement mesurables.

Pour que l'équivalence soit stricte, le gain doit être produit à proximité du site impacté. C'est pourquoi la définition de mesures compensatoires satisfaisantes est indissociable de l'identification et de la caractérisation préalables des incidences résiduelles du projet et de l'état initial du site d'impact et du site de compensation. Les mesures compensatoires font appel à des actions de réhabilitation, de restauration et/ou de création de milieux. Elles doivent être complétées par des mesures de gestion conservatoire (exemple : pâturage extensif, entretien de haies, etc.) afin d'assurer le maintien de la qualité environnementale des milieux. Elles doivent être additionnelles aux politiques publiques existantes et aux autres actions inscrites dans le territoire, auxquelles elles ne peuvent pas se substituer, et être conçues pour durer aussi longtemps que l'impact.



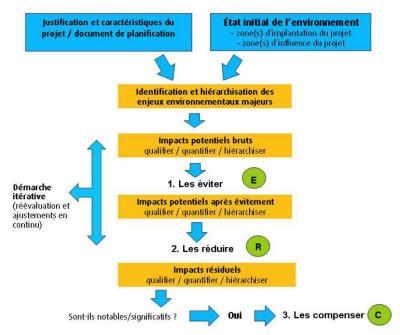


Figure 5 : Séquence « Eviter, Réduire, Compenser »

II. 2. 1. Dimensionnement des compensations

Dans le cadre des espèces impactées par le projet, des ratios de compensation doivent être définis afin de compenser les impacts résiduels importants néfastes pour la biodiversité, provenant du développement de projet et persistant après la mise en œuvre de mesures de d'évitement et de réduction.

L'évaluation des ratios de compensation se base sur 3 grandes composantes : l'Ecologie de l'espèce, les impacts et les mesures compensatoires proposées, chacune se déclinant en plusieurs critères.

Ecologie de l'espèce :

<u>Patrimonialité de l'espèce</u>: patrimonialité estimée en fonction la rareté de l'espèce, son statut de conservation (liste rouge, directive oiseau/habitat), etc.

<u>Enjeux de conservation de l'espèce sur le site</u> : en fonction de l'état de conservation des populations sur le site, de la répartition de l'espèce à l'échelle locale.

<u>Sensibilité de l'espèce</u> : dépend de la capacité de fuite des individus et de leur facilité à recoloniser les sites alentours.

Impacts du projet :

<u>Nature de l'impact sur les habitats</u>: dépend du type d'impact (altération, destruction) et s'il est temporaire ou permanent.

<u>Nature de l'impact sur les individus :</u> est fonction du type d'impact (dérangement, destruction de spécimens), le dérangement pouvant être temporaire ou permanent.

<u>Importance des surfaces impactées sur le secteur :</u> l'importance est **faible** si les surfaces impactées représentent moins de 25 % des habitats favorables dans le secteur (habitats en continuité/proximité immédiate présents dans l'aire d'étude) ; importance **moyenne** si entre 25 et 75 % ; importance **forte** si plus de 75 %.

Mesures compensatoires envisagées :

<u>Proximité de la mesure :</u> plus les mesures compensatoires sont réalisées à proximité du projet, plus elles bénéficient aux espèces impactées.

Efficacité de la mesure : dépend du retour d'expérience sur l'efficacité de la mesure mise en place.

<u>Plus-value de la mesure</u> : il s'agit de voir si les mesures compensatoires apportent une réelle amélioration sur les habitats où elles sont mises en place

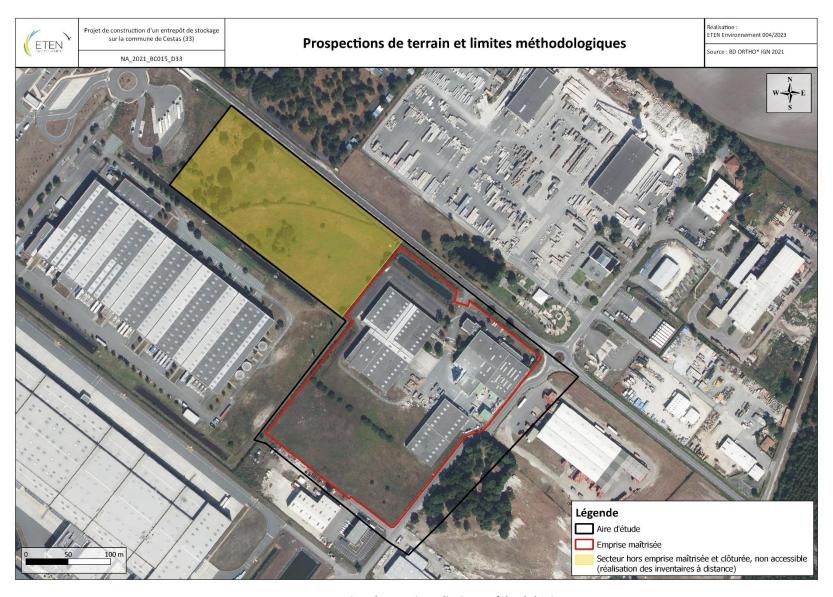


III. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

La parcelle de friche au nord-ouest du site (hors emprise maîtrisée) étant clôturée et inaccessible lors des passages des chargés d'étude, les inventaires ont été réalisés à distance pour ce secteur.

Le site est entouré d'activités humaines engendrant des nuisances sonores et pouvant affecter la bonne réalisation des écoutes et l'observation des espèces animales (dérangement).





Carte 5 : Prospection de terrain et limites méthodologiques



IV. Contexte règlementaire

IV. 1. Aucun site Natura 2000 dans l'aire d'étude

(Source: DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN)

La commission européenne, en accord avec les États membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

» Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude n'est pas concernée par un périmètre Natura 2000. Les sites les plus proches (distance orthodromique) sont présentés dans le tableau suivant.

Périmètre concerné	Distance au projet	Nom	Code national	Enjeu concernant le projet
Natura 2000 Directive Habitats	9,3 km	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats	FR7200797	Absence de connexion hydrographique : pas
Natura 2000 Directive Habitats	11,4 km	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre	FR7200721	d'enjeu lié au projet

IV. 2. Aucune ZNIEFF dans l'aire d'étude

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN)

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Il s'agit de périmètres d'inventaires. 2 types de ZNIEFF existent :

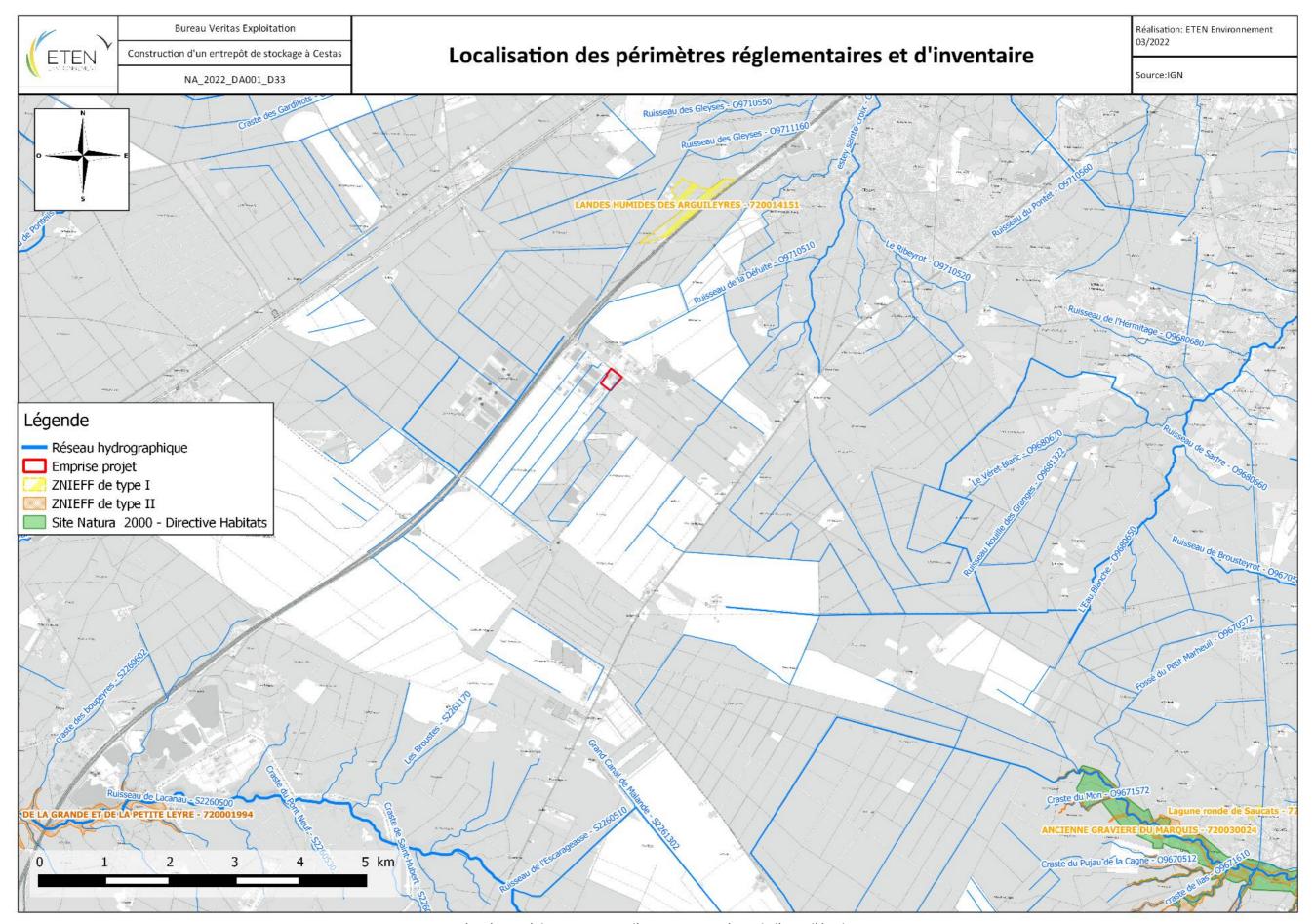
- les ZNIEFF de type 1, qui correspondent à des secteurs d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional;
- les ZNIEFF de type 2, qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

» Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude n'est pas concernée par un périmètre ZNIEFF. Les sites les plus proches (distance orthodromique) sont présentés dans le tableau suivant.

Périmètre concerné	Distance au projet	Nom	Code national	Enjeu concernant le projet
ZNIEFF de type I	2,5 km	Landes humides des	720014151	Absence de connexion hydrographique : pas
		Arguileyres		d'enjeu lié au projet





Carte 6 : Périmètres réglementaires et d'inventaires vis-à-vis de l'aire d'étude



V. Analyse du patrimoine biologique

V. 1. Les habitats naturels et anthropiques

Le site est localisé au sein le massif des Landes de Gascogne, appartenant au domaine planitiaire atlantique. Il s'inscrit dans le contexte d'une zone d'activité déjà fortement urbanisée.

Les inventaires de terrain ont permis d'identifier 8 habitats naturels et anthropiques au sein de l'aire d'étude.

Le tableau suivant liste les différents habitats recensés.

Tableau 4: Habitats naturels et anthropiques identifiés au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Code CORINE Biotopes	Code EUR28 / Natura 2000	Zone humide ¹	Etat de conservation	Surface aire d'étude (ha)	Surface emprise maîtrisée (ha)
Pelouse siliceuse enfrichée	35 x 87.1	/	Pro parte	Dégradé	2,49	2,04
Pelouse siliceuse enfrichée et roncier	35 x 87.1 x 31.831	/	Pro parte	Dégradé	3,16	0,26
Fourré de Saules roux	44.92	/	Oui	Bon	0,20	0,06
Alignement de feuillus	84.1	/	Non	Inconnu	0,09	/
Espaces verts	85	/	Non	Dégradé	0,46	0,42
Zones urbanisées, routes et chemins	86	/	Non	/	3,69	2,45
Bassin d'infiltration	87.1	/	Non	/	0,04	0,04
Réserve d'eau	89.2	/	Non	/	0,08	0,08
Total:				Total :	10,22	5,35

¹ Zone humide floristique au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Pro-parte : dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été relevé sur l'emprise maîtrisée et sur l'aire d'étude. Certains habitats, inventoriés lors du premier passage et situés hors emprise maîtrisée, à l'est de l'aire d'étude, ont disparu lors des passages suivants, en raison de l'urbanisation en cours du secteur.

L'aire d'étude est à ce jour occupée majoritairement par des bâtiments industriels et des terrains enfrichés, sur lesquels évoluent de nombreuses plantes exotiques envahissantes.

Un linéaire de fourré de Saule roux (*Salix atrocinerea*), habitat caractéristique des zones humides, traverse l'emprise maitrisée.

Un **réseau de fossés** est présent au sein de l'aire d'étude (hors emprise maîtrisée), permettant le drainage du site. Il longe l'aire d'étude à l'ouest et au nord.

» Ce qu'il est important de retenir :

Les habitats naturels identifiés dans l'aire d'étude sont caractérisés par une forte empreinte anthropique, le site étant essentiellement composé de friches. Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié lors des inventaires de terrain.





Linéaire de fourré de Saules roux ©ETEN Environnement,14/06/2022



Bâtiments industriels ©ETEN Environnement, 28/09/2021



Pelouse siliceuse enfrichée dans l'emprise maîtrisée ©ETEN Environnement, 14/06/2022





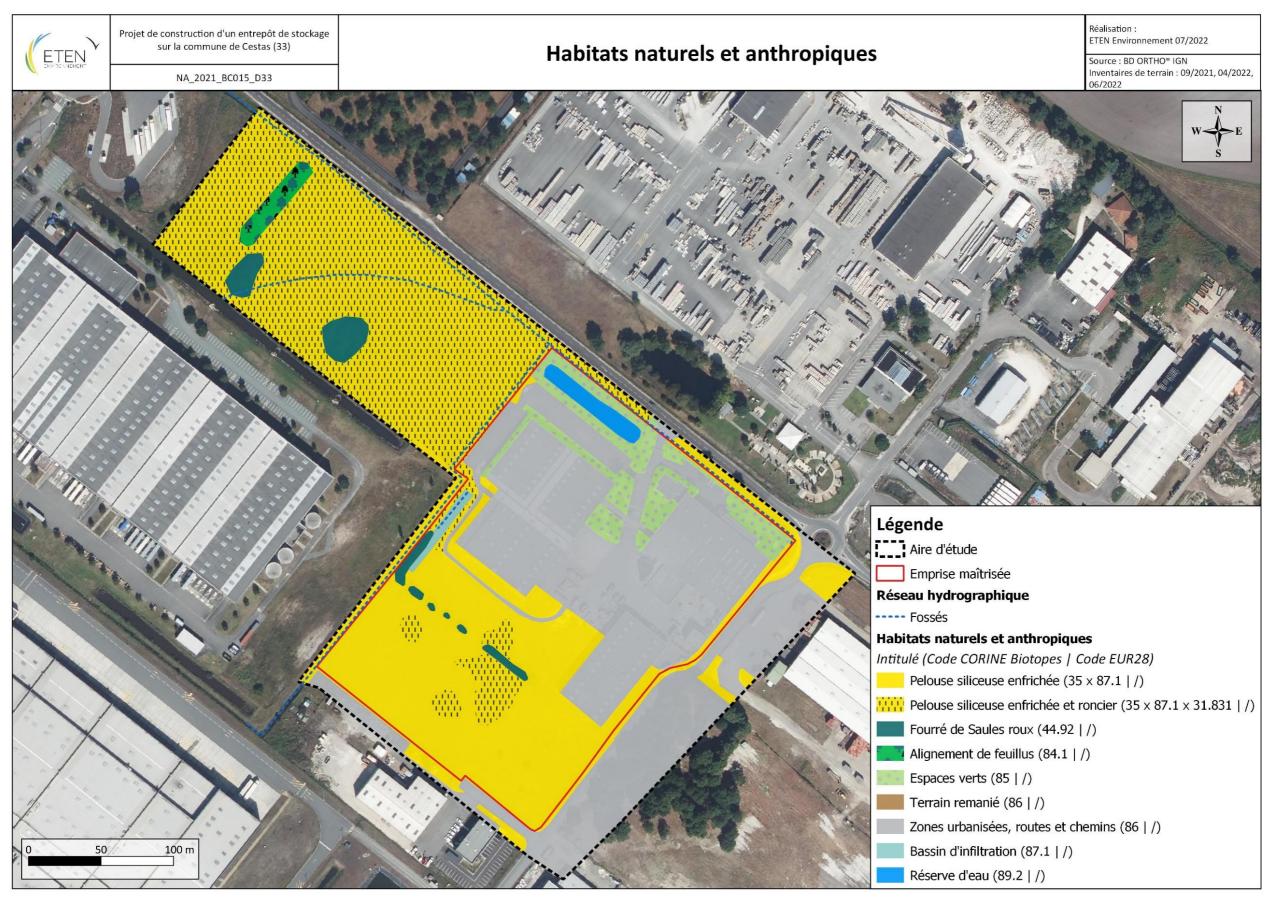
Bassin d'infiltration au nord-ouest de l'emprise maîtrisée ©ETEN Environnement, 28/09/2021



Jeune Chêne pédonculé (*Quercus robur*) dans l'emprise maîtrisée ©ETEN Environnement, 28/09/2021

La carte, page suivante, présente les habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site.





Carte 7: Habitats naturels et anthropiques



V. 2. La flore

Les inventaires de terrain ont mis en évidence un cortège floristique relativement peu diversifié et commun. Le cortège dominant sur le site est celui des pelouses acidiphiles rases, dégradé par la présence d'espèces de friche parfois classées exotiques envahissantes. Ainsi, des espèces ubiquistes mésophiles comme l'Achillée millefeuille (Achillea millefolium) ou la Houlque laineuse (Holcus lanatus) sont présentes, en association avec des espèces caractéristiques des pelouses acidiphiles, comme la Téesdalie à tiges nues (Teesdalia nudicaulis) ou la Jasione des montagnes (Jasione montana). Des espèces comme l'Ajonc d'Europe (Ulex europaeus) ou la Bruyère à balais (Erica scoparia) sont présentes ponctuellement. Le Saule roux (Salix atrocinerea) forme des fourrés dans ces espaces de friche.

Des espaces verts sont également présents dans l'aire d'étude au niveau des installations industrielles, agrémentés d'espèces indigènes ou non, comme le Liquidambar (*Liquidambar* sp.) ou le Bouleau (*Betula pendula*).

La liste d'espèces recensées au cours de l'inventaire est présentée en annexe 2.

V. 2. 1. La flore patrimoniale : présence du Lotier hispide

L'analyse de la bibliographie et notamment de la base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV) n'a pas permis de relever la présence d'espèces floristiques protégées dans le secteur du projet (mailles de 1 km sur 1 km).

En revanche, les inventaires de terrain menés en septembre 2021 et en juin 2022 ont permis d'identifier une espèce protégée à l'échelle régionale (ex-Aquitaine). Il s'agit du Lotier hispide (*Lotus hispidus*).

Le **Lotier hispide** (*Lotus hispidus* Desf. ex DC) est une fabacée annuelle de 10 à 50 cm, des plaines de la façade atlantique (0-600m). Cette espèce est assez commune en ex-Aquitaine, en particulier dans les milieux remaniés. Elle est inféodée aux pelouses herbacées annuelles sur sols pauvres plutôt siliceux. Cette espèce se retrouve aussi bien dans des milieux secs que des milieux méso-hygrophiles. Sa floraison a lieu de mai à juillet.

» Ce qu'il est important de retenir :

En 2021, 45 individus de Lotier hispide ont été identifiés dans ou en bordure de l'emprise maîtrisée, la majorité de la population étant restreinte au bassin d'infiltration bordant le site.

En 2022, seuls trois individus ont été identifiés. Les stations identifiées en 2021 n'ont pas été observées en 2022.

Ainsi, malgré la présence d'un habitat favorable à cette espèce sur le site (pelouse acidiphile), <u>la densité de population observée est très faible, témoignant de l'état dégradé de cet habitat</u>.

En effet, les stations de Lotier hispide identifiées en 2021 et 2022 ont été contactées sur des secteurs de pelouse acidiphile rase avec un faible couvert végétal limitant ainsi la compétition avec d'autres espèces végétales et permettant ainsi son installation. S'agissant d'une espèce annuelle, son habitat favorable a été délimité (cf. carte 8). Comme indiqué, il s'agit de secteurs présentant une végétation rase avec une faible diversité végétale.

Sur le secteur localisé au Nord-Ouest de l'aire d'étude, qui a fait l'objet d'une prospection à distance, seul <u>l'habitat potentiel</u> du Lotier hispide a été délimité. Des inventaires au sein même de la parcelle pourraient permettre de vérifier ou non sa présence et de déterminer son habitat favorable.



Le tableau ci-dessous résume les effectifs ainsi que les habitats favorables et potentiels du Lotier hispide.

Tableau 5: Nombre d'individus et surface d'habitat (favorable et potentiel) du Lotier hispide inventoriés en 2021 et 2022

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Effectifs 2021	Effectifs 2022	Habitats favorables 2022	Habitats potentiels 2022
Lotier hispide	Lotus hispidus Desf. ex DC	Environ 45 individus	3 individus	4 415 m²	27 627 m²

La figure ci-après présente les exigences écologiques de cette plante ainsi que sa répartition en France.

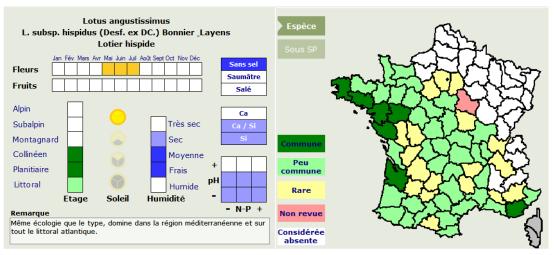


Figure 6 : Ecologie et répartition du Lotier hispide (Source : FloreNum)



Lotier hispide (Lotus hispidus) et son habitat dans l'emprise maîtrisée © ETEN Environnement



V. 2. 2. La flore exotique envahissante : 9 espèces identifiées

Neuf plantes exotiques envahissantes (PEE) ont été identifiées lors de l'inventaire de terrain, dont trois sont considérées comme envahissantes avérées par la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (CBNSA, 2016). Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant.

Nom valide Nom commun Statut Cyperus esculentus L., 1753 Souchet comestible PEE potentielle Erigeron canadensis L., 1753 Conyze du Canada PEE potentielle Gamochaeta coarctata (Willd.) Gnaphale d'Amérique PEE potentielle Kerguélen, 1987 Oenothera biennis L., 1753 Onagre bisannuelle PEE potentielle Paspalum dilatatum Poir., 1804 Paspale dilaté PEE avérée Phytolacca americana L., 1753 Raisin d'Amérique PEE potentielle Prunus serotina Ehrh., 1788 Cerisier d'automne PEE avérée Senecio inaequidens DC., 1838 Séneçon du Cap PEE potentielle Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810 Sporobole tenace PEE avérée

Tableau 6 : Flore envahissante inventoriée dans l'aire d'étude



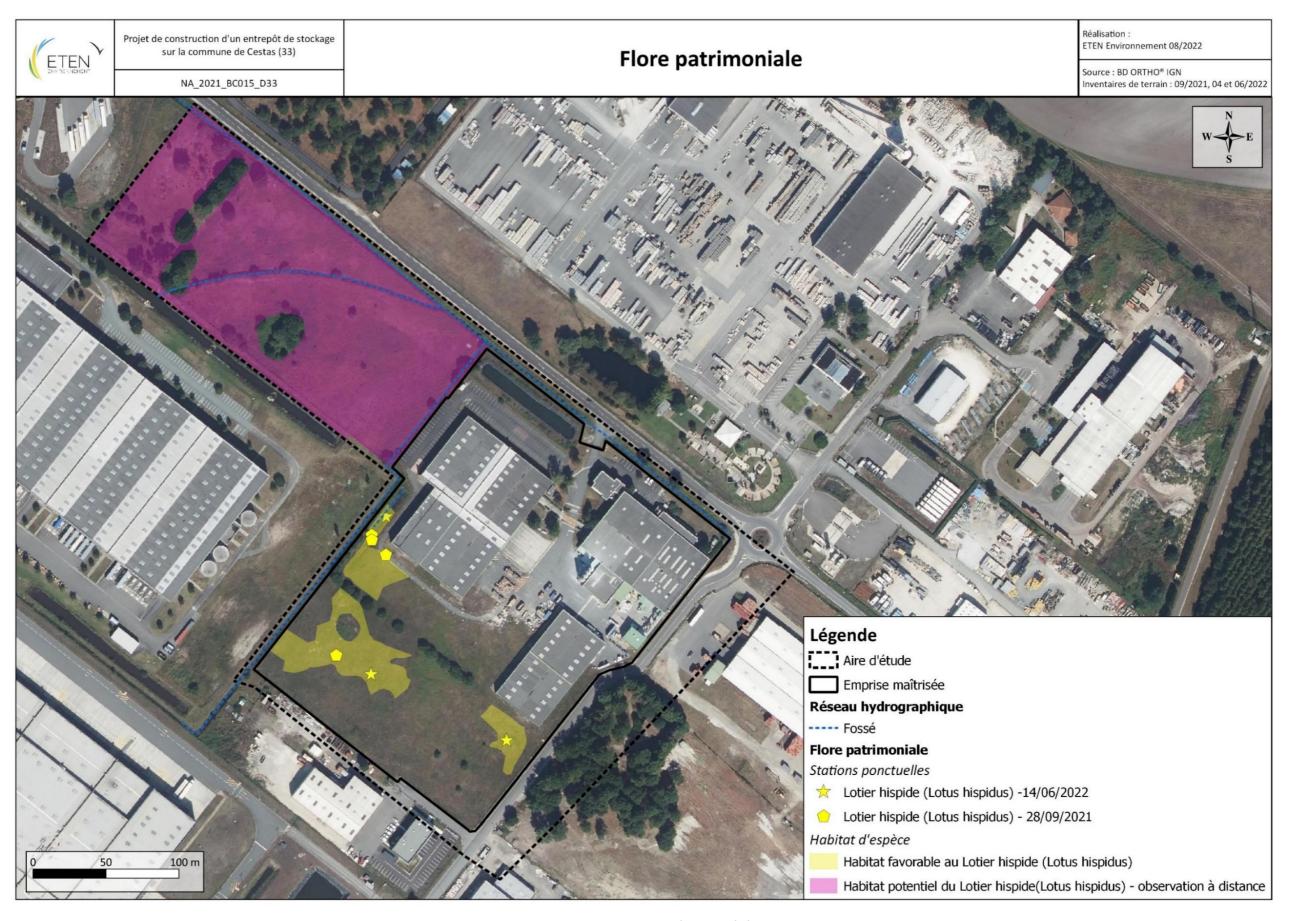
Onagre bisannuelle (fleurs jaunes) dans l'emprise projet ©ETEN Environnement

» Ce qu'il est important de retenir :

Une espèce protégée à l'échelle régionale (Aquitaine), le Lotier Hispide, et neuf espèces exotiques envahissantes ont été identifiées au sein de l'aire d'étude.

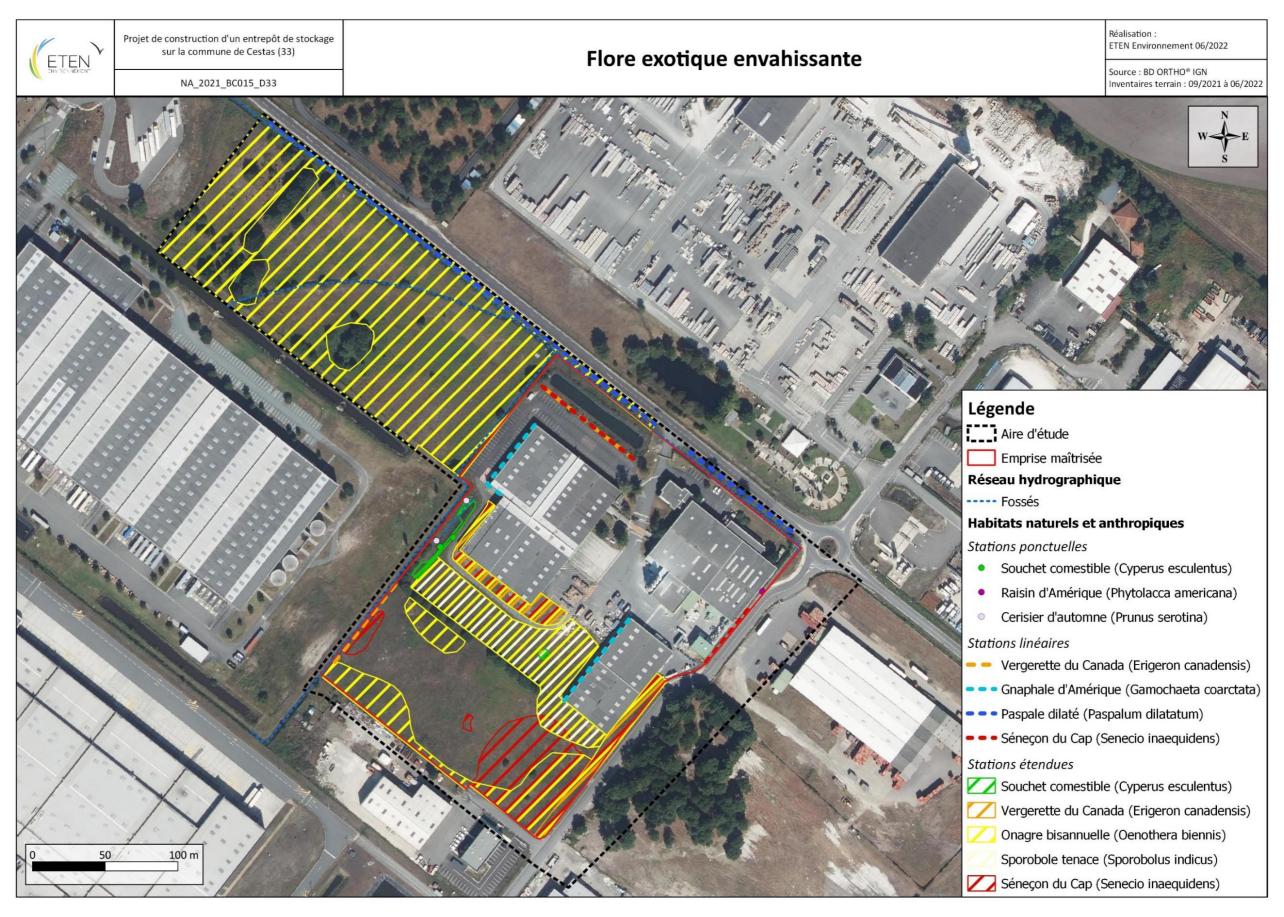
Les cartes, pages suivantes, présentent la localisation des stations d'espèces protégées et d'espèces exotiques envahissantes identifiées dans l'aire d'étude.





Carte 8 : Localisation de la flore protégée





Carte 9 : Localisation de la flore exotique envahissante



V. 3. Bioévaluation des espèces et des habitats naturels et anthropiques

* Habitats naturels et anthropiques

Les enjeux concernant les habitats naturels sont estimés nul à modéré. Les enjeux les plus importants (modérés) correspondent au fourré de Saules roux, habitat caractéristique des zones humides, et à l'alignement de feuillus hors emprise maîtrisée. Les autres habitats présents, plutôt communs et à faible enjeu de conservation, ainsi que les milieux plus anthropisés, présentent un moindre intérêt floristique. Le tableau suivant présente les enjeux de conservation des habitats rencontrés sur l'aire d'étude.

Tableau 7 : Bioévaluation des habitats naturels et anthropiques de l'aire d'étude

Intitulé	Code CORINE Biotopes	Code EUR28/ Natura 2000	Rareté	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Fourré de Saules roux	44.92	/	С	Bon	Modéré	Faible	Modéré
Alignement de feuillus	84.1	/	CC	Inconnu	Modéré	Modérée	Modéré
Pelouse siliceuse enfrichée et roncier	35 x 87.1 x 31.831	/	СС	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Bassin d'infiltration	87.1	/	CC	Dégradé	Faible	Faible	Faible
Pelouse siliceuse enfrichée	35 x 87.1	/	CC	Dégradé	Faible	Faible	Très faible
Espaces verts	85	/	CC	Dégradé	Très faible	/	Très faible
Réserve d'eau	89.2	/	/	/	Très faible	/	Très faible
Zones urbanisées, routes et chemins	86	/	/	/	/	/	Nul

Rareté: Très rare (RR); Rare (R); Assez Rare (AR); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)

* La flore

Quelques individus de Lotier hispide (*Lotus hispidus*), espèce protégée au niveau régional (territoire de l'ancienne Aquitaine), ont été identifiés dans l'emprise maîtrisée.

L'aire d'étude est localisée sur le plateau des Landes de Gascogne, au cœur de l'aire de répartition de l'espèce, où elle est évaluée comme étant commune. Elle apprécie notamment les pelouses sablonneuses acidiclines abondantes dans ce secteur, et qui constituent son habitat de prédilection

Au regard de la localisation du site et conformément aux préconisations du Conservatoire Botanique Sud Atlantique (2022), cette espèce présente donc un enjeu de conservation faible localement.

Le tableau ci-dessous présente l'enjeu de conservation et les statuts de l'espèce.

Tableau 8 : Bioévaluation de la flore protégée

Nom	Nome	Statut						Fuien de
vernaculaire	Nom scientifique	Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr.	LR Aq.	Rareté	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Lotier hispide	Lotus hispidus	Régionale (Aquitaine)	Non	LC	LC	С	Modérée	Faible

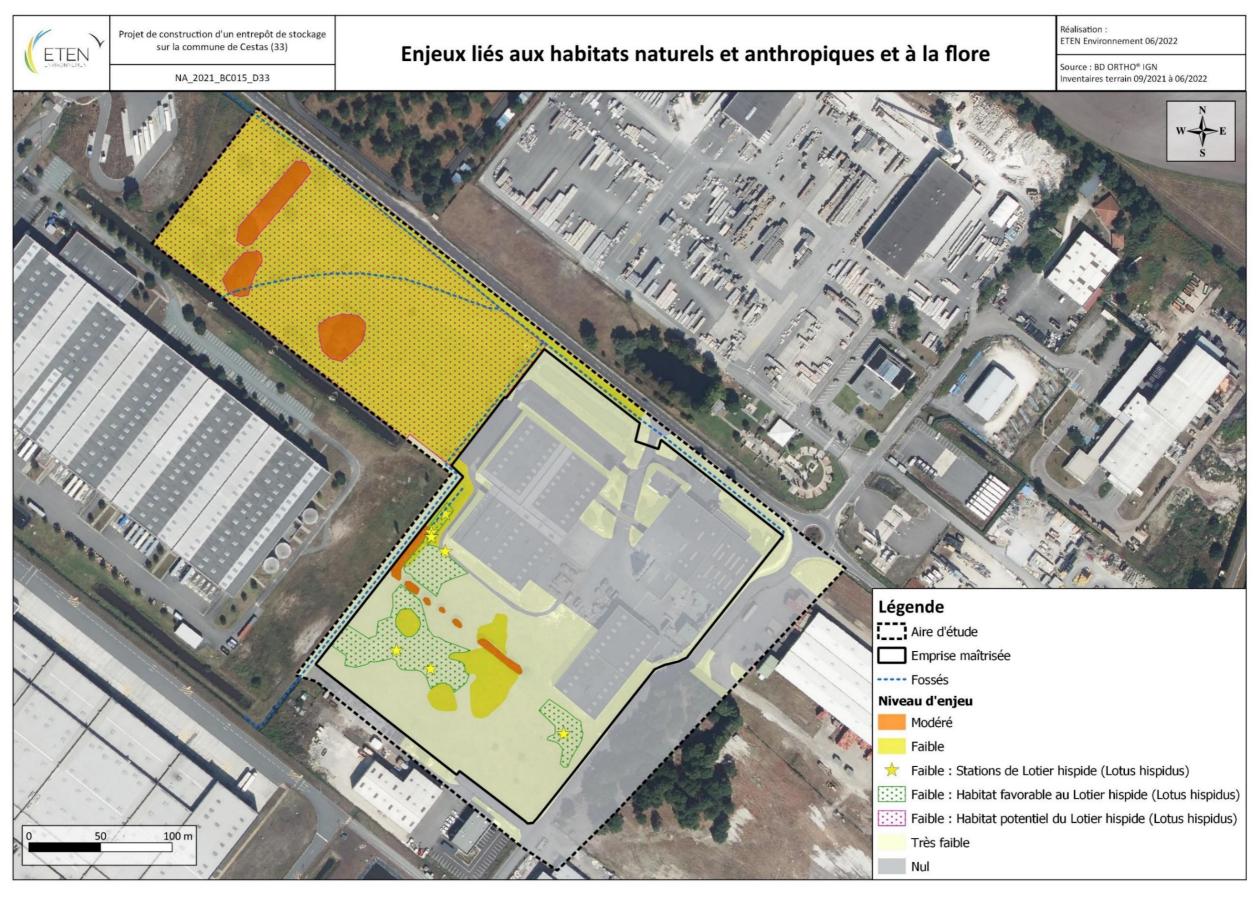
Rareté: Très rare (RR); Rare (R); Assez Rare (AR); Assez commun (AC); Commun (C); Très commun (CC)

» Ce qu'il est important de retenir :

Les principaux enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore identifiés au sein de l'aire d'étude concernent la présence de fourrés humides de Saules et du Lotier hispide, espèce floristique de faible enjeu de conservation protégée au niveau régional (ex-Aquitaine).

Les cartes, pages suivantes, présentent les enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques ainsi qu'à la flore patrimoniale.





Carte 10 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore



V. 4. Les zones humides

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, indique qu'une zone est considérée comme humide si elle présente le critère « pédologique » ET/OU « floristique ». Les deux méthodes ou critères permettant d'identifier les zones humides sont :

- La végétation, on parle alors d'une zone humide selon le critère floristique ;
- La **pédologie**, on parle alors d'une zone humide selon le critère pédologique.

V. 4. 1. Critère floristique

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'habitats caractéristiques des zones humides (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides (espèces caractéristiques listés en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Au sein de l'aire d'étude, un habitat naturel caractéristique des zones humides floristiques a été identifié lors de l'inventaire de terrain. Il s'agit du fourré de Saules roux (CCB : 44.92), couvrant 0,20 ha dans l'aire d'étude.

Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro-parte" dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Un habitat a donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non, il s'agit de la pelouse siliceuse enfrichée (CCB: 35 x 87.1).

Au terme de cette expertise, cet habitat ne s'est pas révélé caractéristique des zones humides.

Rappel - La parcelle de friche au nord-ouest du site étant clôturée et inaccessible lors du passage des chargés d'études, l'expertise des habitats pro parte n'a pas été réalisée dans ce secteur.

Au total, 0,20 ha de zones humides ont été identifiés au sein de l'aire d'étude selon le critère floristique, dont 670 m² sont situés dans l'emprise maîtrisée.

V. 4. 2. Critère pédologique

Une **expertise pédologique** a également été menée au droit de la zone d'implantation potentielle dans l'objectif :

- De décrire la composition/structure des sols en place au droit du projet;
- De relever les indices témoignant de la présence d'une nappe d'eau souterraine ou d'un engorgement temporaire du sol en eau ;
- D'identifier les sols caractéristiques d'une zone humide selon le critère pédologique (selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009).

L'expertise pédologique a été réalisée le 28/09/2021 et a consisté en la réalisation de cinq sondages pédologiques au sein de l'emprise maîtrisée, au niveau de la pelouse acidiphile enfrichée qui domine le site.



Les sondages réalisés ont révélé un sol composé de formations sableuses de type podzol, caractéristiques du massif des landes de Gascogne. Un horizon aliosé plus ou moins induré situé à une profondeur variable (50 à 90 cm) a notamment été identifié sur tous les sondages.

Le profil présenté ci-dessous correspond au sondage 01. Il correspond à la classe d'hydromorphie IIIb du GEPPA, il n'est pas caractéristique des zones humides.

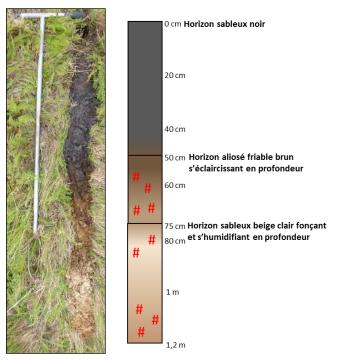


Figure 7 : sondage pédologique n°01

Le profil présenté ci-dessous correspond au sondage 02. Il correspond à la classe d'hydromorphie III du GEPPA, il n'est pas caractéristique des zones humides.



Figure 8 : sondage pédologique n°02



Le profil présenté ci-dessous correspond au sondage 03. Un refus de tarière à 40 cm de profondeur a empêché l'analyse de ce sondage. On ne peut donc pas conclure sur le fait que ce sondage soit caractéristique ou non des zones humides.

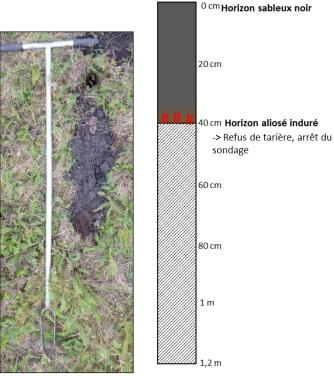


Figure 3 : sondage pédologique n°03

Le profil présenté ci-dessous correspond au sondage 04. Il correspond à la classe d'hydromorphie IIIb du GEPPA, il n'est pas caractéristique des zones humides.

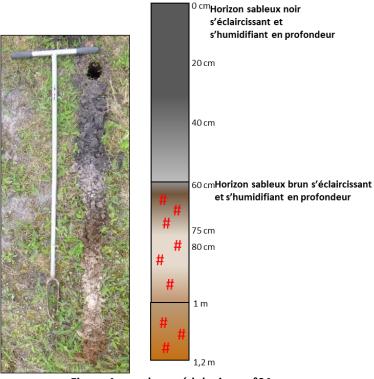


Figure 4 : sondage pédologique n°04



Le profil présenté ci-dessous correspond au sondage 05. Il correspond à la classe d'hydromorphie IIb ou IIc du GEPPA, **il n'est pas caractéristique des zones humides**.



Figure 5 : sondage pédologique n°05

Le tableau suivant précise les profondeurs d'apparition des différentes traces d'hydromorphie observées sur les sondages réalisés.

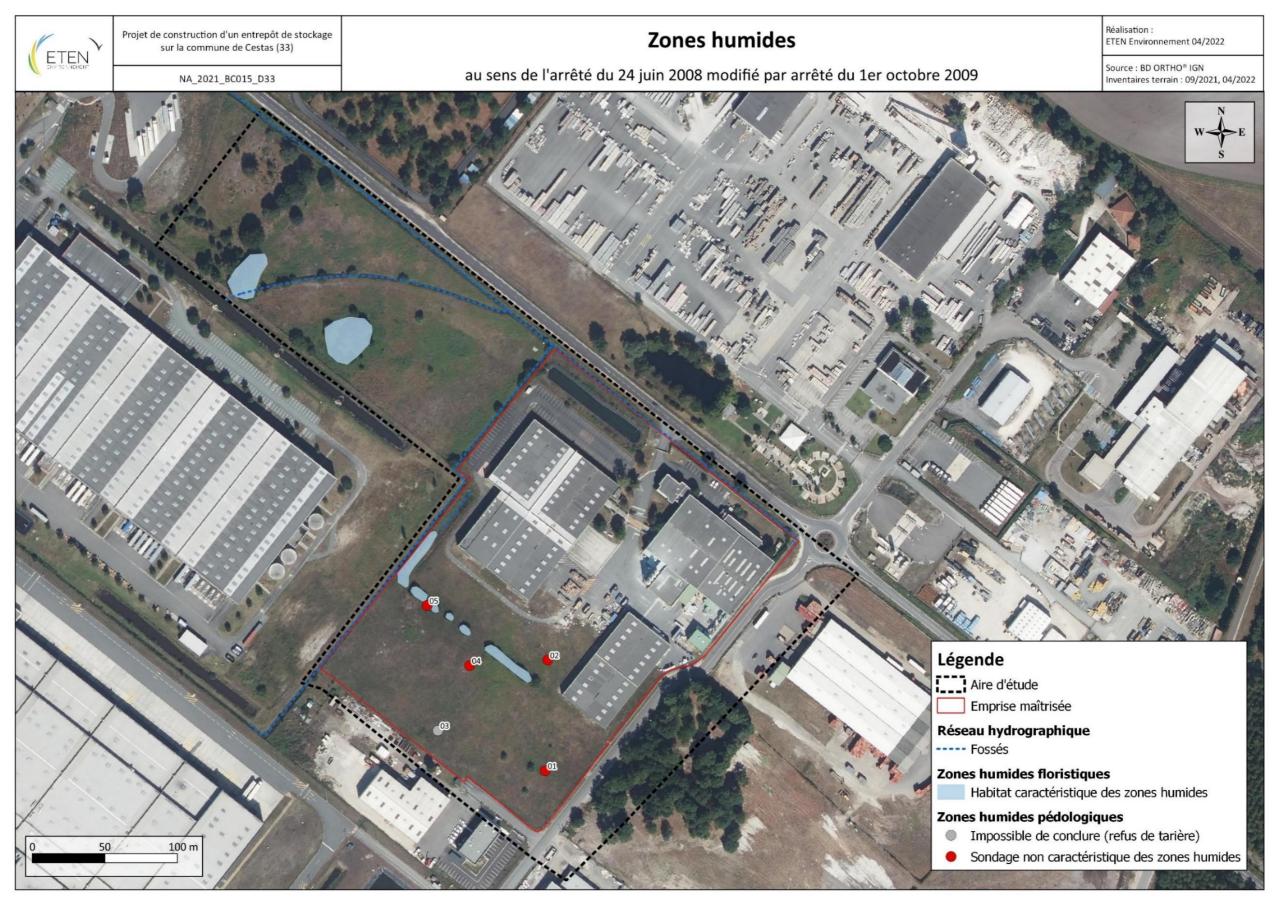
Tableau 9 : Caractéristiques des sondages pédologiques réalisés

Sondage	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Venue d'eau	Classe du GEPPA modifié	Sondage caractéristique d'une zone humide
01	Apparition à 50 cm de profondeur (alios)	Aucun trait réductique observé		IIIb	Non
02	Traits légers localisés en surface (10 premiers cm) Apparition de traits marqués à 55 cm de profondeur (alios)		Aucune	IIIb ou IIIc	Non
03	Apparition à 40 cm (alios induré)	(composition du sol non favorable)	Aucune	IV	Impossible de conclure
04	Apparition à 60 cm de profondeur (alios)			IIIb	Non
05	Apparition de traits marqués à 90 cm de profondeur (alios induré)			II	Non

Aucun sol caractéristique des zones humides n'a été relevé suite à l'expertise pédologique réalisée.

La carte page suivante localise les zones humides identifiées et les sondages réalisés.





Carte 11 : Zones humides



V. 4. 3. Fonctionnement des zones humides du site

Les zones humides identifiées sur le site reposent sur la formation géologique des Sables des Landes, et sont alimentées principalement par la nappe souterraine libre fluctuante que cette formation abrite. Ici, la hauteur maximale de la nappe ne permet pas l'expression d'une zone humide pleinement fonctionnelle. Seuls des fourrés de Saule sont observés ponctuellement sur le site.

Ainsi, ces zones humides assurent des **fonctions mineures**. Le tableau ci-dessous liste les fonctions identifiées

Tableau 10 : Synthèse des fonctionnalités des zones humides de l'aire d'étude

Fonction	Sous-fonction	Indicateurs principaux associés sur le site	Niveau de fonctionnalité
	Ralentissement des ruissellements	Couvert végétal faible Topographie plane	Non significative
Hydrologie	Recharge des nappes	Texture du sol sableuse	Mineure
	Rétention des sédiments	Couvert végétal faible Texture du sol sableuse	Mineure
	Dénitrification des nitrates		Non significative
	Assimilation végétale de l'azote	Couvert végétal faible Texture du sol sableuse	Non significative
Biogéochimie	Adsorption, précipitation du phosphore	Peu de matière organique incorporée en surface	Non significative
	Assimilation végétale des orthophosphates		Non significative
	Séquestration du carbone	Peu de matière organique incorporée en surface	Mineure
		Diversité floristique et faunistique faibles	
Accomplissement du cycle biologique des espèces	Support des habitats	Diversité d'habitats (1 habitat)	Mineure
	Connexion des habitats	Proximité des habitats	Mineure

» Ce qu'il est important de retenir :

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, 0,20 ha de zones humides ont été identifiées au sein de l'aire d'étude selon le critère floristique, dont 670 m² sont situés dans l'emprise maîtrisée. Ces zones humides présentent un état dégradé et des fonctionnalités limitées.



V. 5. Faune

V. 5. 1. Données bibliographiques

Plusieurs bases de données ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir :

- Faune-Aquitaine;
- FAUNA (maille de 5 km x 5 km);
- Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et en particulier les FSD de la ZNIEFF de type 1 (Landes humides des Arguileyres 720014151).

Sur le secteur, quelques espèces patrimoniales sont identifiées dans la bibliographie. **Toutefois, aucune donnée précise ne concerne l'aire d'étude.** Les espèces à enjeux forts potentiellement présentes dans l'aire d'étude sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans l'aire d'étude

	Espèce	Source	
Groupe taxonomique		(base de données consultée)	
Oiseaux	Cigogne blanche	Faune Aquitaine	
	Milan noir	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Grue cendrée	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Pipit spioncelle	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Aigrette garzette	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Mouette tridactyle	Faune Aquitaine	
	Milan royal	Faune Aquitaine	
	Pipit rousseline	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Circaète Jean-le-Blanc	Faune Aquitaine	
	Vanneau huppé	FAUNA	
	Pipit farlouse	FAUNA	
	Bruant jaune	FAUNA	
	Bruant des roseaux	FAUNA	
	Chardonneret élégant	FAUNA	
	Faucon hobereau	FAUNA	
	Faucon pèlerin	FAUNA	
	Faucon émerillon	FAUNA	
	Verdier d'Europe	FAUNA	
Mammifères (hors chiroptères)	Genette commune	FAUNA	
Rhopalocères	Pacha à deux queues	Faune Aquitaine	
	Faune	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Damier de la Succise	Faune Aquitaine, FAUNA	
	Azuré du trèfle	FAUNA	
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	FAUNA	
	Lézard des murailles	FAUNA	
Amphibiens	Grenouille verte	Faune Aquitaine	
	Crapaud épineux	FAUNA	
	Rainette méridionale	FAUNA	

» Ce qu'il est important de retenir :

Une attention particulière a été portée sur la recherche de ces espèces dans le cadre des inventaires de terrain. A noter que les deux espèces faunistiques visées dans la ZNIEFF de type 1 ne sont pas



susceptibles d'être identifiées au sein de l'aire d'étude. En effet, aucun habitat favorable au Fadet des Laîches et à l'Azuré de la Croisette n'a été recensé au sein de l'aire d'étude.

V. 5. 2. Avifaune

Les inventaires de terrain ont permis de recenser 29 espèces d'oiseaux au sein de l'aire d'étude. Ce sont essentiellement des passereaux communs. Sur les 29 espèces recensées au sein de l'aire d'étude, 21 espèces bénéficient d'un statut de protection nationale. Parmi ces espèces, beaucoup sont communes telles que la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, le Pinson des arbres et le Moineau domestique. Sur l'ensemble de ce cortège, seule une espèce bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle européenne (annexe I de la Directive Oiseaux) a été observée. Il s'agit de la Cigogne blanche, identifiée uniquement en survol au-dessus du site.

Par ailleurs, 3 espèces sensibles menacées de disparition sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France « Vulnérable » ont été observées. Il s'agit :

- du Chardonneret élégant ;
- de la Linotte mélodieuse;
- du **Pipit farlouse**.

L'aire d'étude semble principalement utilisée pour le transit, l'alimentation et le refuge des espèces précitées. De plus, l'environnement urbain alentours ne permet pas à une avifaune patrimoniale de réaliser son cycle biologique complet. Le site est utilisé par les oiseaux pour le transit et l'alimentation.

La Cigogne blanche (Ciconia ciconia)

L'aire de répartition est particulièrement fragmentée. Elle niche en Europe, en Asie occidentale, en Afrique du Nord et en Afrique australe. La majorité de la population européenne se répartit dans les pays situés entre la Baltique et la Mer noire. A l'Ouest, seule l'Espagne héberge un effectif important. La Cigogne blanche hiverne en Afrique. Les quartiers d'hiver de la population ouest européenne se situent principalement dans la zone sahélienne (Sénégal, Mali, Niger, Nigeria etc...). En France, les résultats du dernier recensement de 2000 ont montré que la Cigogne blanche se reproduit dans 35 départements représentant principalement les régions suivantes : le Nord, la Normandie, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, l'Alsace, la Lorraine, le Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et la Provence. Les Cigognes blanches qui hivernent en France se distribuent surtout en Gironde, dans l'Hérault et dans l'Ain. En Aquitaine, elle nidifie essentiellement dans la vallée de l'Adour et dans les marais connexes à l'estuaire de la Gironde.

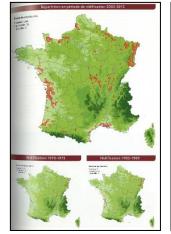






Figure 9 : Répartitions nationales en période de nidification (à gauche), en hivernage (au centre) et nidification régionale (à droite) de la Cigogne blanche



Source : Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé ; Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé.



La Cigogne blanche occupe en France des milieux ouverts de basse altitude où l'humidité du sol et la présence d'eau apparaissent indispensables. Elle fréquente avec prédilection les marais ouverts doux à saumâtres, les vallées fluviales et les zones bocagères humides caractérisées par une mosaïque d'habitats, tels que les prairies de fauche, les prairies pâturées et les cultures, dont le mode d'exploitation est extensif.

Au total, un individu a été observé en début de période de migration en 2022. La Cigogne banche utilise uniquement l'emprise maitrisée pour le transit.

Enjeu local Très faible

Autres espèces sensibles

Le **Chardonneret élégant** est présent partout en France, qui accueille des hivernants provenant des îles Britanniques, du Benelux, d'Allemagne. En Belgique, nicheur largement répandu, surtout dans le sud du pays. Le Chardonneret élégant est un oiseau assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes.

On le trouve ainsi au niveau des lisières, clairières et régénérations forestières, dans la steppe arborée, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans la



garrigue ou le maquis méditerranéen, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés. Le territoire de nidification doit répondre à deux exigences. Il doit comporter des arbustes élevés ou des arbres pour le nid et une strate herbacée dense riche en graines diverses pour l'alimentation. A ce titre, les friches et autres endroits incultes jouent un rôle essentiel. Cette espèce est très majoritairement granivore. Elle se nourrit en toutes saisons de graines très diverses, que ce soit de plantes herbacées, particulièrement d'astéracées (chardons, asters, tussilage, etc.), mais également d'arbres (bouleaux, aulnes, pins, etc.). En hiver, il fréquente volontiers les postes de nourrissage, attiré par les graines qu'on y dépose, pas du tout par la graisse ou autres substances d'origine animale. La femelle construit le nid dans un arbuste ou un arbre, typiquement dans une fourche non loin de l'extrémité d'une branche, à une hauteur moyenne (2 à 10 m). La femelle y dépose 4 à 5 œufs et peut élever deux nichées successives.

Au total, 6 individus de Chardonneret élégant ont été observés en période de migration, d'hivernage et de reproduction en 2022. La friche ouest (hors emprise maîtrisée) est utilisée par l'espèce pour la reproduction notamment dans les saussaies marécageuses. L'emprise maîtrisée est en revanche uniquement utilisée pour le transit et l'alimentation. Aucun habitat favorable à la reproduction de l'espèce n'y a été identifié.

Enjeu local

Modéré



La Linotte mélodieuse est un migrateur partiel. En hiver, on observe un déplacement massif vers les côtes atlantiques ainsi qu'un afflux des populations scandinaves et britanniques. Les couples s'installent volontiers en petites colonies lâches dans des milieux semi-ouverts. Le biotope préférentiel de l'espèce est la steppe ou la lande buissonnante. Le nid y est construit dans un arbuste à moins d'un mètre cinquante de hauteur. C'est une espèce essentiellement granivore, qui est aussi partiellement insectivore en été. Une première ponte a lieu fin avril de 5 œufs environ. Elle est succédée par une seconde ponte au cours du mois de juin. Les pontes de remplacement sont fréquentes, se prolongeant jusqu'à la fin du mois de juillet.



Au total, 6 individus en survol de Linotte mélodieuse ont été observés en début de période de reproduction. L'espèce utilise uniquement l'emprise maîtrisée pour le transit.

Enjeu local
Très faible

Le **Pipit farlouse** est un passereau inféodé aux milieux ouverts comme les prairies humides, les marais et tourbières d'altitude, les landes, les dunes herbeuses ou encore les clairières, notamment dans les grandes coupes à blanc. Il se nourrit principalement d'invertébrés mais peut également consommer des graines, surtout en inter-saison. Ce passereau niche dans le tiers Nord de la France ainsi que dans le Centre. Si les individus hivernants se retrouvent dans toute la France, les vagues de froid ont tendance à les faire affluer au niveau des côtes atlantique et méditerranéenne.



Au total, 17 individus de Pipit farlouse ont été observés en période d'hivernage en 2022. Les milieux ouverts sont utilisés comme site d'hivernage. L'espèce ne présente aucun statut particulier en cette période.

Enjeu local
Très faible

» Ce qu'il est important de retenir :

Sur la base des passages réalisés, l'aire d'étude est utilisée pour le transit, l'alimentation et l'hivernage principalement. L'enjeu associé à l'avifaune est donc globalement très faible au niveau de l'emprise maîtrisée.

La liste des exhaustive des espèces contactées est dressée en annexe 3.

V. 5. 3. Mammifères (hors chiroptères)

L'emprise maîtrisée est composée d'une grande zone ouverte, au cœur d'un site industriel. Elle est donc entourée de sites industriels avec une importante activité humaine et peu attractive pour les mammifères. Toutefois, cinq espèces ont été inventoriées. Il s'agit d'espèces communes telles que le Chat domestique, le Lapin de Garenne, le Lièvre d'Europe et le Ragondin (espèce exotique envahissante).

A noter qu'une importante population de Lapin de Garenne a été identifiée avec la présence de nombreux terriers au sein de l'emprise maîtrisée.





Galeries de Lapin de Garenne ©ETEN Environnement 2023

» Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude n'est pas propice à l'accueil de mammifères patrimoniaux (absence de cours d'eau et contexte anthropique). Seules des espèces communes utilisent l'aire d'étude pour le transit et l'alimentation. L'enjeu associé à ce groupe taxonomique sur l'aire d'étude est très faible.

V. 5. 4. Chiroptères

Aucune expertise ciblée sur ce groupe taxonomique n'a été menée. Toutefois, suite à l'avis du CSRPN, une expertise complémentaire « chiroptères »¹ est programmée avant la destruction du bâtiment B (destruction prévue pour rappel, à partir d'août 2025). Il s'agit d'un principe de précaution car l'enjeu associé aux chiroptères sur l'aire d'étude est très faible. En effet, l'absence de vieux arbres et l'activité constante du site ne permet pas aux chiroptères de gîter au sein de l'emprise maîtrisée. Seuls les milieux ouverts relevés sont potentiellement utilisés pour l'alimentation et le transit (sous réserve de l'effet de la luminosité de l'ensemble de la zone industrielle sur les individus). Concernant plus particulièrement le bâtiment qui sera démoli, sa physionomie n'est pas favorable au gîte des chauve-souris. En effet, le bâtiment ne possède ni parpaing, ni charpente en bois, ni faux plafond où les chauves-souris pourraient gîter. De plus, les ouvertures extérieures sont extrêmement réduites.



» Ce qu'il est important de retenir :

Compte tenu du caractère anthropique du site et des dérangements occasionnés par l'ensemble de la zone industrielle (bruit, lumières...), l'usage de l'emprise maîtrisée se limite donc uniquement à du transit et de l'alimentation. L'enjeu associé aux chiroptères sur l'aire d'étude est donc très faible.

Pose d'un enregistreur à ultrasons (SMBAT) et visite nocturne d'un expert (sortie de gîte)



V. 5. 5. Amphibiens

Un réseau de fossés en eau est présent à proximité immédiate de l'emprise maîtrisée. Ces fossés en eau toute ou une partie de l'année sont propices au déplacement des amphibiens.



Fossés identifiés en bordure de l'emprise maîtrisée ©ETEN Environnement 2023

L'emprise maîtrisée comprend également un bassin de rétention d'eau (incendie) et un bassin de gestion des eaux pluviales. Ces habitats sont propices au développement des amphibiens.



De g à d : Bassin de rétention et bassin de gestion des eaux pluviales

Une prospection spécifique nocturne « amphibiens » a été réalisée le 16/02/2023, dans des conditions météos propices à l'observation de ce groupe taxonomique. Lors de cette nocturne, trois espèces ont été identifiées, toutes présentes dans le bassin de rétention d'eau au nord de l'emprise maîtrisée : le Crapaud épineux, la Salamandre tâchetée et le Triton palmé.



Le Crapaud épineux (Bufo spinosus)

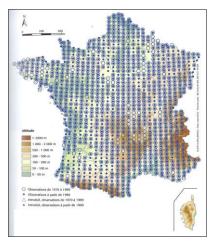
Anciennement *Bufo bufo* spinosus, désormais élevé au rang d'espèce (Arntzen et al., 2013), le Crapaud épineux présente les mêmes caractéristiques que *Bufo bufo* concernant l'habitat. Physiquement, il est plus massif et présente quelques différences morphologiques (couleurs des yeux, orientation des glandes paratoïdes...).

Le Crapaud épineux est présent dans la moitié sud de la France (et notamment en Aquitaine, où il est présent partout)



et dans la péninsule ibérique. S'il reste relativement abondant, le Crapaud épineux semble se raréfier progressivement : il souffre très ertainement de la dégradation et de la fragmentation de ses habitats : pollutions, drainage, et circulation routière.

Le Crapaud épineux colonise quasiment tout les types de milieux. Il est possible de le rencontrer dans la région du littoral jusqu'en altitude. L'espèce est nocturne et reste dissimulée la journée sous divers types d'abris. En plaine, le Crapaud épineux se reproduit tôt dans l'année, généralement entre janvier et mars. Il utilise alors toutes sortes de sites de reproduction, même poissonneux (le Crapaud épineux est l'une des rares espèes dont les têtards ne semblent pas souffrir de la présence de poissons).



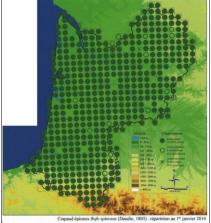


Figure 10 : Répartitions nationale et régionale du Crapaud épineux

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature

Un têtard de Crapaud épineux a été identifié dans le bassin de rétention d'eau au Nord de l'aire d'étude. Cet habitat est donc utilisé par l'espèce pour la reproduction.

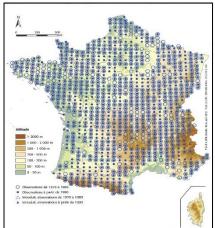
Enjeu local Faible

La Salamandre tachetée (Salamandra salamandra)

Deux sous-espèces se développent dans la région : S. s. terrestris : répandue, noire avec taches jaunes et S. s. fastuosa : uniquement dans les Pyrénées, jaune avec des lignes noires.

Présente dans le Sud et l'Ouest de l'Europe, elle atteint la Turquie à l'Est, le Sud de la Grèce et le Nord de l'Allemagne. S. s. terrestris se rencontre sur presque tout le territoire tandis que S. s. fastuosa se croise uniquement dans les Pyrénées. La troisième sous-espèce (S. s. salamandra) ne se rencontre que dans l'extrême Sud-Est de la France. En Aquitaine, l'espèce est abondante en milieu boisé de l'Entre Deux-Mer, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne mais rare au sein des basses vallées alluviales comme la vallée de la Garonne. Elle est peu abondante dans le massif des landes de Gascogne. L'espèce semble souffrir de la dégradation ou de la disparition des sites de reproduction et de l'impact de la circulation routière.





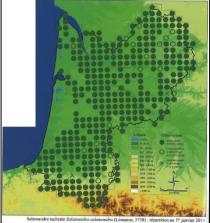


Figure 11: Répartitions nationale et régionale de la Salamandre tachetée

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature



Salamandre tachetée La est une espèce principalement forestière. Elle fréquente en grande majorité des milieux boisés (feuillus de préférence) avec présence de mares, d'ornières, de fossés ou de ruisseaux. Elle semble en revanche assez rare dans les secteurs de plaines inondables. C'est une espèce nocturne active lors des nuits humides, où elle est souvent observée quand elle traverse les routes. La femelle de S. s. terrestris dépose des petites larves dans les points d'eau (pas de ponte) tandis que S. s. fastuosa peut également mettre directement bas des

jeunes métamorphosés.

Environ 5 larves de Salamandre tachetée ont été identifiées dans le bassin de rétention d'eau, au Nord de l'aire d'étude. Cet habitat est donc utilisé par l'espèce pour la reproduction.

Enjeu local Modéré

Le Triton palmé (Lissotriton helveticus)



Le Triton palmé n'est présent qu'en Europe de l'Ouest : Nord de l'Espagne et du Portugal, France, Suisse, Allemagne, Benelux et Angleterre. En Aquitaine, il est présent quasiment partout et est particulièrement abondant dans les Landes de Gascogne. Il s'observe à plus de 2000 m dans les Pyrénées. Si l'espèce semble peu menacée, elle souffre de la dégradation ou la disparition des zones humides, mais également de l'introduction de l'Ecrevisse de Louisiane.

Le Triton palmé est présent dans tous types de milieux et toutes sortes de points d'eau stagnante, généralement peu profonds, et dépourvus de poissons (mares, fossés, ornières, etc.). Ce Triton s'observe rarement en phase terrestre, période durant laquelle il reste généralement caché sous un abri ou dans des feuilles mortes. Il s'observe plus facilement en phase aquatique et peut être rencontré toute l'année sous cette forme. Par ailleurs, des individus pédomorphiques subsistent en Aquitaine : les adultes restent dans l'eau et conservent certains critères larvaires dont les branchies.



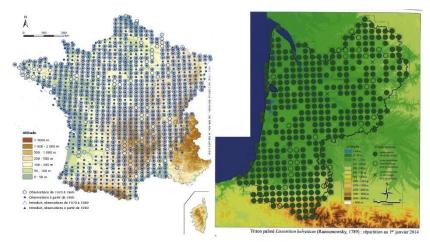


Figure 12: Répartition nationale et régionale du Triton palmé

Sources : Atlas des amphibiens et reptiles de France 2012. MNHN. ; Atlas des amphibiens et reptiles d'Aquitaine 2014 – Cistude Nature



Triton palmé et larve de Triton palmé ©ETEN Environnement 2023

Plus d'une cinquantaine d'individus adultes et d'une centaine de larves de Triton palmé ont été identifiée dans le bassin de rétention d'eau au Nord de l'aire d'étude. Cet habitat est donc utilisé par l'espèce pour la reproduction.

Enjeu local Modéré

» Ce qu'il est important de retenir :

L'ensemble des individus d'amphibiens observés ont été identifiés dans le bassin de rétention de l'emprise maîtrisée. En revanche, aucune observation n'a été faite au sein du bassin de gestion des eaux pluviales.

L'enjeu associé aux amphibiens au sein de l'emprise maîtrisée est modéré.



V. 5. 6. Reptiles

Les différents passages ont seulement permis l'observation du Lézard des murailles.

L'emprise maîtrisée abrite des zones plus ou moins sèches favorables aux reptiles communs tel que le Lézard des murailles. En effet, l'espèce utilise les milieux ouverts et buissonnants (fourrés, haies/ronciers) pour l'accomplissement de son cycle biologique.



Fourrés favorables au Lézard des murailles ©ETEN Environnement 2023

Au vu des habitats favorables identifiés pour ce groupe taxonomique, l'enjeu | Enjeu local associé aux reptiles sur l'emprise maîtrisée est faible.

» Ce qu'il est important de retenir :

En raison de la présence du Lézard des murailles et d'habitats favorables à son cycle biologique complet, l'enjeu associé à ce groupe taxonomique au sein de l'emprise maîtrisée est faible.

V. 5. 7. Insectes

L'emprise maîtrisée, principalement composée d'une friche industrielle, est propice à la présence de rhopalocères (papillons) communs. En effet, sept espèces ont été inventoriées. Les fossés et les zones en eau au sein de l'emprise maîtrisée sont favorables à la réalisation du cycle biologique complet des odonates. Toutefois, seule la Crocothémis écarlate, espèce commune d'odonates, a été identifiée en transit au sein de l'emprise maîtrisée.

Les investigations de terrain ont également permis d'identifier un orthoptère et deux coléoptères communs

Enfin, aucun arbre présentant des traces de Grand capricorne ou d'autres coléoptères patrimoniaux n'a été observé.

» Ce qu'il est important de retenir :

Plusieurs espèces communes d'insectes ont été identifiées sur des habitats favorables. Aucune espèce patrimoniale n'a été inventoriée au sein de l'aire d'étude. L'enjeu associé aux insectes est donc très faible.



V. 5. 8. Autres taxons

Les investigations de terrain ont permis d'identifier la présence d'écrevisses dans les fossés bordant l'emprise maîtrisée, dont très probablement une espèce invasive (Écrevisse américaine ou Écrevisse de Louisiane).

De plus, de nombreux individus de Cornet étroit (escargot) ont été observés au sud de l'aire d'étude, à proximité des bâtiments.

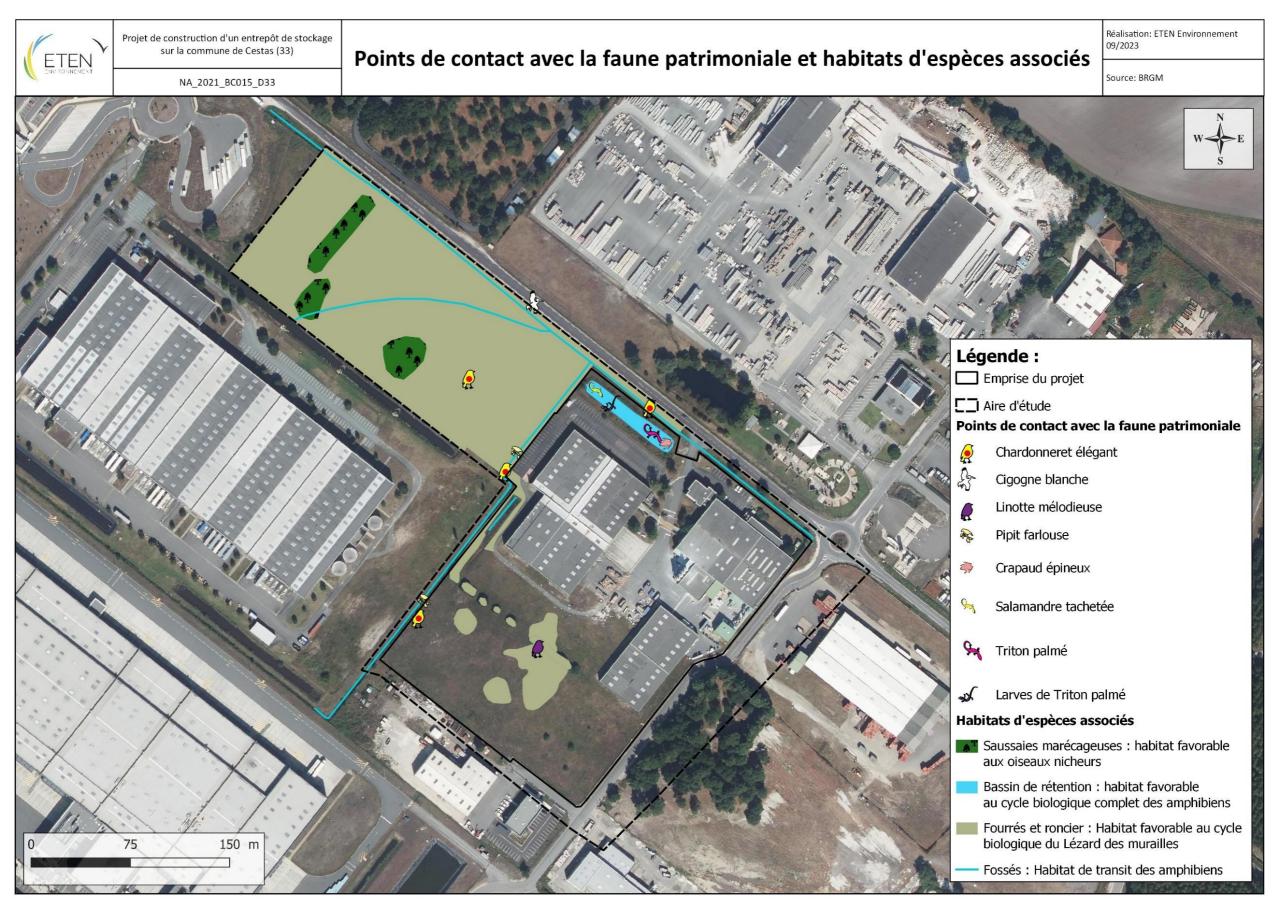




A gauche, patte d'Ecrevisse américaine trouvée en bordure de fossé, à droite, coquilles de Cornet étroit trouvées au Sud de l'aire d'étude © ETEN Environnement

La carte, page suivante, présentent les espèces patrimoniales identifiées et les habitats d'espèces faunistiques associés au sein de l'aire d'étude.





Carte 12 : Points de contact avec la faune patrimoniale et habitats d'espèces associés



V. 5. 9. Synthèse des enjeux faunistiques

Au terme de la phase de compilation des données et des inventaires de terrain, les principaux enjeux relevés au sein de l'aire d'étude sont identifiés à hauteur :

- du bassin de rétention d'eau : Il constitue un habitat favorable à la réalisation du cycle biologique complet des amphibiens.
 - Ainsi, ce milieu est désigné en enjeu modéré.
- des saussaies marécageuses: Elles forment un habitat favorable à la reproduction du Chardonneret élégant et autres oiseaux communs.
 - Ainsi, cet habitat, hors emprise maîtrisée, est désigné en enjeu modéré.
- des fourrés et ronciers: Ils constituent un habitat favorables à la réalisation du cycle biologique complet du Lézard des murailles. Ainsi, ce milieu est désigné en enjeu faible.

Ainsi, ces milieux sont désignés en enjeu faible.

Le tableau, présenté page suivante, synthétise les enjeux associés aux habitats d'espèces identifiés au sein de l'aire d'étude et dans la bibliographie.

La carte 13 présente les enjeux relatifs aux habitats d'espèce.



Tableau 12 : Synthèse des enjeux relatif à la faune sur l'aire d'étude rapprochée

		St:	atut réglemer	ntaire	LR France (oiseaux					
Nom Latin	Nom commun	PN	Berne	DO/DH	nicheur) / LR Régionale (autres taxons	Enjeu régional (Nouvelle- Aquitaine) oiseaux nicheurs et autres groupes taxonomiques	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
						Oiseaux				
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Nicheur probable (hors emprise) Transit/alimentation	Friche et saussaies marécageuses (hors emprise maîtrisée) Milieux ouverts (alimentation et transit)	Modéré
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Art. 3	An. II	An. I	LC	Notable	Avérée	Transit	Totalité de l'emprise maîtrisée	Très faible
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Transit	Totalité de l'emprise maîtrisée	Très faible
Anthus pratensis	Pipit farlouse	Art. 3	An. II	/	VU	Fort	Avérée	Hivernant	Milieux ouverts	Très faible
						Mammifères				
	Favorables aux espèces	s commune	es de mammif	ères		/	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Milieux ouverts et ronciers	Très faible
						Reptiles				
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Ronciers et fourrés	Faible
						Amphibiens				
Bufo spinosus	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	Notable	Avérée	Ensemble du cycle biologique complet	Bassin de rétention	Faible
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	Notable	Avérée	Ensemble du cycle biologique complet	Bassin de rétention	Modéré
Lissotriton helveticus	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique complet	Bassin de rétention	Modéré
						Insectes				
						Rhopalocères				
	Favorables aux espèces	s commune	es de rhopaloc	rères		/	Avérée	Ensemble du cycle biologique complet	Milieux ouverts et haies	Très faible
						Odonates				
Favorables aux espèces communes d'odonates				/	Potentielle	Ensemble du cycle biologique complet	Fossés et bassins	Très faible		
						Coléoptères				
Favorables aux espèces communes de coléoptères				/	Avérée	Ensemble du cycle biologique complet	Totalité de l'emprise maîtrisée	Très faible		
						Orthoptères				
	Favorables aux espèce	es commun	nes d'orthoptè	res		/	Potentielle	Transit/alimentation	Totalité de l'emprise maîtrisée	Très faible
<u>Légende</u> :										

<u>PN</u> : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN: Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

<u>PN</u> : Protection nationale piscifaune

Art. 1 : Habitat de l'espèce protégé ainsi que ses œufs

<u>PN</u> : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Berne : Convention de Berne

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

<u>DO</u> : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

<u>DH</u> : Directive Habitats

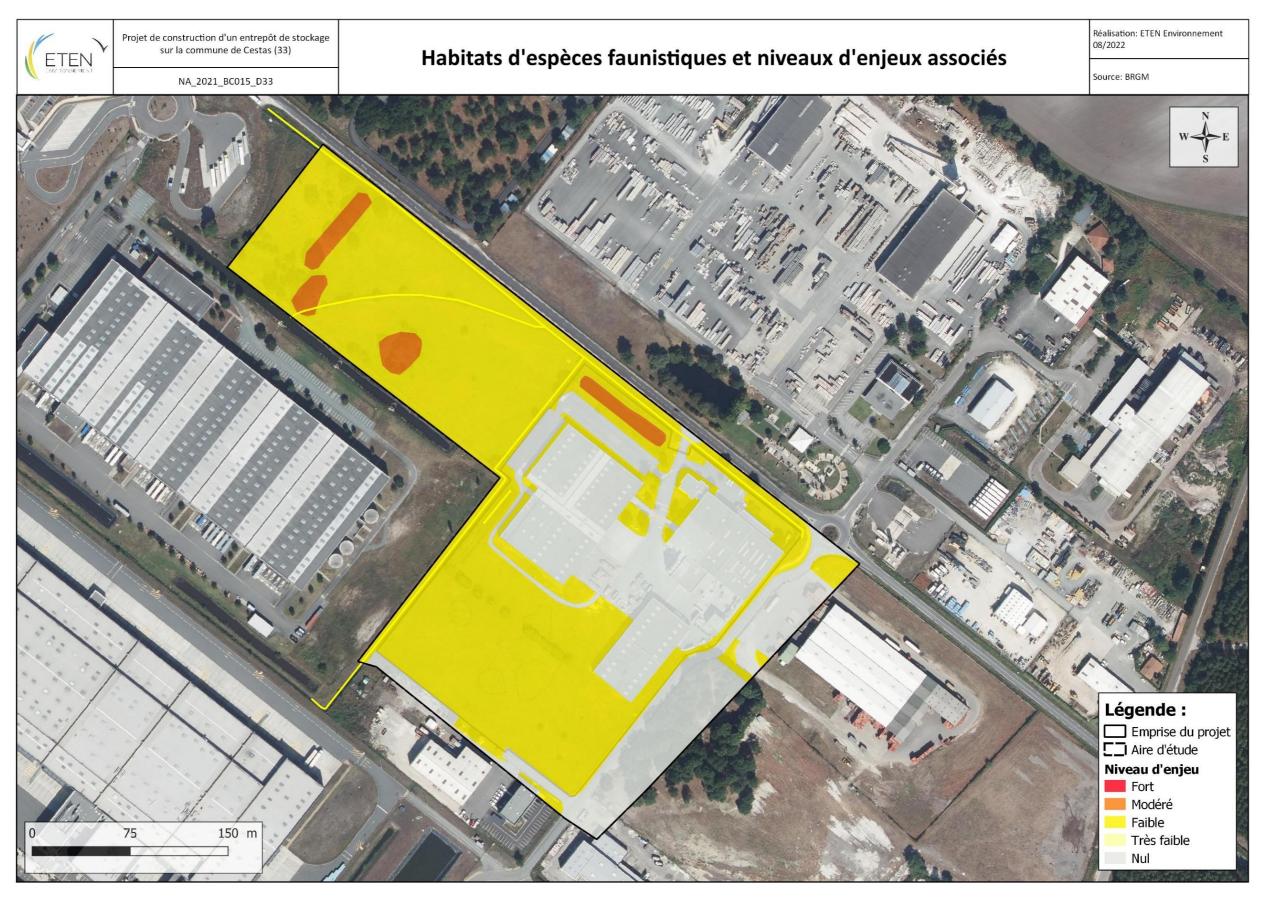
An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

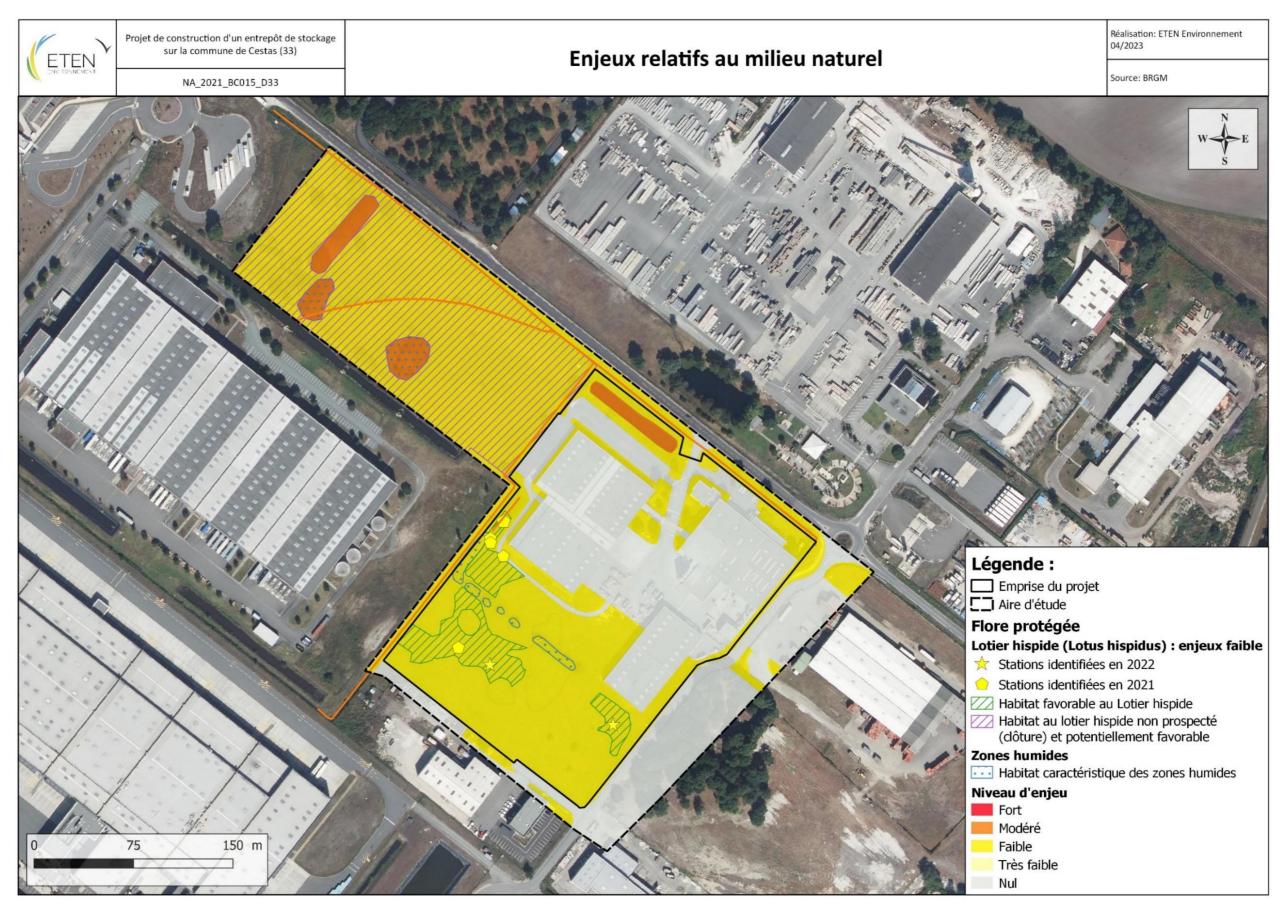
La carte page suivante présente les enjeux liés à la faune.





Carte 13 : Enjeux relatifs à la faune





Carte 14 : Enjeux relatifs au milieu naturel



V. 6. Trame verte et bleue

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

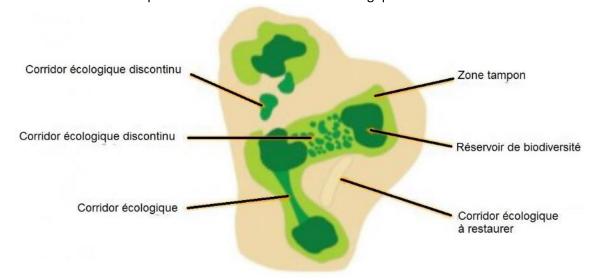


Figure 13: Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Hormis les flux locaux des petites espèces, flux présents sur la totalité des l'aire d'étude, trois types de flux principaux ont pu être mis en évidence :

- les flux des petits mammifères, fréquentant le secteur,
- les flux migratoires de l'avifaune.

Il est important de noter que le site est entouré par des sites industriels avec une forte activité humaine, des routes et une voie ferrée. Il est d'ores et déjà fragmenté et peu connecté à d'autres réservoirs de biodiversité.



V. 6. 1. Trame verte et bleue à l'échelle régionale et communale

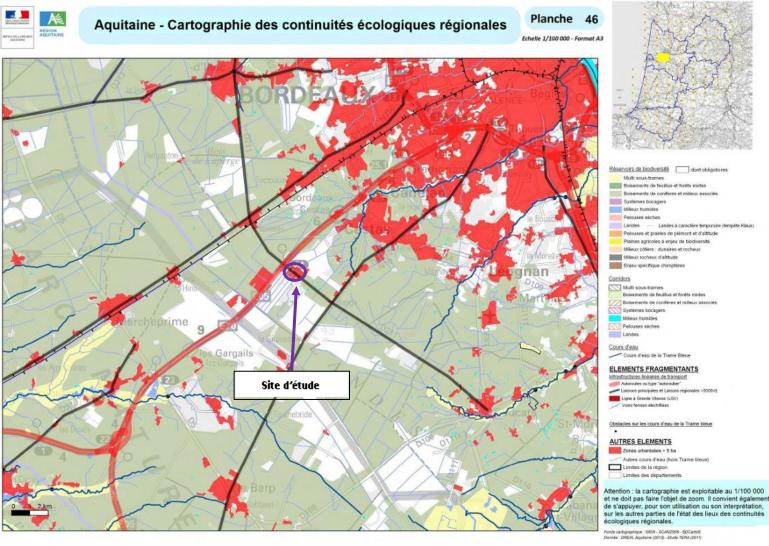


Figure 14: Trame verte et Bleue en Aquitaine – Planche 46 (Source: SRADDET, SRCE)



>>> Ce qu'il est important de retenir :

À l'échelle régionale, l'ensemble de l'emprise maîtrisée se situe au cœur d'une zone urbanisée supérieure à 5 ha, elle est isolée d'une part du fait de la présence d'une importante zone industrielle et d'autre part du fait de la présence de l'A63 à l'ouest et la RD1010 à l'est. Le site n'est connecté à aucun réservoir de biodiversité ou trames vertes et bleues.

L'aire d'étude n'est également pas reliée hydrauliquement à un cours d'eau.

V. 6. 2. Trame verte et bleue à l'échelle locale

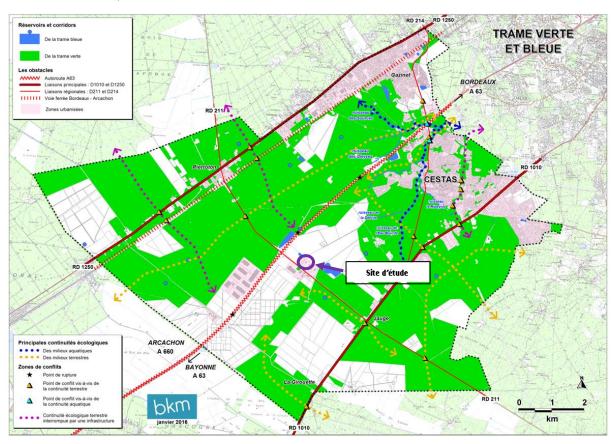


Figure 15 : Trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Cestas (Source : PLU de Cestas)

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Le site d'étude est au cœur de zones urbaines et n'est compris dans aucune trame. Aucune connexion n'est visible avec des réservoirs à proximité.

V. 6. 3. Réservoirs de biodiversité

L'aire d'étude immédiate est essentiellement composée de milieux anthropisés.

Le contexte urbain de l'aire d'étude restreint les accès au site et ne permet à la faune terrestre et aquatique de transiter ou d'être connectée à des réservoirs situés à proximité.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Ainsi, les milieux naturels composant l'emprise maîtrisée doivent bien être considérés comme étant des zones de refuges et transit, et non pas comme des réservoirs de biodiversité.



V. 6. 4. Flux biologiques au sein du site

Les corridors biologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) constituent des éléments essentiels au maintien des populations. Cette notion de flux biologiques est très importante et a été notamment mise en exergue par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 ».

Les flux migratoires d'oiseaux sont possibles sur l'ensemble du site, tout comme les flux de chiroptères.

Plusieurs barrières écologiques sont présentes sur le territoire; le site est entièrement clôturé et entouré de sites industriels et de routes notamment les départementales RD1010 et l'autoroute A63 qui sont des axes fortement fréquentés et bloquant la faune terrestre dans leurs déplacements.

Ces barrières écologiques résultent d'une anthropisation du secteur et constituent les principales menaces au bon fonctionnement écologique du site.

Concernant la trame bleue, les fossés de l'aire d'étude permettent une très faible circulation des espèces aquatiques. Aucune connexion n'existe au sein de l'aire d'étude entre les fossés et des réservoirs biologiques à proximité. Cependant, les fossés peuvent être utilisés pour un transit très ponctuel d'amphibiens en période humide.

Aucun corridor aquatique n'est donc relevé au sein et aux abords de l'aire d'étude.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

En conclusion, la zone d'étude reste qu'une zone refuge et de transit principalement aérien et non pas un réservoir de biodiversité en tant que tel.

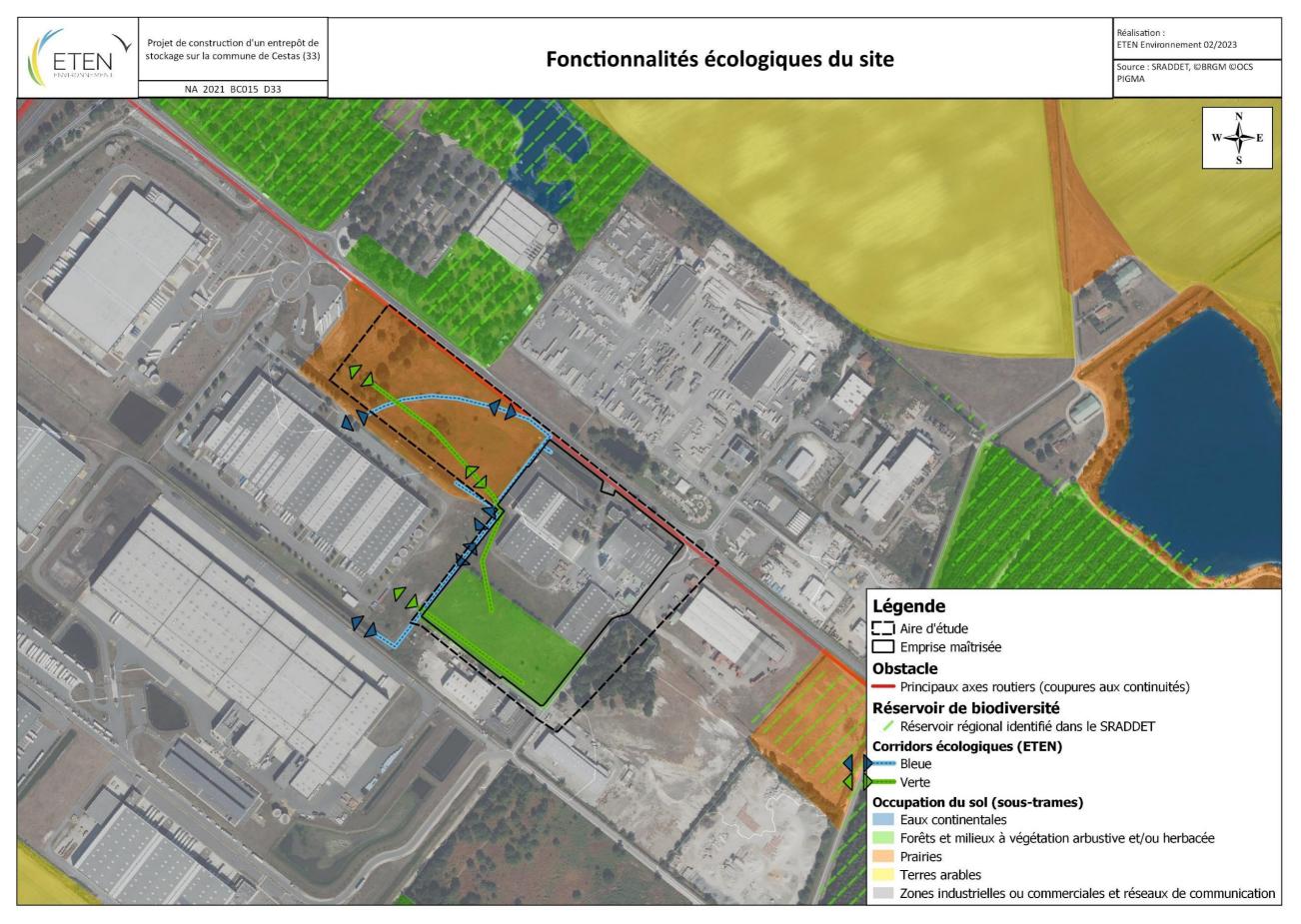
Le site n'est pas traversé par des corridors terrestres ou aquatiques importants et représentent ainsi un très faible enjeu.

N.B: L'analyse de la Trame verte est bleue s'est appuyée en partie sur le schéma régional de cohérence écologique de l'ancienne région Aquitaine bien qu'il ait été récemment annulé par le tribunal administratif de Bordeaux. Les données restent néanmoins utilisables dans l'attente du nouveau document, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à l'échelle de la nouvelle région.

Les flux biologiques identifiés par ETEN reposent sur les observations de terrains (traces de passages, flux migratoires etc.) et l'analyse rapprochée de l'occupation des sols du réseau hydrographique et des différents obstacles.

La cartographie ci-après présente la Trame Verte et Bleue du site ainsi que les flux biologiques.





Carte 15: Trame verte et bleue



V. 7. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Tableau 13 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle Tendances au fil de l'eau = évolution probable de l'environnement en l'absence on mise en œuvre du projet		probable de l'environnement en l'absence de		probable de l'environnement en l'absence de		En	jeu	Sensibilité liée au projet
Contexte règlementaire	+	Aucune zone règlementaire et zone d'inventaire liée au patrimoine naturel située sur l'aire d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats» (FR7200797) de la Directive Habitats se situe à 9,3 km. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I « Landes humides des Arguileyres » (720014151) située à 2,5 km.	/	Pas de remise en question à terme des périmètres liés au patrimoine naturel.	Fai	ble	Nulle		
Habitats naturels	=	Habitats naturels communs, dégradés par l'activité anthropique forte du secteur.	Ġ	La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain, qui entraînerait la destruction des habitats naturels concernés.	Faible à	Modéré	Modérée		
Flore patrimoniale	+	Présence d'une espèce protégée au niveau régional (Aquitaine), le Lotier hispide	Ø	La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain, qui entraînerait la destruction de l'habitat favorable à l'espèce.	Fai	ble	Forte		
Flore exotique envahissante	-	Présence de 9 espèces exotiques envahissantes.	Ø	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre.	Mod	déré	Faible		



Zones humides	+	Présence de 670 m² de zones humides (critère floristique) correspondant à des fourrés de Saule roux. Fonctionnalités mineures exprimées.	\Square \text{\square}	La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain, qui entraînerait la destruction des fourrés de Saule roux.	Modéré	Modérée
		Présence d'un habitat favorable à la réalisation du cycle biologique complet des amphibiens (bassin de rétention).	/	Pas de remise en question à terme envisagée du maintien du bassin de rétention.	Modéré	Modérée
Faune	+	Présence d'une espèce protégée de reptiles : le Lézard des murailles .	Ø	La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain.	Faible	Faible
		Présence d'habitats favorables au transit et à l'alimentation de la faune commune.	Ø	La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain.	Faible	Faible
Trame verte et bleue	+	Corridors de déplacement pour les espèces terrestres et aquatiques au sein de l'aire d'étude.		La localisation du site en zone UYb dans le PLU en vigueur laisse envisager son aménagement prochain.	Faible	Faible



CHAPITRE 4 : DÉFINITION ET QUANTIFICATION DES INCIDENCES BRUTES



I. Incidences brutes sur les habitats naturels

I. 1. Incidences brutes en phase travaux

Incidences directes

Les principales atteintes aux habitats naturels auront lieu en phase chantier. Elles concernent **la destruction** d'habitats naturels au droit des bâtiments, voieries et espaces verts.

Ainsi, le projet va entraîner la destruction d'environ :

- 0,07 ha de fourrés de Saules roux (CCB : 38.2),
- 2,04 ha de pelouse siliceuse enfrichée (CCB : 35 x 87.1),
- 0,25 ha de pelouse siliceuse enfrichée et ronciers (CCB : 35 x 87.1 x 31.831).

Dans le cadre du projet, environ 3 460 m² d'espaces verts seront préservés et 6 412 créées soit une surface totale de 9 872 m².

A noter que la réserve d'eau au Nord sera intégralement préservée. Une partie du bassin d'infiltration (70 m²) sera détruit.

Il existe également un risque **d'altération temporaire à permanent** des habitats naturels présents à proximité immédiate du projet. Cependant, au regard du contexte et des habitats concernés, cette incidence est jugée non significative.

» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le projet entraînera la **destruction directe** de 2,36 ha d'habitats naturels. Cette incidence directe est jugée négative, permanente et faible au regard des habitats et des surfaces concernés.

Il existe également un **risque d'altération directe temporaire à permanente** des habitats situés à proximité de la zone de chantier. Cependant, au regard des habitats concernés et du contexte du site, ce risque est jugé non significatif.

Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
\triangle		\triangle		
Risque d'altération à proximité du chantier		Destruction de 2,36 ha d'habitats naturels		



Incidences indirectes

En phase travaux, les opérations de chantier peuvent entraîner des **perturbations des conditions stationnelles pouvant affecter indirectement les habitats**.

Il s'agit des impacts potentiels liés aux :

- **Projections de poussières** sur la végétation engendrant une perturbation significative de leurs fonctions biologiques et une modification des cortèges floristiques ;
- Pollutions accidentelles.

» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le **risque d'altération indirecte** d'habitats naturels et anthropiques aux abords de la zone de chantier constitue une incidence jugée négative, temporaire à permanente et faible considérant l'enjeu des habitats concernés.

Incidences brutes avant mesures :

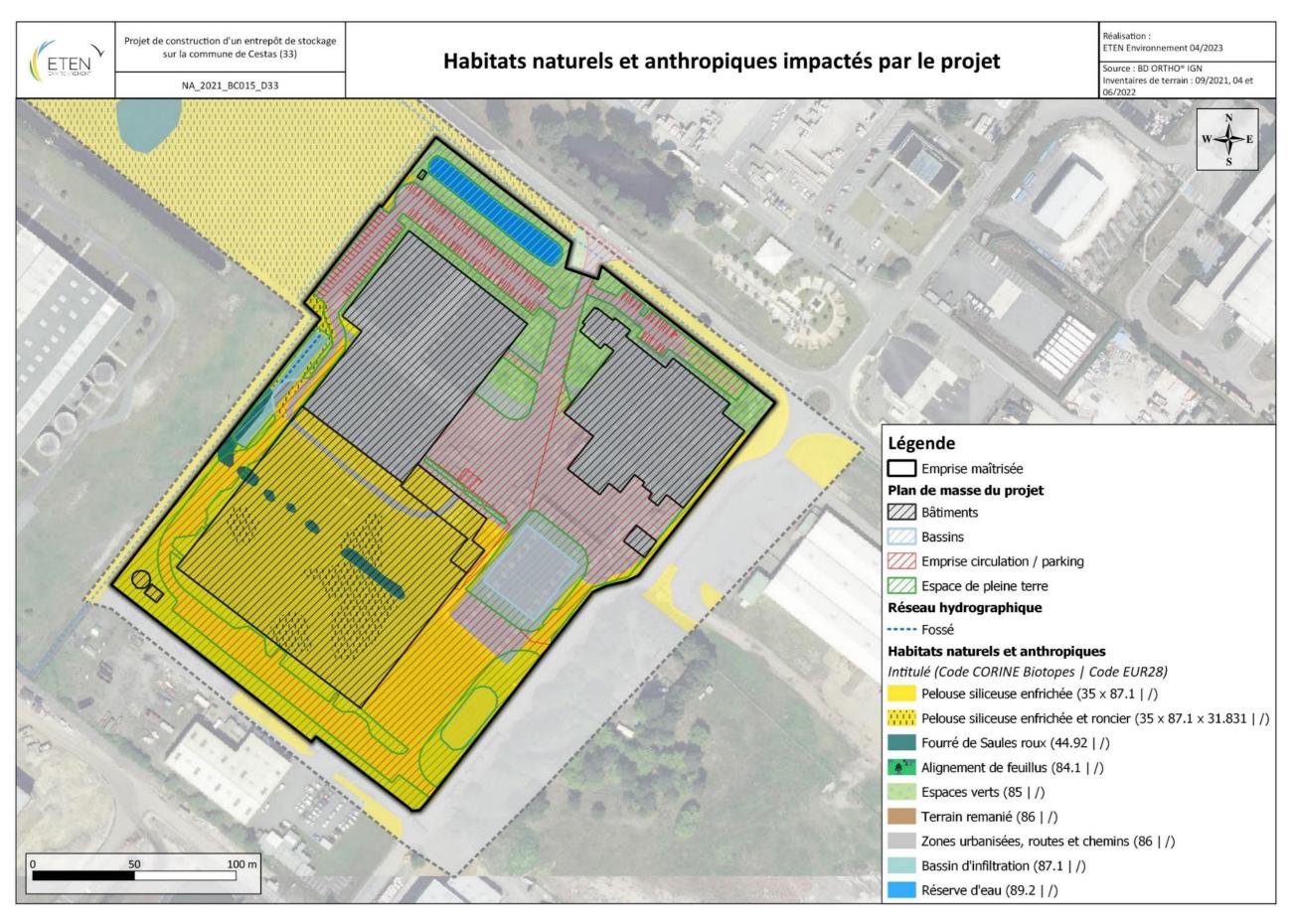
NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE		FAIBLE	MODEREE	FORTE
		A		

I. 2. Incidences brutes en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les habitats naturels.

» Ce qu'il est important de retenir :								
En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur les habitats naturels.								
Incidences brutes	Incidences brutes avant mesures :							
NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE				
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE				
A								





Carte 16 : Incidences du projet vis-à-vis des habitats naturels et anthropiques



II. Incidences brutes sur la flore

II. 1. Incidences brutes en phase travaux

Incidences directes

Les principales atteintes à la flore auront lieu en phase chantier.

Elles concernent au droit des bâtiments, voies et bassins créés au sein de l'emprise maîtrisée :

- La destruction de l'ensemble des stations et habitats du Lotier hispide ;
- La destruction de la flore commune rudérale avec de nombreuses espèces exotiques envahissantes.

Ainsi, le projet va entraîner la destruction d'environ 4 415 m² d'habitats favorables du Lotier hispide ainsi que les sept stations contactées en 2021 et 2022 au droit de l'emprise maîtrisée.

A noter que les habitats potentiels du Lotier hispide ne seront pas impactés dans le cadre du projet.

» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le projet entraînera la **destruction directe** de 4 415 m² d'habitat favorable du Lotier hispide ainsi que les sept stations observées en 2021 et 2022. Cette incidence directe est jugée négative, permanente et modérée au regard de l'état dégradé de l'habitat et du nombre d'individus impactés.

Il entraînera également la **destruction directe** de la flore commune au droit des 2,36 ha d'habitats naturels impactés. Au regard de la flore concernée, cette incidence directe est jugée négative, permanente et non significative.

Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
\triangle			\triangle	
Destruction et risque d'altération de la flore commune			Destruction de 4 415 m² d'habitats favorables au Lotier Hispide et l'ensemble des stations de l'espèce	

Incidences indirectes

En phase travaux, les opérations de chantier peuvent entraîner des **perturbations des conditions stationnelles pouvant affecter indirectement la flore attenante**. Il s'agit des impacts potentiels liés aux :

- Projections de poussières sur la végétation engendrant une baisse de l'exposition à la lumière et de l'activité chlorophyllienne;
- Pollutions accidentelles.

D'autre part, les chantiers sont susceptibles de favoriser **l'implantation d'espèces exogènes envahissantes**, favorisées par les perturbations du milieu. En effet, les véhicules de chantier constituent d'excellents vecteurs de ces espèces, leur circulation pouvant entraîner l'importation sur le site de nouvelles espèces, ou l'exportation des espèces déjà présentes vers d'autres sites.



» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le **risque d'altération indirecte** de la flore commune essentiellement rudérale aux abords de la zone de chantier constitue une incidence jugée négative, temporaire à permanente et non significative considérant les espèces concernées.

De plus, l'incidence indirecte du projet sur le **risque de propagation d'espèces envahissantes** est jugée négative, temporaire et modérée.

Incidences brutes avant mesures:

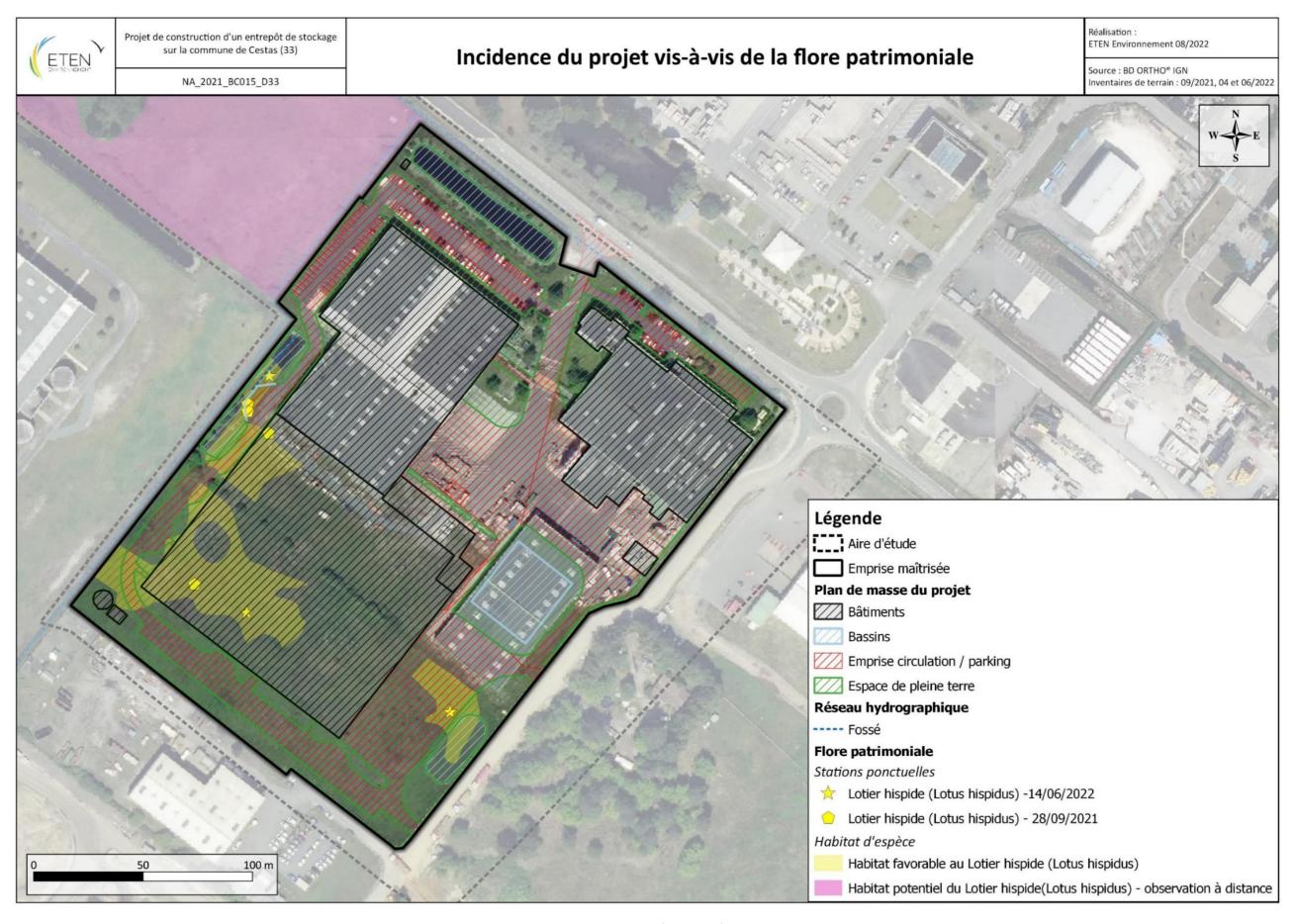
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
\triangle			\triangle	
Risque d'altération de la flore commune aux abords de la zone chantier			Risque de propagation des espèces exotiques envahissantes	

II. 2. Incidences brutes en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera la flore.

» Ce qu'il est important de retenir :							
En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur la flore.							
Incidences brutes	avant mesures :						
NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE			
SIGNIFICATIVE	POSITIVE	FAIBLE	MODEREE	FORTE			
Δ							





Carte 17 : Incidence du projet vis-à-vis de la flore patrimoniale



III. Incidences brutes sur les zones humides

III. 1. Incidences brutes en phase travaux

Incidences directes

Les principales atteintes aux zones humides auront lieu en phase chantier. Elles concernent **la destruction** de 0,07 ha de fourrés de Saules roux (CCB : 38.2), habitat caractéristique des zones humides, au droit des pistes et bâtiments nouvellement créés.

Les fourrés de Saules détruits par le projet présentent un état dégradé avec de faibles fonctionnalités. En effet, cette zone humide présente des rôles mineurs pour les fonctions d'accomplissement du cycle biologique ainsi que pour la recharge des nappes et la rétention des sédiments. Elle ne possède aucune fonction biogéochimique ainsi que de ralentissement des ruissellements. De ce fait, l'incidence du projet sur la fonctionnalité des zones humides est faible.

» Ce qu'il est important de retenir :

En phase travaux, le projet entraînera la **destruction directe** de 0,07 ha de zone humide (dégradée) identifiée selon le critère floristique qui présente de faibles fonctionnalités. Cette incidence directe est jugée négative, permanente et faible au regard des habitats, des fonctionnalités et des surfaces concernés.

Incidences brutes avant mesures:

NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE
		\triangle		
		Destruction de 0,07 ha de zones		
		humides floristiques		

Incidences indirectes

Aucune zone humide supplémentaire n'ayant été identifiée à proximité des fourrés de Saules impactés, il n'existe pas de risque d'incidence indirecte sur les zones humides dans le cadre de ce projet.

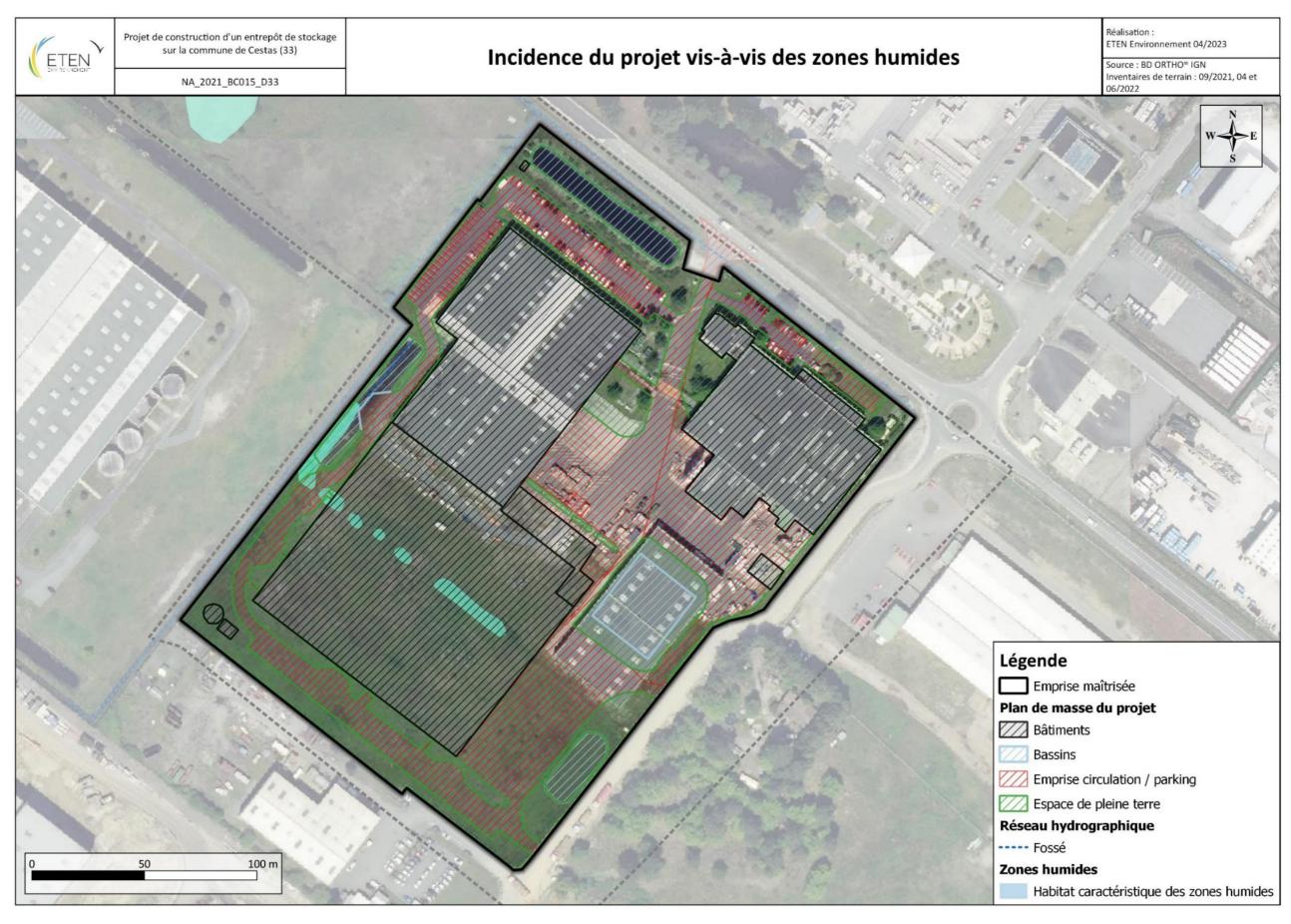
W Ce qu'il est important de retenir : En phase travaux, aucune incidence indirecte sur les zones humides n'est à prévoir. Incidences brutes avant mesures : NULLE / NON SIGNIFICATIVE NEGATIVE FAIBLE NEGATIVE MODEREE NEGATIVE FORTE

III. 2. Incidences brutes en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les zones humides.

» <u>Ce qu'il est important de retenir :</u> En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur les zones humides. <i>Incidences brutes avant mesures :</i>						
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE		
Δ						





Carte 18 : Incidences du projet vis-à-vis des zones humides



IV. Incidences brutes sur la faune

IV. 1. Perturbation des activités vitales des espèces

IV. 1. 1. Perturbation en phase travaux

Tout chantier est source de pollution :

- visuelle: les émissions lumineuses perturbent les animaux dans leur déplacement,
- auditive : les déplacements d'engins de chantier, le défrichement, les déplacements de matériaux, l'utilisation d'outils bruyants... sont des sources de dérangement de la faune.

Les espèces sont donc perturbées :

- dans leur déplacement en quête de nourriture,
- dans leur phase de repos (oiseaux en particulier),
- dans leur phase de reproduction.

Il est important de souligner que l'emprise maîtrisée se situe au cœur d'une importante zone industrielle occasionnant d'ores et déjà des perturbations quotidiennes (trafic routier, travaux...) pouvant perturber les activités vitales des espèces.

» Ce qu'il est important de retenir : La phase de chantier aura donc une incidence négative faible sur les activités vitales des espèces faunistiques. Incidences brutes avant mesures :						
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE	NEGATIVE FAIBLE	NEGATIVE MODEREE	NEGATIVE FORTE		
		۵				

IV. 1. 2. Perturbation en phase exploitation

L'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo pourra perturber les espèces présentent au niveau des espaces verts et à proximité via la présence d'activités humaines et des opérations d'entretien et maintenance. Toutefois, cette incidence est à relativiser en raison du caractère déjà très urbanisé du site et des activités environnantes. Le projet aura donc une incidence non significative en phase exploitation.

» Ce qu'il est important de retenir :					
L'incidence du projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo sur les activités vitales de la faune sera non significative en phase exploitation Incidences brutes avant mesures :					
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE				
A					



IV. 2. Risque de mortalité

IV. 2. 1. Risque de mortalité en phase chantier

En phase chantier, les espèces possédant une faible capacité de fuite comme les reptiles, les amphibiens, les insectes ou encore certains oiseaux sont menacés par le passage fréquent d'engins de chantier ou pour l'acheminement du matériel, qui représente un risque d'écrasement.

Les inventaires écologiques menés sur site ont révélé que le site était principalement utilisé pour le transit et l'alimentation. Toutefois, il abrite le Lézard des murailles, des amphibiens et une faune commune accomplissant l'ensemble de leur cycle biologique.

Il est important de souligner que le site occasionne déjà un risque de mortalité permanent au sein de l'emprise maîtrisée en raison du trafic.

» Ce qu'il est important de retenir :					
L'incidence du projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo sur le risque de mortalité sera négative faible en phase chantier. Incidences brutes avant mesures :					
NULLE / NON SIGNIFICATIVE POSITIVE FAIBLE NEGATIVE NEGATIVE FORTE					
		A			

IV. 2. 2. Risque de mortalité en phase exploitation

En phase exploitation, le risque de mortalité ne sera pas influencé par le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo. Il restera au même niveau qu'aujourd'hui.

» Ce qu'il est important de retenir :					
L'incidence du projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo sur le risque de mortalité sera non significative en phase exploitation. Incidences brutes avant mesures :					
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE				
Δ					



IV. 3. Incidences sur les habitats d'espèces faunistiques

IV. 3. 1. Incidences sur les habitats en phase travaux

La disparition des espaces de végétation restants et des espaces aquatiques diminue la surface d'habitat pour les individus des espèces qui y sont inféodées. Cela peut entraîner la disparition des animaux à petits territoires (petits mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes...).

Concernant, les oiseaux, les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence quelques espèces patrimoniales au sein de l'emprise maîtrisée. Les habitats naturels identifiées ne sont pas utilisés par l'avifaune patrimoniale pour la reproduction. Ces espèces utilisent uniquement l'emprise maîtrisée pour le transit et l'alimentation. Par conséquent, le chantier entraînera la destruction d'aucun habitat de reproduction d'espèce patrimoniale.
Concernant le risque de mortalité directe d'individus, il reste relativement faible.

Compte tenu du caractère très urbanisé du site et de l'absence de destruction d'habitats d'oiseaux patrimoniaux, l'incidence brute du projet sur les habitats de l'avifaune est jugée comme étant non significative.

Concernant les mammifères (hors chiroptères), les espèces présentes sont communes et ubiquistes et utilisent l'emprise projet pour leur cycle biologique complet. Aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée au sein de l'emprise clôturée.

Compte tenu du caractère très urbanisé du site et de l'absence de destruction d'habitats de mammifères patrimoniaux, l'incidence brute du projet sur les habitats de la mammalofaune est jugée comme étant non significative.

Concernant les chiroptères, aucun inventaire spécifique n'a été mené. Toutefois, au vu des habitats naturels identifiés, les chiroptères ne peuvent pas gîter au sein de l'emprise maîtrisée.

Compte tenu du caractère très urbanisé du site et de l'absence de gîte, l'incidence brute du projet sur les chiroptères est jugée comme étant non significative.

Concernant les reptiles, une espèce a été recensée au sein de l'emprise maîtrisée, il s'agit du Lézard des murailles. Lors de la phase travaux, 3 230 m² d'habitats favorables au Lézard des murailles seront détruits au droit des bâtiments, voieries et espaces verts.
Cependant, le Lézard des murailles est une espèce très commune qui utilise tout type de milieu. Les milieux urbains et autres milieux ouverts lui conviennent plus particulièrement. Par conséquent, le projet reste peu impactant pour l'espèce.

Le développement du projet sur une zone ouverte permet de réduire les incidences sur les habitats des reptiles ainsi que sur le risque de mortalité d'individus en phase travaux : ainsi, l'incidence brute des travaux est jugée comme étant faible.

Concernant les amphibiens, trois espèces ont été recensées au sein de l'emprise maîtrisée. Les amphibiens utilisent plus particulièrement le bassin de rétention pour se reproduire. Le projet va éviter le bassin de rétention d'une superficie de 845 m², soit 100 % de la superficie totale de l'habitat de reproduction des amphibiens.

Le développement du projet va éviter la destruction du bassin de rétention, identifié comme le seul habitat de reproduction des amphibiens au sein de l'emprise maîtrisée. Ainsi, l'incidence brute des travaux est jugée comme étant non significative.

Concernant **insectes et autres taxons**, aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'a été identifiée au sein de l'emprise maîtrisée.



L'incidence du projet sur les insectes et autres taxons est jugée comme étant non significative voire nulle.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo sur la commune de Cestas s'implante sur des milieux favorables à la faune commune locale. Cette implantation implique la destruction d'habitats d'espèces communes en phase chantier, tout comme le risque de mortalité directe d'individus.

Incidences brutes avant mesures :

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE		FAIBLE	MODEREE	FORTE
\triangle		\triangle		
Oiseaux, insectes, amphibiens et mammifères (dont chiroptères)		Reptiles		

IV. 3. 2. Incidences sur les habitats en phase exploitation

En phase d'exploitation, aucune incidence supplémentaire ne concernera les habitats d'espèces. Ces derniers ont déjà été détruits lors de la phase chantier.

Cependant, des espaces verts (moins favorables) créés par le projet seront favorables à l'accomplissement du cycle biologique du Lézard des murailles. Son caractère ubiquiste lui permettra ainsi de se maintenir sur le site.

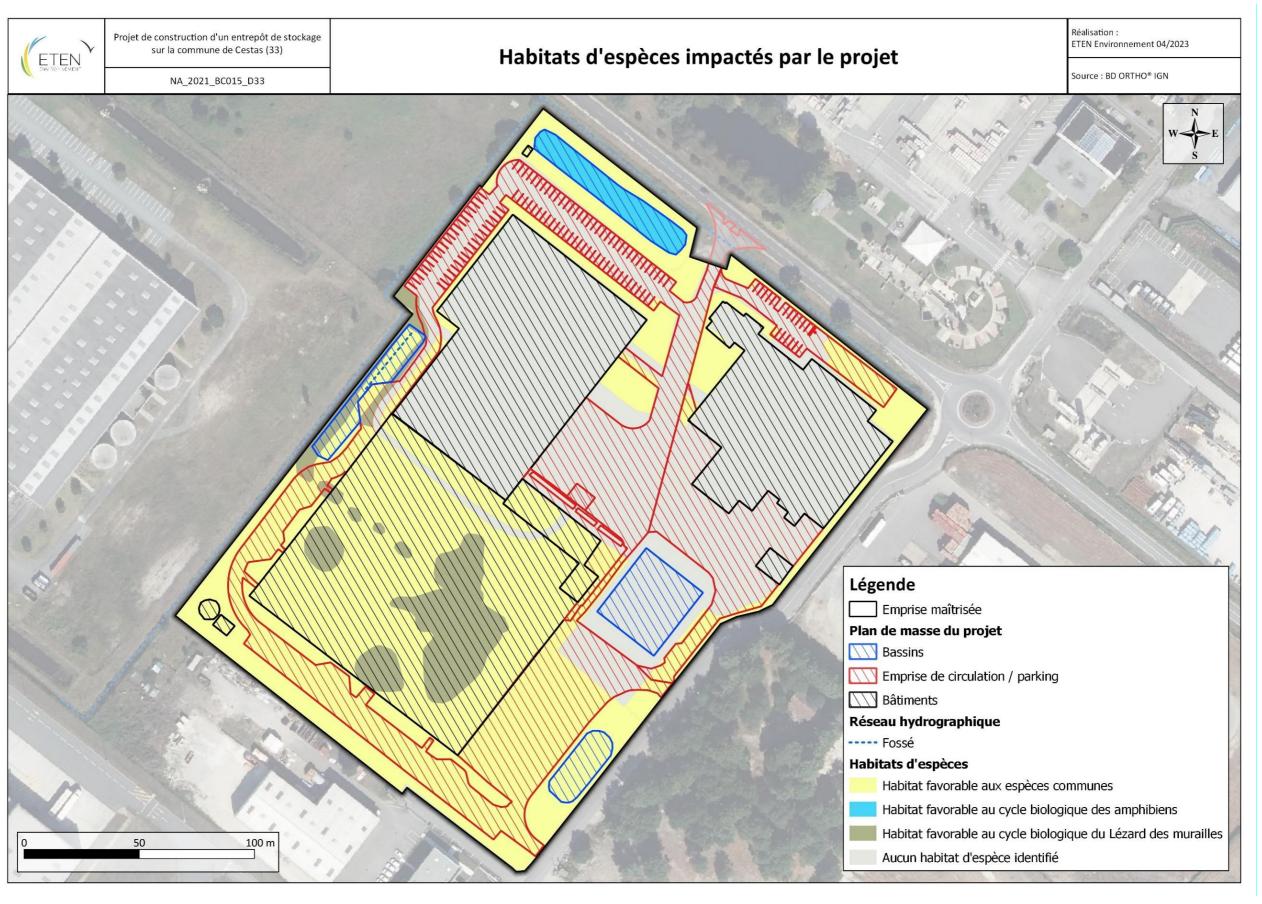
» Ce qu'il est important de retenir :

En phase d'exploitation, le projet n'aura aucune incidence supplémentaire sur les habitats d'espèces.

Incidences brutes avant mesures :

NULLE / NON	POSITIVE	NEGATIVE	NEGATIVE	NEGATIVE
SIGNIFICATIVE		FAIBLE	MODEREE	FORTE
A				





Carte 19 : Incidences du projet sur les habitats d'espèces



IV. 4. Incidences sur la trame verte et bleue

Rappel des sensibilités de l'état initial :

FAVORABLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
	A		
	Corridors de déplacement pour les espèces terrestres et aquatiques au sein de l'aire d'étude.		

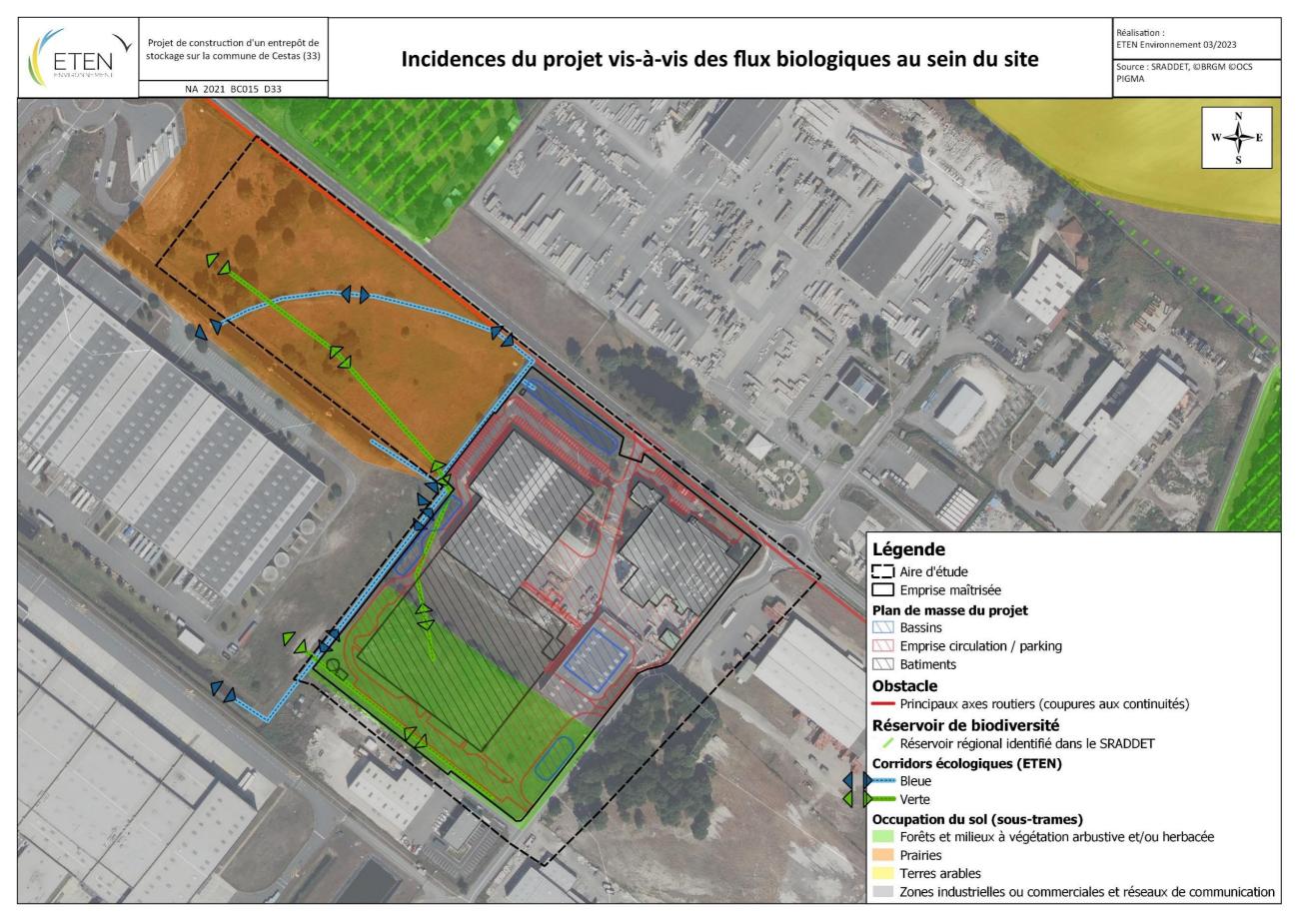
IV. 4. 1. Coupure du cheminement pour la faune en phase travaux et exploitation

Le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo, ne va en aucun cas occasionner des incidences sur la coupure du cheminement pour la faune. En effet, le site est d'ores et déjà clôturé et imperméable à certaines espèces faunistiques (grands mammifères, prédateur...). Ainsi, aucune incidence en phase chantier et exploitation ne sera occasionnée dans la création du projet d'extension.

» Ce qu'il est important de retenir : Globalement, l'incidence du projet sur le cheminement de la faune peut être considérée comme non significative voire nulle en phases travaux et exploitation. Incidences brutes avant mesures :						
NULLE / NON SIGNIFICATIVE	POSITIVE NEGATIVE NEGATIVE NEGATIVE FORTE					
Α						

La carte suivante résume les incidences du projet sur les trame verte et bleue.





Carte 20 : Incidences du projet sur flux biologiques au sein du site



IV. 4. 2. Incidences sur la fonctionnalité écologique

Le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO Unikalo, ne va en aucun cas occasionner des incidences sur la fonctionnalité écologique. En effet, le site est d'ores et déjà clôturé et imperméable à certaines espèces faunistiques (grands mammifères, prédateur...). De plus, le projet n'est pas compris dans le réservoir régional du massif des Landes de Gascogne et les flux biologiques observés au sein de l'emprise maîtrisée ne sont pas connectés avec un quelconque réservoir.

Ainsi, aucune incidence en phase chantier et exploitation ne sera occasionnée dans la création du projet d'extension.

p. 0,000 a. 0					
» Ce qu'il est important de retenir :					
Globalement, l'incidence du projet sur la fonctionnalité écologique peut être considérée comme non significative voire nulle en phases travaux et exploitation. Incidences brutes avant mesures :					
NULLE / NON SIGNIFICATIVE POSITIVE FAIBLE NEGATIVE NEGATIVE FORTE					
A					



V. Analyse d'incidences sur les sites Natura 2000

Le projet n'est inclus ou n'intersecte aucun site Natura 2000.

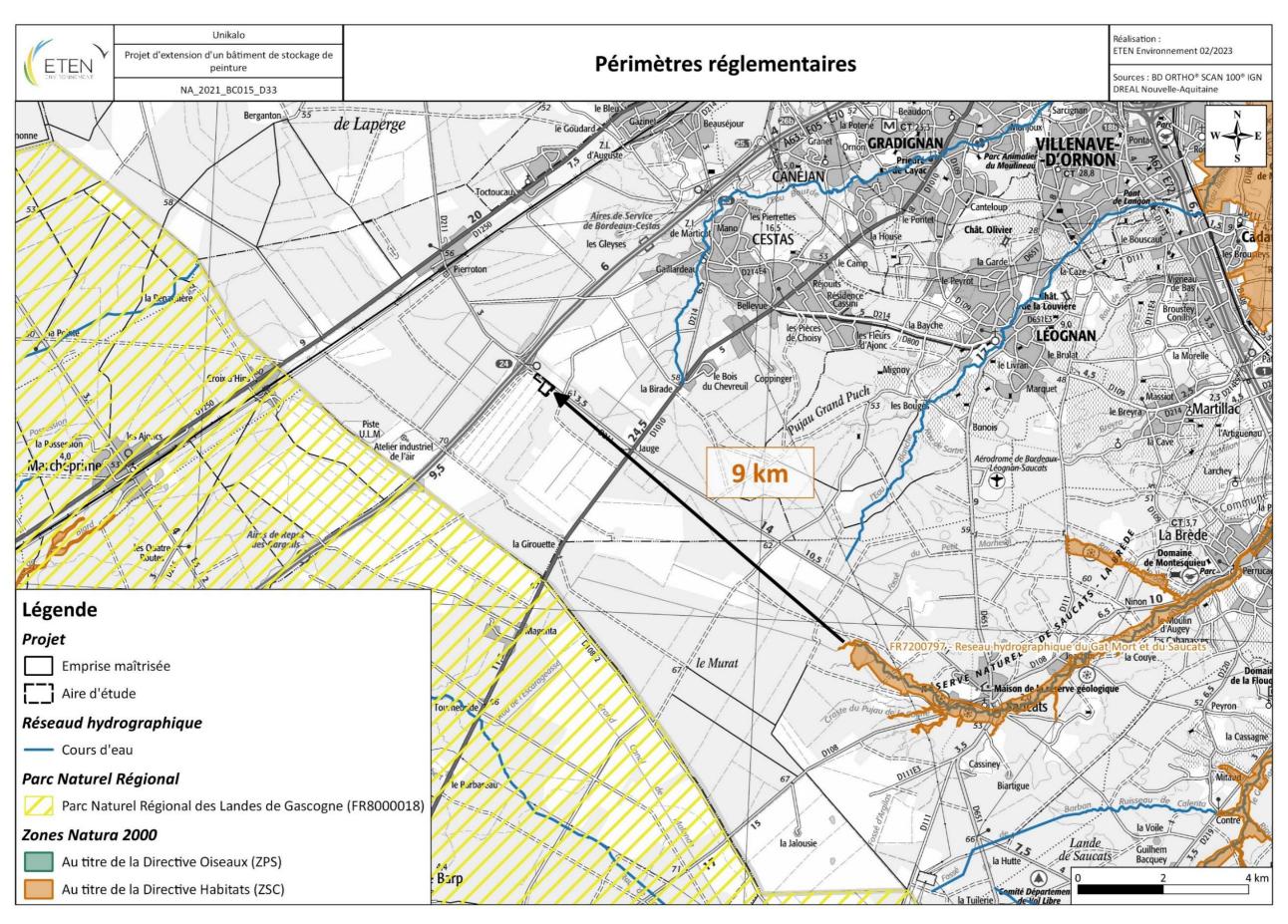
Le site Natura 2000 le plus proche est relevé à environ 9 km. Il s'agit du « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » (FR7200797).

Le projet ne détient aucune connexion directe ou indirecte, notamment via le réseau hydrographique, avec le site Natura 2000 en question.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet n'aura donc aucun impact significatif sur le site Natura 2000, ni sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire qui le composent.





Carte 21 : Analyse des incidences Natura 2000



VI. Synthèse des incidences brutes sur le milieu naturel

Le tableau ci-dessous récapitule les incidences brutes du projet sur le milieu naturel.

Tableau 14: Synthèse des incidences brutes du projet sur les milieux naturels

ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE BRUTE	TYPE D'INCIDENCE	DURÉE DE L'INCIDENCE	TEMPS DE RÉPONSE	NATURE DE L'INCIDENCE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE
	Phase travaux : destruction des habitats naturels au droit des bâtiments, voieries et bassins (2,36 ha)		Permanente	Court terme	-	Faible
Habitats naturels	Phase travaux : risque d'altération des habitats situés à proximité du chantier	Directe	Temporaire à permanente	Court terme	-	Non significative
	Phase travaux : risque d'altération des habitats situés à proximité du chantier	Indirecte	Temporaire à permanente	Court terme	-	Faible
	Phase d'exploitation	/	/	/	/	Nulle
	Phase travaux : destruction de la flore commune au droit des bâtiments, voieries et bassins (2,36 ha)	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	Phase travaux : destruction d'habitat favorable (4 415 m²) et de l'intégralité des stations de Lotier hispide	Directe	Permanente	Court terme	-	Modérée
Flore	Phase travaux : risque d'altération de la flore commune à proximité du chantier	Directe/ Indirecte	Temporaire à permanente	Court terme	-	Non significative
	Phase travaux : risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes	Indirecte	Permanente	Moyen terme	-	Modérée
	Phase d'exploitation	/	/	/	/	Nulle
Zones humides	Phase travaux : destruction de fourrés de Saules humides au droit des voieries et bâtiment (0,07 ha)	Directe	Permanente	Court terme	-	Faible
	Phase d'exploitation	/	/	/	/	Nulle
Faune et habitats	Perturbation des activités vitales des espèces en phase chantier	Indirecte	Temporaire	Court terme	-	Faible
associés	Perturbation des activités vitales des espèces en phase exploitation	Indirecte	Permanente	Court terme	-	Non significative
	Risque de mortalité en phase chantier	Directe	Temporaire	Court terme	-	Faible



ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE BRUTE	TYPE D'INCIDENCE	DURÉE DE L'INCIDENCE	TEMPS DE RÉPONSE	NATURE DE L'INCIDENCE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE BRUTE
	Risque de mortalité en phase exploitation	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase chantier : • oiseaux	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	• mammifères	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	• chiroptères	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	 destruction de 3 230 m² d'habitats favorables au Lézard des murailles 	Directe	Permanente	Court terme	-	Faible
	amphibiens	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	• insectes	Directe	Permanente	Court terme	/	Nulle
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase d'exploitation : • oiseaux	/	/	/	/	Nulle
	• mammifères	/	/	/	/	Nulle
	• chiroptères	/	/	/	/	Nulle
	• reptiles	/	/	/	/	Nulle
	amphibiens	/	/	/	/	Nulle
	• insectes	/	/	/	/	Nulle
	Coupure du cheminement en phase chantier	Directe	Temporaire	Court terme	-	Non significative
Trame verte et bleue	Coupure du cheminement en phase exploitation	Directe	Permanente	Court terme	-	Non significative
	Perte de surface au sein du territoire		Permanente	Court terme	-	Non significative
Natura 2000	Absence d'incidence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire composant le site Natura 2000	/	/	/	/	Nulle



VII. Effets cumulés avec d'autres projets connus

(Source: carto.sigena.fr – DREAL)

Les projets connus sont ceux qui, lors du dépôt du présent dossier :

- Ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article L.181-14 et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

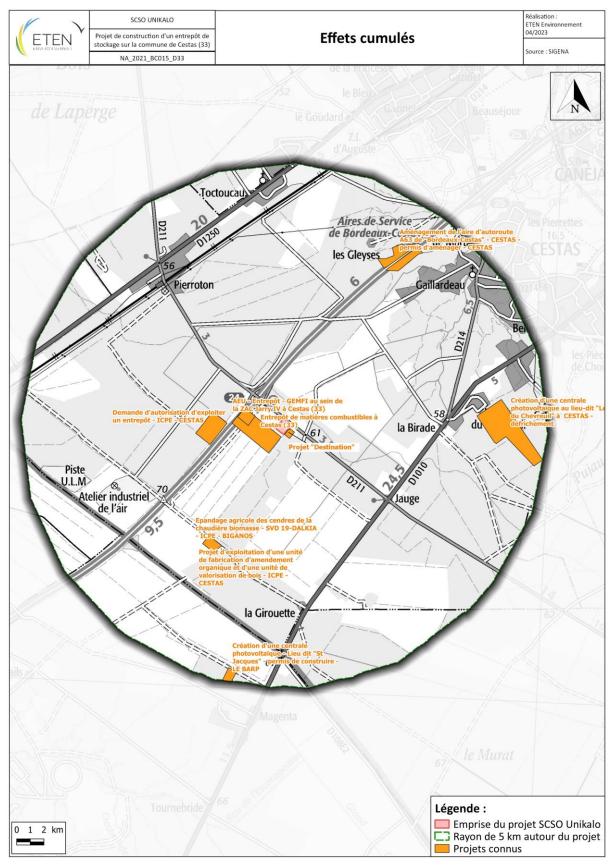
Les projets connus pris en compte dans la suite de ce rapport sont ceux présents dans un rayon de 5 km ayant reçu un avis de la MRAe. Également est pris en compte le projet de construction d'une usine de torréfaction de café (projet « Destination ») à proximité directe du projet de la SCSO UNIKALO.

Dans un rayon de 5 kilomètres, 9 projets sont donc recensés.

Tableau 15 : Synthèse des projets susceptibles d'avoir des effets cumulés

Projet	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Projet de construction d'une usine de torréfaction de café (projet « Destination »)	CESTAS	19 360 m²	Réalisé	/	Une dizaine de mètres
Entrepôt de matières combustibles	CESTAS	174 958 m²	Réalisé	27 avril 2017	70 m
Entrepôt – GEMFI au sein de la ZAC Jarry IV	CESTAS	65 571 m²	Réalisé	29 août 2018	450 m
Entrepôt – GEMFI au Pot au Pin II - ICPE	CESTAS	199 000 m²	Réalisé	13 juin 2013	950 m
Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois – ICPE	CESTAS	59 000 m²	Réalisé	14 avril 2014	2,5 km
Epandage agricole des cendres de la chaudière biomasse	BIGANOS	505 000 m²	Réalisé	18 décembre 2012	2,5 km
Aménagement de l'aire d'autoroute A63 de « Bordeaux Cestas »	CESTAS	219 830 m²	Réalisé	11 décembre 2015	3,5 km
Création d'une centrale photovoltaïque au lieu- dit du Chevereuil	CESTAS	491 979 m²	Non réalisé	10 février 2012	3,6 km
Création d'une centrale photovoltaïque au lieu- dit St Jacques	LE BARP	46 000 m²	Réalisé	18 mars 2011	4,7 km





Carte 22 : Effets cumulés avec d'autres projets connus



VII. 1. Projet de construction d'une usine de torréfaction de café - Destination (réalisé)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Projet de construction d'une usine de torréfaction de café	Destination	CESTAS	19 360 m²	Réalisé	/	Une dizaine de mètres



Emprise du projet « Destination » (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et
	mesures
Espèce floristique protégée: une station de Lotier hispide	Pas d'impact sur la flore
inventoriée (habitat en dehors de la zone projet).	protégée ; l'habitat du lotier
Espèces faunistiques protégées : enjeux vis-à-vis des	hispide ayant été préservé.
amphibiens (hors emprise projet), des oiseaux nicheurs	Impact sur les boisements,
sensibles (Chardonneret élégant, Serin cini et Verdier d'Europe)	habitat de nidification d'oiseaux
	nicheurs sensibles.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de Destination, aujourd'hui réalisé. En effet, ce projet n'impacte pas le Lotier hispide, flore protégée identifiée sur l'emprise du projet de la SCSO Unikalo. De plus, en dehors du fourré de Saules, aucun milieu boisé n'est impacté dans le cadre du projet de la SCSO Unikalo.



VII. 2. Entrepôt de matières combustibles - LIDL (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 27 avril 2017)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Entrepôt de matières combustibles	LIDL	CESTAS	174 958 m²	Réalisé	27 avril 2017	70 m



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucune espèce floristique ou faunistique protégée	
inventoriée. En effet, le projet se situait sur des cultures de	/
maïs, sans sensibilité écologique particulière.	

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de LIDL, aujourd'hui réalisé. En effet, ce projet n'est situé à proximité d'aucun périmètre de protection d'espace ou d'espèce naturelle sensible.



VII. 3. Entrepôt GEMFI – ZAC Jarry IV (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 29 août 2018)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Entrepôt – GEMFI au sein de la ZAC Jarry IV	Société GEMFI	CESTAS	65 571 m ²	Réalisé	29 août 2018	450 m



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucune espèce floristique ou faunistique protégée	
inventoriée. En effet, les enjeux faune/flore étaient jugés extrêmement faibles en raison de l'ancien usage du site (ancienne exploitation agricole intensive, requalifiée en terrains industriels en attente d'aménagement). La flore est qualifiée d'extrêmement pauvre. Il était relevé la présence éparse de diverses espèces communes de faune (petits mammifères, oiseaux, etc.).	/

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de la société GEMFI, aujourd'hui réalisé. En effet, ce projet n'est situé à proximité d'aucun périmètre de protection d'espace ou d'espèce naturelle sensible.



VII. 4. Entrepôt GEMFI – ZA du Pot au Pin II – ICPE (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 13 juin 2013)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Entrepôt – ICPE	Société GEMFI	CESTAS	199 000 m²	Réalisé	13 juin 2013	950 m



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucune espèce floristique ou faunistique protégée inventoriée.	
En effet, le projet s'est implanté au cœur d'une zone industrielle	
existante. Il s'agissait donc d'un habitat strictement anthropique où	/
tout caractère naturel avait disparu. Les seuls végétaux présents	
étaient des espèces plantées, sans intérêt patrimonial.	

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de la société GEMFI, aujourd'hui réalisé. En effet, ce projet n'est situé à proximité d'aucun périmètre de protection d'espace ou d'espèce naturelle sensible.



VII. 5. Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 14 avril 2014)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois – ICPE	SEDE Environnement	CESTAS	59 000 m²	Réalisé	14 avril 2014	2,5 km



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucune espèce floristique ou faunistique protégée inventoriée.	
En effet, l'étude d'impact avait relevé le caractère modeste des	/
enjeux.	

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de SEDE Environnement, aujourd'hui réalisé. En effet, ce projet n'est situé à proximité d'aucun périmètre de protection d'espace ou d'espèce naturelle sensible.



VII. 6. Epandage agricole des cendres de la chaudières biomasse (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 18 décembre 2012)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Epandage agricole des cendres de la chaudière biomasse	Société VALMY DEFENSE 19 - DALKIA	BIGANOS	505 000 m²	Réalisé	18 décembre 2012	2,5 km



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucune espèce floristique ou faunistique protégée inventoriée.	L'absence d'incidences
Toutefois, la MRAe a souligné, dans son avis, des lacunes dans	significative sur les espèces ayant
l'analyse des enjeux du site, reposant uniquement sur des données	justifié la désignation des sites
bibliographiques. Or, des sensibilités étaient suspectées du fait de	Natura 2000 n'est pas
l'appartenance du site au périmètre du Parc Naturel Régional des	suffisamment argumentée, selon
Landes de Gascogne et à 5 sites Natura 2000.	l'avis de la MRAe.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de la société VALMY DEFENSE 19 - DALKIA, aujourd'hui réalisé et selon les données disponibles dans l'étude d'impact (lacunaires selon l'avis de la MRAe).



VII. 7. Extension d'une unité de fabrication d'amendement organique et d'une unité de valorisation du bois (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 11 décembre 2015)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Aménagement de l'aire d'autoroute A63 de « Bordeaux Cestas »	CCI de Bordeaux	CESTAS	219 830 m²	Réalisé	11 décembre 2015	3,5 km



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et			
	mesures			
Aucune espèce floristique protégée inventoriée.	Mesure d'évitement : Evitement des			
En effet, l'étude d'impact précise que les Droséras et la Gentiane	arbres remarquables et des			
pneumonanthe ont fait l'objet de recherches spécifiques et n'ont pas été	boisements mixtes.			
observées sur le site du projet.				
Concernant la faune, sur l'aire d'étude :	Incidence résiduelle après mesure			
- 13 espèces d'oiseaux avaient été identifiés. 9 d'entre elles bénéficient	d'évitement : 298 arbres abattus.			
d'un statut de protection au niveau national ;				
- Aucun amphibien n'a été contacté malgré la présence d'un ruisseau et	Mesure compensatoire :			
d'un bassin ;	replantation de 300 arbres			
- Le seul reptile observé était le Lézard des Murailles ;	d'essences locales.			
- Parmi les mammifères contactés, seul l'Ecureuil roux est une espèce				
protégée ;	Mesure de réduction : adaptation du			
- Concernant les insectes, le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne, le	calendrier des travaux aux cycles			
Fadet des Laîches et l'Azurée des mouillères ont fait l'objet de prospections	biologiques des espèces présentes,			
spécifiques. Seules des traces de Grand Capricorne ont été observées sur	notamment en évitant la période			
5 chênes.	entre mars et juillet.			

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet de CCI de Bordeaux, aujourd'hui réalisé. En effet, les incidences de ce projet concernent uniquement des arbres abritant le Grand Capricorne ; enjeu et incidence qui ne concernent pas le projet de SCSO UNIKALO.



VII. 8. Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit du Chevereuil (non réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 10 février 2012)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit du Chevereuil	SAS Centrale photovoltaïque de Cestas	CESTAS	491 979 m²	Non réalisé	10 février 2012	3,6 km



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et		
	mesures		
Des investigations faune et flore ont été réalisées en mai 2009 puis au			
printemps et été 2010.	Impact sur le réseau de crastes		
Elles ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces floristiques , dont des orchidées au niveau des bandes gyrobroyées et de l'Osmonde royale dans les fossés bordant le lotissement du Bois du Chevreuil.	secondaires (comblement et remplacement par des drains enterrés). Toutefois, l'étude d'impact n'approfondit pas l'impact du projet		
Côté faunistique, des espèces protégées ont été contactées, comme l'Engoulevent d'Europe ou encore le Lézard vert, le Lézard espagnol et le Noctule de Leisler.	sur la flore et la faune (lacune mise en lumière par la MRAe dans son avis).		

» Ce qu'il est important de retenir :

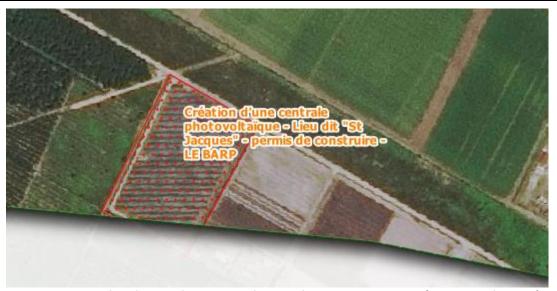
Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet SAS Centrale photovoltaïque de Cestas, aujourd'hui non réalisé et donc probablement abandonné (au vu de la date de l'avis de la MRAe).



VII. 9. Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit St Jacques (réalisé)

(Source : avis de l'autorité environnementale du 18 mars 2011)

Projet	Demandeur	COMMUNE	Surface (Ha)	Etat	Date avis MRAe	Distance avec le projet de SCSO UNIKALO
Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit St Jacques	SAS ELS Energies	LE BARP	46 000 m²	Réalisé	18 mars 2011	4,7 km



Emprise ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (en pointillé rouge)

Principaux enjeux vis-à-vis des espèces protégées	Principales incidences et mesures
Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé dans l'emprise du projet. De même, la diversité floristique est limitée, l'inventaire se limite à recenser des espèces banales. Il convient, toutefois, de relever l'intérêt biologique qui s'attache au fossé d'écoulement des « eaux résiduelles » situé en limite Est de la zone d'étude. Un enjeu « Batraciens » s'attache à cette zone où la présence de la Grenouille de Perez, espèce protégée au plan national et inscrite à l'annexe 5 de Directive « Habitats » a été identifiée. Il est fait également référence à la présence d'une espèce de reptile	Tant dans les phases « travaux », exploitation que démantèlement, l'étude conclut à des incidences modestes au regard d'enjeux assez faibles. L'étude souligne qu'après une période de perturbation temporaire de la faune, une gestion extensive de la zone dans le périmètre de la centrale, devrait avoir un impact favorable pour de nombreuses
protégé dont le nom n'est pas indiqué.	espèces.
L'immédiate périphérie de la zone d'étude présente aussi un enjeu	Le réseau de crastes ne devrait pas
avifaunistique, caractérisé par la présence de l'Engoulevent d'Europe, du	être soumis à des incidences liées au
Pipit des arbre et de la Fauvette Pitchou.	projet.

» Ce qu'il est important de retenir :

Le projet de SCSO UNIKALO n'a pas d'effet cumulé vis-à-vis des espèces protégées, avec le projet SAS ELS Energies, aujourd'hui réalisé. En effet, les enjeux du site ne sont pas similaires à celui de SCSO UNIKALO.



CHAPITRE 5 : MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION INTEGREES AU PROJET ET INCIDENCES RESIDUELLES



I. Mesures d'évitement (ME)

Le choix de l'agencement du projet s'est basé sur **l'évitement des zones les plus sensibles** pour la faune et la flore, mises en évidence au sein de l'aire d'étude au cours de la démarche d'évaluation environnementale.

Cette mesure d'évitement a permis d'aboutir à une implantation du projet minimisant les incidences environnementales. Le scénario initial envisagé par UNIKALO comprenait la destruction du bassin de rétention au nord, identifié comme habitat de reproduction des amphibiens. Le scénario retenu évite totalement ce bassin grâce au décalage des places de parking sur les parties Sud et Est du site.

Ainsi, une mesure d'évitement a été définie :

- **ME01**: Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens

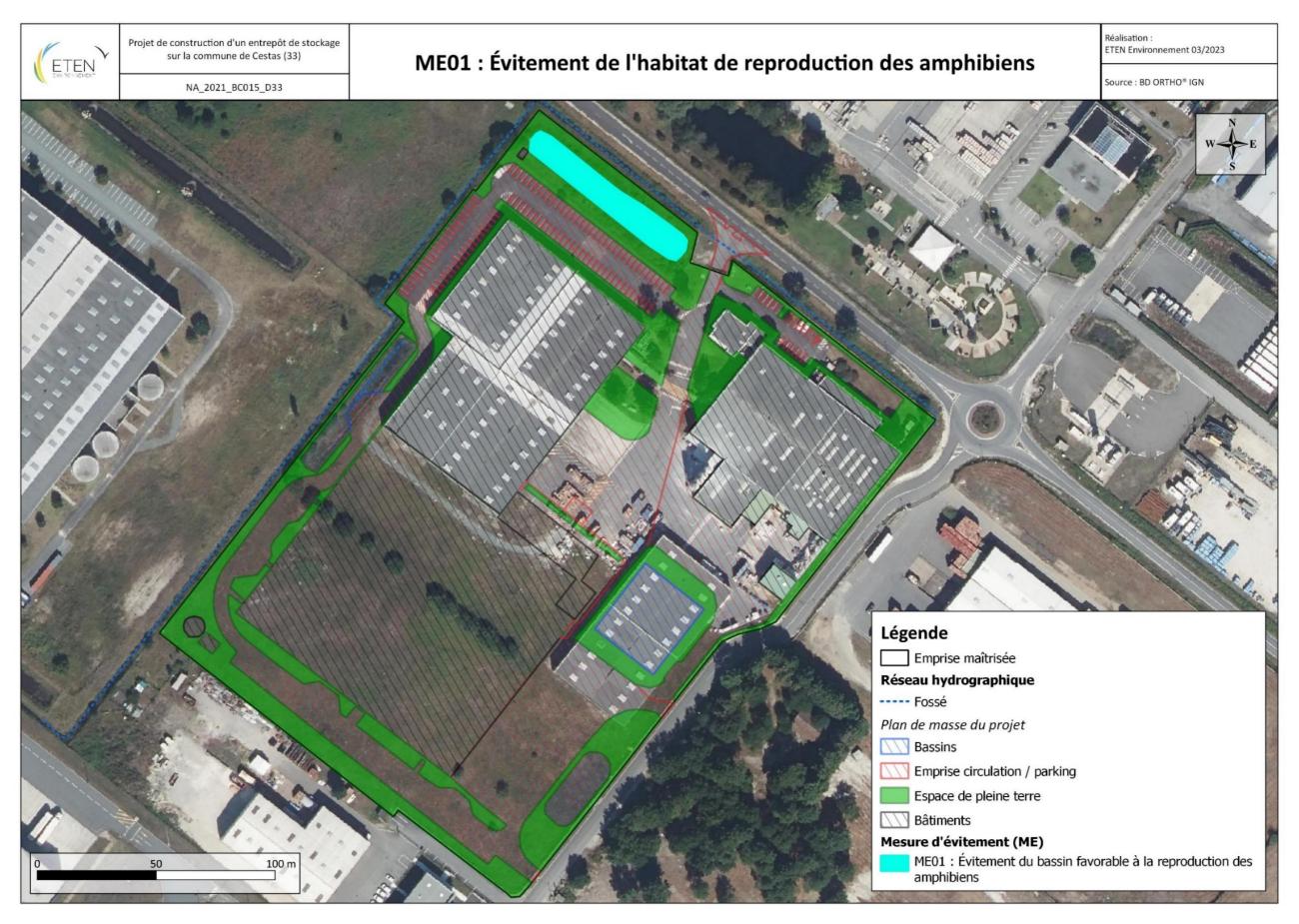
La mesure d'évitement mise en place dans le cadre du projet est présentée dans la fiche suivante.



I. 1. ME01: Evitement de l'habitat de reproduction des amphibiens

Code mesure	ME01	Objet	Evitement de l'habitat de reproduction des amphibiens				
Phase	⊠ Conception	☐ Travaux	☐ Exploitation				
Sous-catégorie(s) du guide THEMA <i>(CEREMA, 2018)</i>	E1.1a – Evitement des p enjeu et/ou de leurs hab	opulations connues d'esp pitats	èces protégées ou à fort				
Thématiques environnementales	Milieux naturels	Paysage	Air / Bruit				
	Object	tif					
Cette mesure vise à abour amphibiens. Absence d'incide	-						
	Descript	tion					
Maintien du bassin de l'accomplissement d'une ou		rois espèces différento cycles biologiques.	es d'amphibiens dans				
Ainsi, 845 m² d'habitat de re de l'aire d'étude.	Ainsi, 845 m² d'habitat de reproduction des amphibiens sont évités par le projet soit 100% des habitats de l'aire d'étude.						
Cf. cartographie page suivante							
Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Modalités de suivis Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie Modalités de suivi page 154							
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût pro						





Carte 23 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens



II. Mesures de réduction (MR)

Afin de réduire les incidences brutes du projet, plusieurs mesures de réduction sont mises en œuvre.

Tableau 16 : Liste des mesures de réduction et phase d'application

Mesures	Phase travaux	Phase d'exploitation
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	x	
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	Х	
MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Х	
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	Х	
MR05 : Arrosage des sols	Х	
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Х	х

Ces mesures sont décrites pages suivantes.



II. 1. MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles

Code	MR01	Objet	Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles					
Phase	☐ Conception			☑ Travaux ☐ Exploitation				
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)	R1.1a – Limitation/adaptation des emprises des travaux, des zones d'accès et des zones de circulation des engins de chantier R1.1b – Limitation/adaptation des installations de chantier R1.1c – Balisage préventif (pour partie) d'une station ou habitat d'espèces patrimoniales, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables R2.1a – Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier						
Thématiq environne	ues ementales	Milieux naturels Paysage Air / Bruit						
	Objectif							

L'objectif de cette mesure est de réduire les incidences sur l'environnement liées à l'exécution du chantier, et notamment à la circulation d'engins lourds (tassements du sol, altération/destruction des alentours...).

Description

En phase travaux, la **circulation des engins** peut induire des incidences directes sur les individus d'espèces présents dans les habitats adjacents et sur les habitats. Les espèces animales terrestres (amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux) et les juvéniles sont également particulièrement exposés à ce genre de risque.

La clôture du site déjà existante limite ce risque d'incidence. Cependant, un balisage complémentaire de l'emprise des travaux pourra être réalisé par le maître d'ouvrage afin de matérialiser visuellement les limites spatiales des travaux à mener au sein du site lui-même.

L'emprise des travaux sera mise en place en deux temps en fonction des zones d'intervention :

- Phase 1 : Clôture délimitant la zone chantier sud en excluant le bâtiment B
- Phase 2 : Clôture délimitant la zone chantier sud en incluant le bâtiment B (détruit durant cette phase)

Il est important de souligner que la clôture sera réutilisée entre les deux phases.

L'emprise du chantier devra donc être **limitée au strict nécessaire**. Une circulation adaptée sera mise en place lors de la phase de chantier. Les véhicules emprunteront les accès préalablement définis et ne devront pas s'en écarter :

- Les voies définitives périphériques seront utilisées pour desservir les matériaux au plus près des zones d'intervention ;
- Les voies d'accès provisoires principales et secondaires se feront de préférence sur le terrain aplani sans un autre apport;
- Un engin à fourche et grosse roue (type Manuscopique) prendra le relais pour transporter le matériel sur zone, en utilisant les voies principales de desserte des zones ;

Ainsi, un **balisage de l'emprise des travaux** sera réalisé par le maitre d'ouvrage afin de matérialiser visuellement les limites spatiales des travaux à mener et éviter toute dégradation accidentelle de milieux exclus de la zone de chantier. Afin de s'affranchir de la mise en œuvre d'un tel balisage temporaire, le porteur de projet peut **prioriser la mise en œuvre de la clôture définitive** dès le lancement des travaux, ce qui permettra de cantonner les engins au sein de l'emprise clôturée.



Code MR01 Objet Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles

Il est également recommandé d'accentuer la signalétique sur site afin d'encadrer la circulation des véhicules sur site :

- Mise en œuvre en entrée de chantier d'un panneau présentant le plan de circulation à respecter
- Mise en œuvre de panneaux permettant de limiter la vitesse, d'organiser le sens de circulation



Balisage temporaire en périphérie d'emprise chantier



Clôture définitive dès le début du chantier



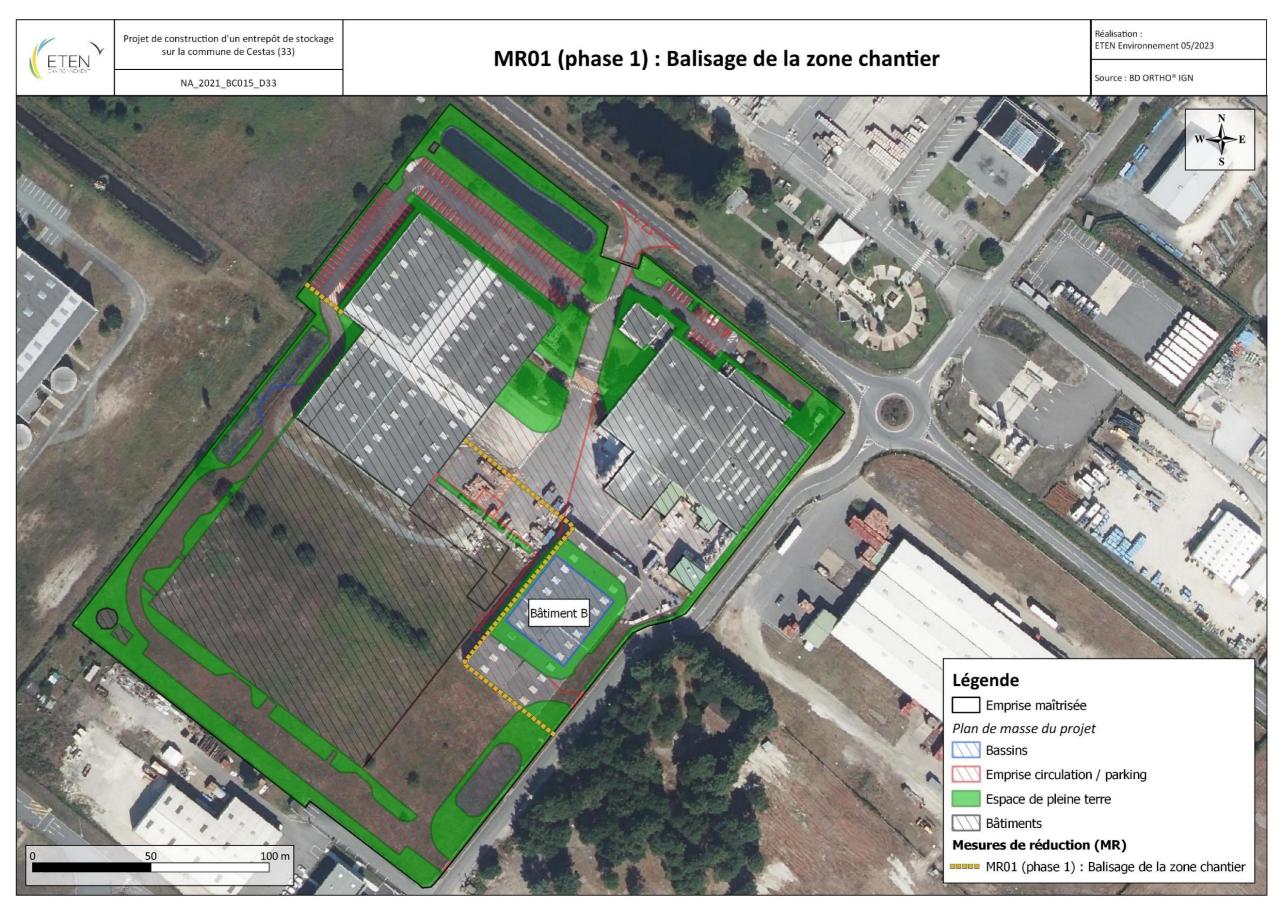


Signalétique en phase chantier

Cf. cartographie page suivante

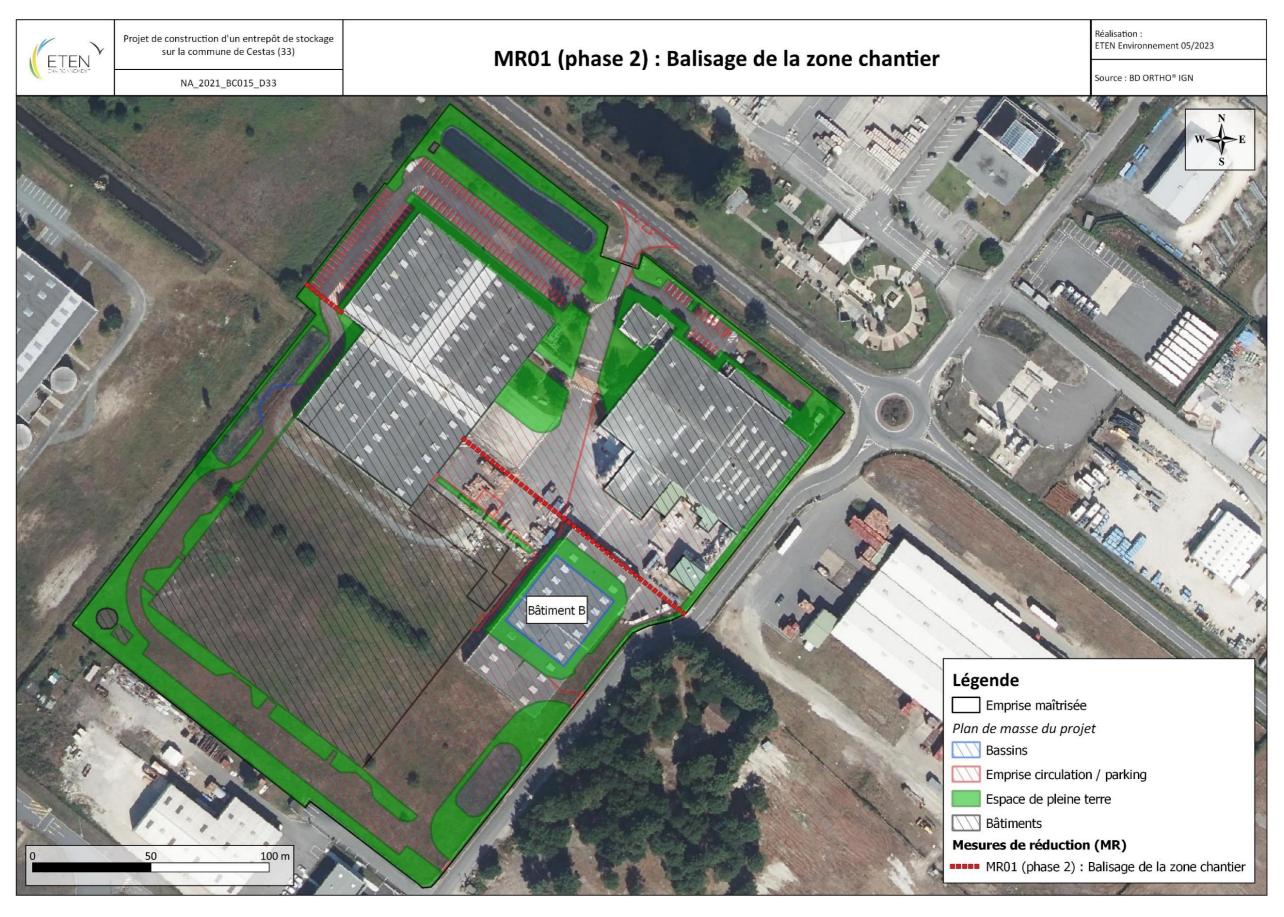
Coût prévisionnel	Balisage inclus dans la phase chantier
Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154





Carte 24 : Balisage de la zone chantier (phase 1)





Carte 25 : Balisage de la zone chantier (phase 2)



II. 2. MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens

Code	MR02 Objet Action spécifique en faveur des amphibiens							
Phase	☐ Conception	onception 🛛 Travaux 🖾 Exploitation						
Sous-catégorie(s) du	R2.1i - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur							
guide THEMA (CEREMA,	installation							
2018)	R2.1h - Clôture et dispos	R2.1h - Clôture et dispositif de franchissement provisoires adaptés aux espèces						
	animales cibles							
Thématiques environnementales	Milieux naturels Paysage Air / Bruit							
Objectif								
Concilier réalisation des tra	avaux et préservation des	espèces.						

Description

Malgré l'évitement du bassin identifié comme habitat favorable à la reproduction des amphibiens, des incidences subsistent quant au risque de mortalité des individus en phase chantier.

La mise en place des barrières amphibiens s'effectuera en deux temps en fonction de la localisation des travaux:

- Phase 1: Travaux dans la partie sud
- Phase 2 : création du parking dans la zone nord

La pose de la barrière amphibiens sera préconisée dès le début des travaux soit juin 2024 pour la phase 1 et en août 2024 pour la phase 2. A noter que les barrières ouest, sud et centrales posées en phase 1 seront réutilisées lors de la phase 2.

Mise en place de barrières de sécurité amphibiens

Les inventaires de terrain menés dans le cadre de l'état initial du site ont mis en évidence la présence d'habitats favorables aux amphibiens au niveau du bassin de rétention du site.

Il est possible que lors des migrations des amphibiens, des individus se retrouvent au sein de l'emprise travaux (= emprise du projet), c'est pourquoi une barrière de sécurité amphibiens viendra compléter le balisage de l'emprise des travaux (Mesure MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles), à l'interface avec le réseau hydrographique. Ainsi, les amphibiens ne pourront pas transiter par le chantier limitant les risques d'écrasements involontaires.

Le grillage devra être exclu car facilement franchissable par certaines espèces. Il est préconisé la mise en place de géotextile ou de bâche en guise de barrière.

Cette bâche sera enfouie dans le sol sur une profondeur d'environ 30 cm et sera posée de sorte à créer un rabat sur le haut du filet. La clôture anti-batraciens aura les caractéristiques suivantes :

- 0,50 m hors sol;
- 0,30 m enterré;
- grillage semi-rigide avec une maille de 5 mm x 5 mm ou film.

Cette clôture sera soit inclinée vers l'extérieur de la zone de chantier (pour permettre une échappatoire aux animaux depuis la zone de chantier tout en leur interdisant l'accès) soit, en cas d'impossibilité de disposer la clôture verticalement, elle présentera un bavolet vers l'extérieur de la zone de chantier pour interdire l'accès aux animaux. Les figures suivantes illustrent la géométrie de la clôture.





Figure 16 : Principe et caractéristique des clôtures contre l'intrusion des batraciens

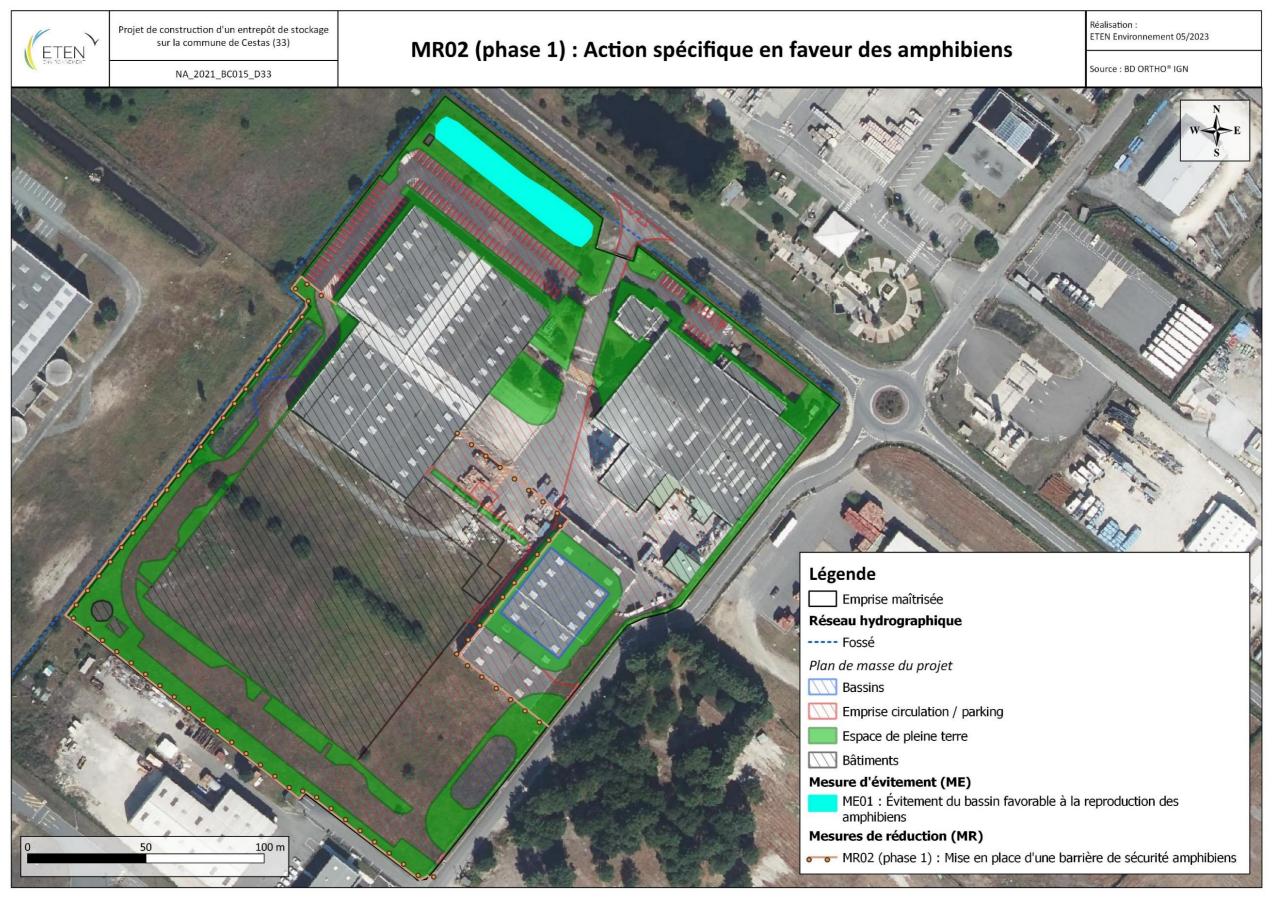


Implantation de barrières amphibiens en géotextile permettant d'éviter les déplacements des individus des fossés vers le chantier © ETEN Environnement

Cf. cartographie page suivante

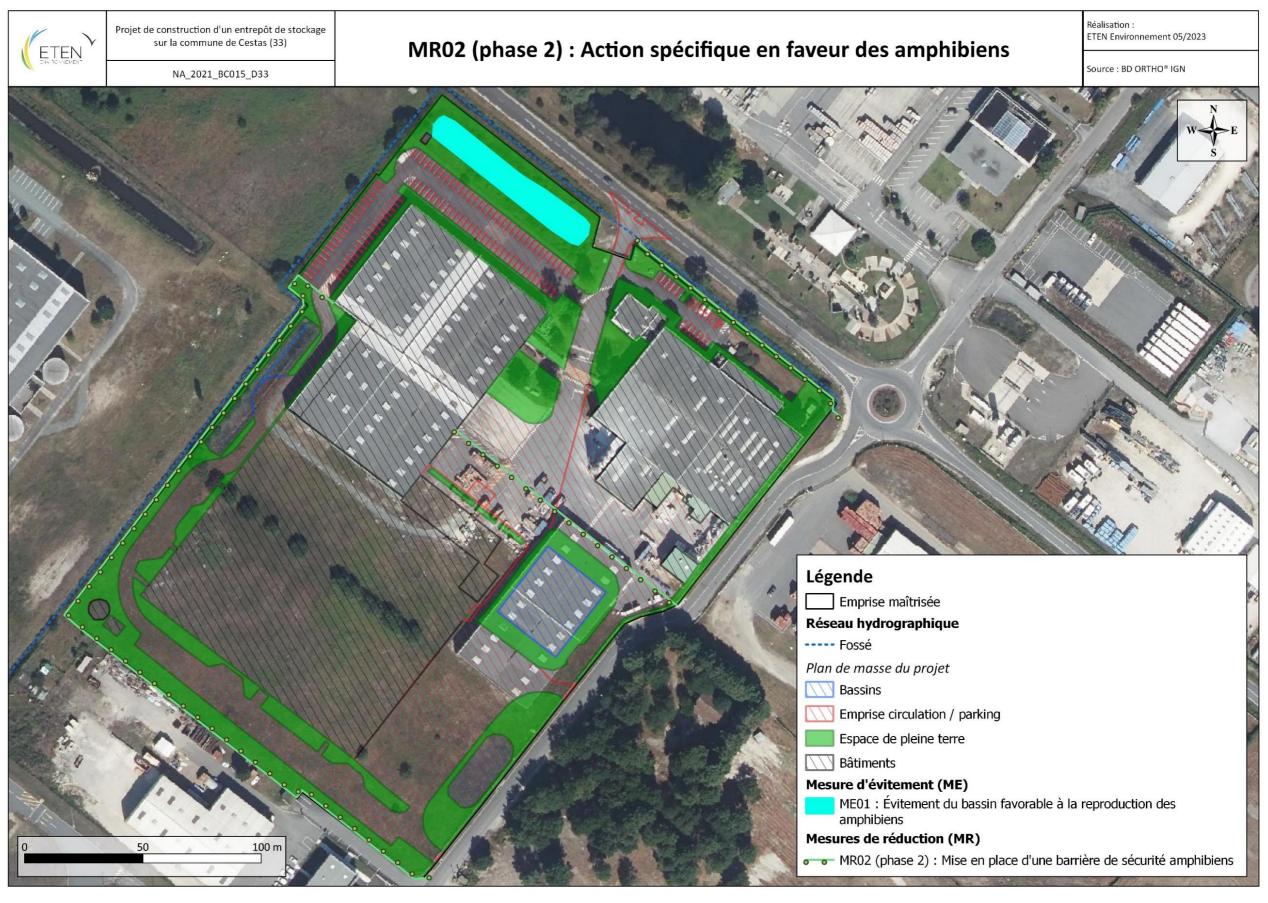
Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en
	charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis
	environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154
Coût prévisionnel	6 € HT / mètre linéaire <mark>soit 4 878€ HT pour 813 ml.</mark>





Carte 26 : Mesure de réduction liée aux amphibiens (phase 1)





Carte 27 : Mesure de réduction liée aux amphibiens (phase 2)



II. 3. MR03: Lutte contre les pollutions accidentelles

Code	MR03	Objet	Lutte contre les pollutions accidentelles				
Phase	☐ Conception		☑ Travaux		☐ Exploitation		
	gorie(s) du guide EREMA, 2018)	R2.1d – D	R2.1d – Dispositifs préventifs de lutte contre une pollution				
Thématiq environne	ues ementales	Milieux	naturels	Paysage		Air / Bruit	
	Objectif						

L'objectif de cette mesure est de lutter contre les risques de pollutions accidentelles lors des travaux.

Description

Tous les matériaux et fournitures utilisés sur le chantier seront **entreposés avec soin**, dans la mesure du possible à l'abri des dégradations et des intempéries et loin de toute zone écologique sensible (c'est-à-dire sur des zones déjà urbanisées comme sur les pistes forestières existantes ou des zones planes ne présentant pas de sensibilités environnementales, type friches forestières – et en particulier le plus éloigné possible des cours d'eau), de façon à ne pas risquer de polluer la nappe phréatique, ou de générer des ruissellements dommageables pour le milieu hydraulique superficiel.

La mise en œuvre de **plateforme de ressuyage** en cas de stockage de matériaux sur site avec ouvrages de décantation permettra de réduire le risque de pollution ;

Les véhicules de chantier devront justifier d'un **contrôle technique récent** et leur stationnement se fera **hors zone sensible,** c'est-à-dire sur des zones déjà aménagées ;

Les produits du débroussaillage devront être exportés. Ils seront ensuite brûlés ou valorisés (composte, bois d'énergie, ...) dans un endroit adapté ;

Les réservoirs des engins de chantier devront être **remplis sur le site** avec des pompes à arrêt automatique et les huiles usagées des vidanges ainsi que les liquides hydrauliques éventuels seront récupérés, puis **évacués dans des réservoirs étanches**, conformément à la législation en vigueur ;

La **collecte des déchets**, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place. Le nettoyage sera quotidien afin d'éviter l'envol des déchets hors site avec le vent. Le tri sélectif des déchets est attendu ;





Container et poubelle de tri permettant de limiter la dispersion des déchets et la pollution © ETEN Environnement

Un **plan d'alerte et d'intervention** en cas de pollution accidentelle pour pallier à toute pollution de l'aquifère et des eaux superficielles sera mis en place.



Malgré les précautions prises, le chantier peut faire l'objet d'une pollution accidentelle notamment liée aux engins et à leur circulation. Ainsi un certain nombre de **mesures d'urgence** sont définies et sont à appliquer en toute situation :

- Étanchéifier la fuite si possible ou évacuer la cause de la pollution ;
- Mettre en place des produits absorbants (sciure de bois, boudins, granulés, feuilles absorbantes, etc.) pour récupérer le maximum de produits polluants déversés ;
- Si la fuite persiste, poser un bas de vidange ou un autre contenant pour récupérer les produits polluants continuant à se déverser ;
- Si la fuite s'étend, reconnaître le cheminement du produit et limiter au maximum l'étendue du polluant à l'aide de barrage de terre, de boudins, etc.
- En fonction des caractéristiques de la pollution, des procédés de traitement des eaux et/ou des sols seront mis en œuvre.
- De plus, les déchets pollués seront évacués au plus vite vers une filière de traitement adaptée.

Le nettoyage/vidange des toupies béton et bétonnières se fera sur des **plateformes adaptées** avec mise en œuvre d'ouvrages de récupération de ces eaux



Dispositif de récupération des eaux de nettoyage de toupie béton © ETEN Environnement

Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux



II. 4. MR04: Limitation des nuisances sonores du chantier

Code	MR04	Objet	Limitation (des nuisances sonore	es du	chantier
Phase	ase				□ E	xploitation
THEMA (C	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)	 R2.1k – Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1j – Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines R3.1b – Adaptation des horaires des travaux (en journalier) 				
Thématiq environne	ues ementales	Milieux	naturels	Paysage		Air / Bruit
			Obje	ctif		
Cette mes	sure vise à réduire les	s nuisances	sonores émi	ses lors de la phase c	hanti	er.
			Descri	ption		
						ériels utilisés, d'autre part, rire le travail de nuit.
sonores d	e la grande majorité	des engins e	et matériels u		rs. Le	églementent les émissions maître d'ouvrage s'engage es arrêtés précités.
	En complément, il existe des dispositifs de recul permettant de réduire les nuisances sonores pour les engins, de type « Cri du Lynx ».					
Modalités	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154					
Coût prév	risionnel	Inclus da	ns le coût pr	ojet / travaux		



II. 5. MR05 : Arrosage des sols

Code	MR05	Objet	Limitation des nuisances envers les populations humaines			
Phase	☐ Conception		☐ Exploitation			n
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)	R2.1k – Dispositif de limitation des nuisances envers la faune R2.1j – Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines				
Thématiques Milieux environnementales			naturels	Paysage	A	Air / Bruit
Objectif						

Cette mesure vise à réduire les nuisances liées aux poussières émises lors de la phase chantier.

Description

En période sèche, surtout sur des sols drainés, le passage régulier des engins génère l'envol des poussières qui peuvent se déposer sur la végétation riveraine et affaiblir leur photosynthèse. Elles provoquent une altération de la qualité de l'air et sont susceptibles de se déposer au niveau des habitations attenantes. A noter qu'aucune habitation n'est présente à moins de 500 m. En effet, les premières habitations sont localisées à environ 2,5 km à l'est.

Un arrosage régulier des sols est toutefois recommandé en période sèche afin de fixer au maximum les poussières au sol.

Cet arrosage sera réalisé uniquement si nécessaire et si la ressource en eau le permet, en accord avec l'écologue en charge du suivi des travaux.



Arrosage des sols sur un chantier

Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154
Coût prévisionnel	Inclus dans le coût projet / travaux



II. 6. MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Code	MR06	Objet Lutte contre les espèces exotiques envahissantes						
Phase	☐ Conception		⊠ Travaux					
	gorie(s) du guide CEREMA, 2018)		R2.1f – Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)					
Thématiq environne	ues ementales	Milieux	Milieux naturels Paysage Air / Bruit					
Objectif								

Cette mesure vise à empêcher le développement d'espèces exotiques envahissantes dans le périmètre du site ainsi que leur dispersion vers l'extérieur du site.

Description

Lors des inventaires de terrain réalisés sur le site, 9 espèces exotiques envahissantes ont été recensées. De ce fait, une lutte contre les espèces exotiques envahissantes devra être réalisée en phase travaux avec un suivi en phase d'exploitation.

En phase travaux

En amont des travaux, une lutte contre les espèces exotiques envahissantes devra être mise en place afin d'éviter le développement de celles-ci au sein même du site et aux alentours. Il sera donc nécessaire de procéder à un arrache du Cerisier d'automne, espèce exotique envahissante ligneuse avec leur système racinaire ainsi qu'une fauche de la végétation herbacée (hors secteur imperméabilisé).

Après la fauche et/ou l'abattage et le dessouchage, l'ensemble des déchets végétaux devront être exportés vers des plateformes de traitement spécialisées. Les remorques et bennes de transport devront être bâchées lors de l'acheminement auprès du centre de traitement.

Plusieurs traitements sont possibles :

- Le compostage ou méthanisation ;
- La mise en décharge.

Les chantiers, par les remaniements qu'ils entraînent, sont propices au développement d'adventices et à la prolifération de plantes envahissantes. Les engins de chantiers sont des vecteurs de propagation de ces espèces (transport de terre végétale, déplacements des véhicules sur de longs trajets...). La prolifération des espèces envahissante produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes et est un des facteurs majeurs de la perte de biodiversité.

Les remblais extérieurs au projet devront être limités au strict minimum. Si le cas devait se présenter, le maître d'ouvrage devra s'assurer de la provenance des terres, non contaminées par des espèces envahissantes.

A noter que la lutte ciblée avant travaux des espèces exotiques envahissantes présentes actuellement sur site ne semble pas pertinente au regard de la densité constatées et des opérations de régalage des sols prévue.

En phase d'exploitation

Via le suivi environnemental en phase exploitation, l'exploitant suivra l'évolution des éventuelles espèces exotiques envahissantes et mettra en place les actions préconisées par l'écologue en charge du suivi.

Les suivis réalisés par des experts flore en phase d'exploitation permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures et de proposer des mesures complémentaires.



Modalités de suivis	Passage régulier d'un écologue (mission d'assistance à maitrise d'ouvrage) en charge de veiller au respect de ces dispositions. Passage inclus dans les suivis environnementaux et détaillé dans la partie <i>Modalités de suivi</i> page 154
Coût prévisionnel	Variable en fonction de la nature des travaux à réaliser, inclus dans le coût du chantier



III. Synthèse des incidences résiduelles après mesures ER

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences brutes du projet avant et après mesures d'évitement et de réduction.

Tableau 17 : Synthèse des incidences brutes et incidences résiduelles du projet après mesures ER (Evitement – Réduction)

ÉLÉMENT		NATURE DE	IMPORTANCE DE		MESURES	FFFFFC A TTFAIDLIG	NATURE DE	IMPORTANCE DE
IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	L'INCIDENCE BRUTE	L'INCIDENCE BRUTE	EVITEMENT	REDUCTION	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE
	Phase travaux : destruction des habitats naturels au droit des bâtiments, voieries et bassins créés (2,36 ha)	-	Faible	/	/	/	-	Faible
Habitats naturels	Phase travaux : risque d'altération des habitats situés à proximité du chantier	-	Non significative à faible	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR05 : Arrosage des sols MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Réduction du risque d'incidence directe et indirecte sur les habitats naturels	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
	Phase travaux : destruction de la flore commune au droit des bâtiments, voieries et bassins créés (2,36 ha)	-	Non significative	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Réduction du risque d'incidence	-	Non significative
Flore	Phase travaux : destruction d'habitat favorable (4 415 m²) et de l'intégralité des stations de Lotier hispide	-	Modérée	/	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR05 : Arrosage des sols MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	directe et indirecte sur la flore commune	-	Modérée
riore	Phase travaux : risque d'altération de la flore commune à proximité du chantier	-	Non significative	/	Windo . Lutte contre les especes exotiques envanissantes		-	Non significative
	Phase travaux : risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes	-	Modérée	/	MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Empêcher le développement des espèces envahissantes sur le site	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Zones humides	Phase travaux : destruction de fourrés de Saules humides au droit des voieries et bâtiments (0,07 ha)	-	Faible	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Réduction du risque d'incidence directe et indirecte sur les zones humides	-	Faible
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
	Perturbation des activités vitales des espèces en phase chantier	-	Faible	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	Limiter le dérangement des espèces	-	Non significative
	Perturbation des activités vitales des espèces en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Faune et habitats associés	Risque de mortalité en phase chantier	-	Faible	/	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	Risque de mortalité réduit au minimum	-	Non significative
	Risque de mortalité en phase exploitation	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase chantier : - oiseaux	-	Non significative	ME01 : Évitement de l'habitat de reproduction des	MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	Réduire l'impact du projet sur les espèces et leurs habitats	-	Non significative
	- mammifères		Non significative	amphibiens	MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	•	-	Non significative



ÉLÉMENT	,	NATURE DE	IMPORTANCE DE		MESURES	EFFETS ATTENDUS	NATURE DE	IMPORTANCE DE
IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	L'INCIDENCE BRUTE	L'INCIDENCE BRUTE	EVITEMENT	REDUCTION		L'INCIDENCE RÉSIDUELLE	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE
	- chiroptères		Non significative				-	Non significative
	- destruction de 3 230 m² d'habitats favorables au Lézard des murailles		Faible				-	Non significative
	- amphibiens		Non significative				-	Non significative
	- insectes		Non significative				-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase d'exploitation : - oiseaux		Nulle					Nulle
	- mammifères	,	Nulle	/	/	/	,	Nulle
	- chiroptères	1 ,	Nulle				,	Nulle
	- reptiles	Nulle Nulle					Nulle	
	- amphibiens						Nulle	
	- insectes		Nulle					Nulle
	Coupure du cheminement en phase chantier	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Trame verte et bleue	Coupure du cheminement en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
bieue	Perte de surface au sein du territoire	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Natura 2000	Absence d'incidence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire composant le site Natura 2000	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle

Après application des mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels persistent vis-à-vis de la flore. Une mesure de compensation est donc intégrée au projet.



IV. Espèces concernées par la demande de dérogation

L'espèce concernée par la demande de dérogation est :

Impacts	Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>)	Lézard des murailles (<i>Podarcis</i> muralis)
Destruction	4 415 m ² d'habitats favorables et 7 stations observées en 2021 et 2022	3 230 m² d'habitats favorables
Compensé dans le cadre du projet	5 680 m² au droit des espaces verts présents dans l'emprise du projet	Pas de mesure de compensation spécifique. Mais les 9 872 m² d'espaces verts créés seront favorables pour l'espèce.



CHAPITRE 6 : MESURES DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT INTEGREES AU PROJET



I. Mesures de compensation (MC)

Suite à la mise en œuvre des mesures de réduction précitées, des incidences significatives subsistent sur le Lotier hispide (*Lotus hispidus*), protégé à l'échelle régionale (ex-Aquitaine).

Ainsi, une mesure de compensation in-situ sera développée dans le cadre du projet avec de réduire cette incidence à un niveau non significatif.

I. 1. MC 1: Compensation in-situ du Lotier hispide

Les mesures de réduction appliquées ne permettent pas de limiter les incidences sur le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) à un niveau non significatif.

Au total, 4 415 m² d'habitat favorable à cette espèce ainsi que les sept stations observées en 2021 et 2022 seront détruits. L'objectif ici est de **compenser cette surface détruite in situ au droit des espaces verts**, profitant ainsi de leur caractère annuel et pionnier.

I. 1. 1. Localisation de la zone de compensation

Les secteurs de compensation retenus du Lotier hispide correspondent aux espaces verts créés dans le cadre du projet.

Différentes raisons ont motivé le choix de compenser le Lotier hispide au droit même du site, notamment :

- Le caractère déjà anthropisé du site avant mise en œuvre du projet ;
- La possibilité de concilier l'entretien du site avec les exigences écologiques du Lotier hispide ;
- La **contrainte de régalage des sols au droit du projet**, compatible avec le caractère pionnier de ces espèces.

Les espaces verts herbacées (sans arbres ou arbustes) seront mis en gestion favorable pour le Lotier hispide à l'issue du projet et couvriront une surface totale de 5 680 m².

I. 1. 2. Objectifs de compensation

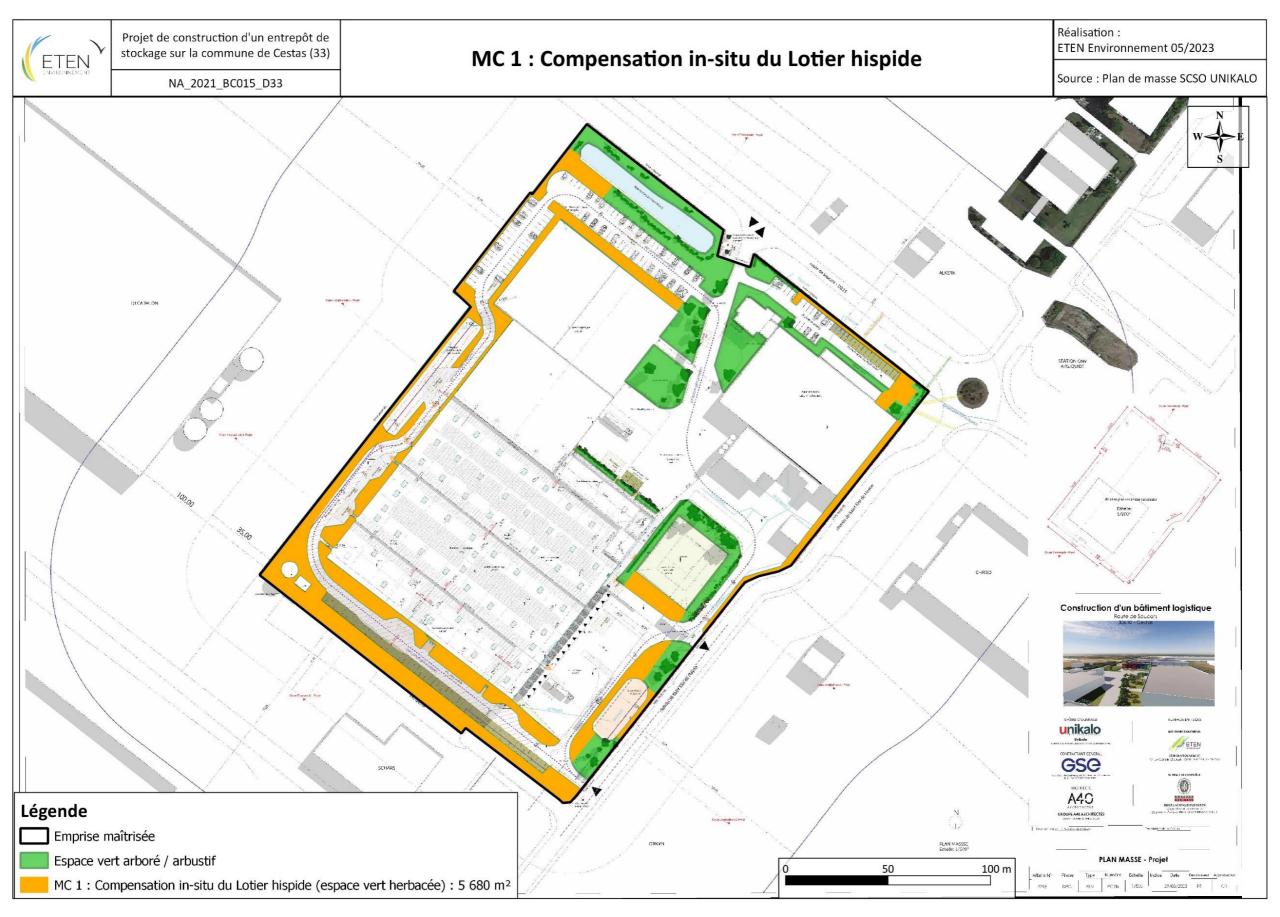
Les inventaires réalisés en période favorable en 2021 et 2022 ont mis en évidence la présence de 48 individus de Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et de 4 415 m² d'habitats favorables qui seront intégralement détruits dans le cadre du projet.

Ainsi, les objectifs de la mesure compensatoire sont :

- D'étendre l'aire de répartition effective de l'espèce à tous les espaces verts créés au droit de l'emprise du projet;
- D'augmenter la densité d'individus via une gestion maîtrisée de ces espaces.

A noter: au vu de la présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes au droit du site, le transfert de banquette n'est pas envisageable.





Carte 28 : Localisation des secteurs de compensation du Lotier hispide



I. 1. 3. Actions mises en œuvre

Les actions réalisées doivent permettre de maintenir un milieu ouvert ras et une compétition réduite d'autres espèces sur le Lotier hispide, notamment des espèces exotiques envahissantes dont la présence est avérée sur le site.

Préparation du terrain

Les espaces verts créés devront être rendus disponibles dès que possible pour la compensation du Lotier. En cas de tassement du sol au droit de ces espaces suite au passage répété des engins de chantier, une **scarification** sera réalisée pour permettre une reprise facilitée de la flore.

A noter que le semis d'un gazon dense au droit des espaces verts sont proscrits dans le cadre de cette compensation. En effet, leur développement pourrait empêcher une l'expression du Lotier hispide. Les secteurs faisant l'objet de plantation d'arbres et arbustes sont exclus de la compensation.

t Entretien de la végétation

Le Lotier hispide se développe sur **des milieux ouverts à végétation rase en contexte héliophile**. L'entretien de la végétation doit donc permettre le maintien d'habitats correspondant à ces conditions.

D'après les retours d'expérience obtenus et compilés par le CBNSA (2022), une gestion par **fauche ou tonte régulière à 5 cm avec export des résidus** est favorable à l'espèce. Ainsi, des tontes devront être réalisées régulièrement, en excluant si possible la période de mai-juin. Si une fauche devait être réalisée durant cette période, elle serait réalisée à une hauteur minimale de 10 cm. De plus, **les fauches tardives automnales devront être évitées** afin de ne pas favoriser l'implantation d'une flore compétitrice pour les Lotiers.

Le tableau suivant synthétise les périodes de fauche préconisées :

Tableau 18 : Périodes de fauche préconisées pour la gestion en faveur du Lotier hispide

Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Hauteur		5 cm	F am	Fam	10	10	F 000	F 000				
de fauche		5 (111	5 cm	5 cm	cm	cm	5 cm	5 cm				
Opéro	ation pros	scrite	O	pération p	ossible		Opération non recon	•		Pas	d'opérat	ion

Le CBNSA recommande également si besoin une **scarification complémentaire** du sol en septembre tous les 2 à 3 ans pour accroître la surface de sol nu. Cette opération sera réalisée en cas de besoin réel identifié par l'écologue en charge du suivi de la centrale en phase d'exploitation, selon des modalités définies.

Enfin, l'usage des produits phytosanitaires est proscrit.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Les inventaires de terrain ont révélé la **présence importante d'espèces exotiques envahissantes** au droit du site. Au regard du caractère compétitif de ces espèces, il est essentiel de réaliser des actions de lutte pour limiter les incidences potentielles sur le développement du Lotier hispide au droit des espaces verts.

Un suivi régulier permettra de **localiser précisément** les individus d'espèces exotiques envahissantes se développant au droit des espaces verts, afin de pouvoir mener des **opérations d'arrachage** des individus, en particulier de Souchet comestible (*Cyperus esculentus*), d'Onagre bisanuelle (*Oenothera biennis*) et de Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*).



Les modalités de lutte précises seront développées dans les rapports de suivi produits, afin de répondre au mieux au contexte.

I. 1. 4. Modalités de suivi de la mesure et mesure corrective sen cas d'échec

I. 1. 4. 1. Modalités de suivi

Afin d'évaluer l'efficacité des actions prescrites et de proposer si besoin des mesures correctives, un suivi sur 5 ans sera mis en place au droit du site. Ce suivi sera réalisé à N+1, N+2, N+3 et N+5 en phase d'exploitation du site. A l'issue, un bilan sera dressé afin d'évaluer le succès de la mesure.

Ainsi, le suivi consistera à un :

- Inventaire des habitats naturels et de la flore, dont suivi spécifique Lotier hispide (1 passage entre fin mai et juillet);
- Cartographies;
- Rapport de synthèse.

La colonisation des espaces verts par le Lotier hispide (*Lotus hispidus*) sera évaluée par le passage en période favorable (mai-juillet) d'un écologue expert Flore. Ce passage consistera à **évaluer l'aire de présence** par classe d'effectifs de l'espèce sur chaque secteur. Plusieurs placettes de 2 à 3 m² de surface permettront de suivre chaque année **l'évolution de la densité de l'espèce**. Enfin, un **pointage des espèces exotiques envahissantes** sera réalisé afin de mettre en place si besoin une lutte adaptée.

Dans la mesure du possible, le passage sur site sera réalisé d'une année sur l'autre à la même date. Il pourra cependant être ajusté en fonction des conditions météorologiques et donc de la floraison. Les observations seront consignées dans une **fiche de suivi** (voir exemple en page suivante) rassemblant l'ensemble des données à collecter, qui comportera a minima :

- Nombre d'individus de Lotier hispide ;
- Pourcentage de recouvrement total;
- Hauteur moyenne de la végétation ;
- Pourcentage de sol à nu ;
- Relevé exhaustif des espèces végétales présentes sur la zone, avec estimation de leur coefficient d'Abondance/Dominance,
- Cartographie simplifiée du recouvrement de l'espèce au sein de la zone.

La station fera également l'objet d'un suivi photo. A chaque campagne de terrain, **une photo sera prise** selon le même point de vue, permettant une analyse visuelle de l'évolution de la zone.

Chaque suivi fera l'objet d'un compte rendu à adresser à la DREAL, au CSRPN et au CBN Sud-Atlantique.

» Ce qu'il est important de retenir :

La mise en place de cette mesure de compensation du Lotier hispide devra permettre, à terme, une meilleure expression de l'espèce au droit du site. Elle fera l'objet d'un suivi rigoureux et régulier permettant la mise en œuvre de mesures correctives si nécessaire.



ETEN Environnement		Relevé exhautif des espèces flo	ristiques		
49, rue Camille Claudel - 40990 SAINT PAUL LES DAX	Suivi du	Taxon	AD	Taxon	AD
	tier hispide				
Identification					+
	e:				
Code étude : N° Relevé : N° 8	Photo :				
Données générales					
Nb de pieds : % de recouvrement :					-
Hauteur moyenne de la végétation (m) : % de zones à nu :					
Coeff. de sociabilité : 🔲 1 - individus isolés les uns des autres, plantes isolées	 				
2 - groupes restreints, touffes, petites touffes	 		+		+
 3 - groupes étendus, tâches ou coussinets, touffes moyennes espacées 4 - petites colonies, colonies ou tapis importants, larges touffes discontinue 	.				
 4 - petites colonies, colonies ou tapis importants, larges touries discontinue 5 - peuplements très denses, nappe continue ou peuplement dense presque 					
Cartographie simplifiée du recouvrement du Lotier hispide					+
₹ N					
W IV					
			_		
Hauteur de la végétation le long de la ligne médiane horizontale					
Position sur la ligne médiane (m) Hauteur (m) 1.5 Hauteur (m)					
0					
4					
6					
8					
10 0,5					
12			\Box		
	15 20 m		+		+
Observations —	——————————————————————————————————————		\blacksquare		
	 		+		
	 		+	Coef. A/D: i:1 individu +: qlq individus 1:< 2:5-25% 3:25-50% 4:50-75% 5:75-100%	5%
				2:5-25% 3:25-50% 4:50-75% 5:75-100%	

Figure 17 : Exemple de fiche suivi du Lotier hispide



I. 1. 4. 2. Mesures correctives en cas d'échec

Des mesures correctives sont définies en cas d'échec de la mesure compensatoire pour le Lotier.

Ainsi, en complément/correction, une récolte de graines et ensemencement sera réalisée.

Conformément aux préconisations du CBNSA, les graines seront récoltées à maturité et par temps sec (de juin à août). Si le semis ne peut être réalisé dans la continuité, elles devront être stockées dans un local sec et aéré, à température ambiante, dans des conditionnements non hermétiques (filtres à thé, enveloppes papier, etc.). Le temps de stockage doit être aussi réduit que possible néanmoins (< 1 an). Un contrôle visuel régulier de l'absence de pathogènes et de parasites est nécessaire.

L'ensemencement est à réaliser à partir des semences, et non à partir de gousses, de façon à mieux contrôler leur état sanitaire et favoriser leur germination. Il est recommandé de griffer la parcelle d'accueil, semer à la volée et ratisser légèrement pour favoriser l'enfouissement des semences sous 1 à 2 cm de substrat et ainsi éviter la dispersion des semences par le vent et la pluie.



II. Mesure d'accompagnement (MA)

Afin de garantir l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation développées précédemment, des mesures d'accompagnement ont été définies dans le cadre du projet.

II. 1. MA01: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique

Code	MA01	Objet	Plan d'inte	ervention								
Phase	☐ Conception		☑ Travaux	x	□ E:	xploitation						
	égorie du guide CEREMA, 2018)	A6.1 – Or	A6.1 – Organisation administrative du chantier									
Thématic environn	ques iementales	Milieux	naturels	Paysage		Air / Bruit						
	Objectif											
	Cette mesure vise à encadrer les travaux et à sensibiliser le personnel aux questions environnementales.											
			Descri	ption								
l'organisa cellule se coordoni sanitaire	Une cellule de coordination et de programmation de chantier sera mise en place pour optimiser l'organisation technique du chantier et prendre en compte les problèmes d'environnement. Cette cellule sera composée d'un représentant du maître d'ouvrage, des représentants des entreprises coordonnant les travaux et d'une personne spécialisée dans la prise en compte des problèmes sanitaires, sécuritaires et environnementaux. La cellule de coordination assurera l'élaboration des cahiers des charges, la liaison avec les											
entrepris		cs, les relat				e de la bonne application						
	nsibilisation/infori ementales pourra p		•	nel et de l'en un chantier « propre		ement aux questions						
nuisance	•	environnen	nent ; le do	ssier de consultatio	_	gard de la réduction des entreprises comportera						
	és de suivis	Sensibilisa			logue	(mission d'assistance à						
Coût pré	visionnel			projet / travaux ration et la sensibi	lisati	on.						



III. Modalités de suivi

Le suivi accompagne la réalisation des projets aussi bien dans sa phase chantier que lors de son exploitation, des opérations d'entretien, et le cas échéant de son démantèlement.

De fait, il convient de préciser comment l'évaluation et le suivi des mesures envisagées est assuré. Cette évaluation et ce suivi passent par la mise en place d'indicateurs de suivi. Trois types de suivi seront réalisés dans le cadre du projet

- Suivi environnemental du chantier;
- Suivi environnemental en phase d'exploitation ;

III. 1. Suivi environnemental du chantier en phase de construction

Un suivi environnemental de chantier sera réalisé afin de respecter la bonne mise en œuvre des mesures précitées et de limiter tout risque de destruction d'espèces protégées non recensées au préalable. Avant le démarrage des travaux, un passage par un écologue sera réalisé afin de vérifier l'absence d'espèce protégée. Ainsi, 9 visites de chantier seront réalisées sur une période de chantier de 17 mois.

Il se basera sur l'état initial du présent rapport et comprendra :

- Assistance à la réalisation du phasage (planning prévisionnel des opérations à la charge du MO);
- Sensibilisation du personnel technique;
- Un passage par un écologue sera réalisé avant le démarrage des travaux afin de vérifier le balisage des zones sensibles ;
- Suivi du chantier (1 passage tous les deux mois) et rédaction d'un compte rendu à destination des services de l'Etat (rédaction, photos, cartographies).

III. 2. Suivi environnemental en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, un suivi sur site sera réalisé. Il aura pour but de vérifier la reprise du Lotier hispide (*Lotus hispidus*), de la végétation et le maintien ou l'apparition d'espèces végétales et animales sur le site.

Ainsi, ce suivi sera réalisé pendant les 3 premières années suivant l'aménagement (année N) puis à N+5; soit un suivi de 5 ans, qui pourra être prolongé si échec des mesures mises en place :

- Inventaire des habitats naturels et de la flore, dont suivi spécifique Lotier hispide (1 passage entre fin mai et juillet);
- Inventaire de la faune (1 passage diurne entre avril et juillet et 1 passage nocturne en mars dédié aux amphibiens et à l'écrevisse américaine). A noter que des opérations de piégeage seront réalisés en cas de découverte de l'écrevisse américaine;
- Cartographie;
- Note de synthèse.

Le suivi de la faune sera effectué au plus près de la méthode déployée pour l'inventaire de l'état initial notamment pour la reprise des points d'écoutes et transects le cas échéant (cf : carte page 40)

Ce suivi fera l'objet d'un bilan. Selon les conclusions de ce bilan et en concertation avec les services de l'État, ce suivi pourra être éventuellement reconduit dans le cas notamment où la mise en place de mesures correctives est nécessaire.



IV. Synthèse des incidences résiduelles après mesures compensatoires et d'accompagnement

Le tableau page suivante synthétise les effets attendus des mesures compensation et d'accompagnement à l'égard des incidences résiduelles du projet après mesures ER.

Tableau 19 : Synthèse de l'incidence résiduelle du projet après mesures de compensations et d'accompagnement

ÉLÉMENT		NATURE DE	IMPORTANCE DE	N	MESURES		NATURE DE	IMPORTANCE DE
IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	L'INCIDENCE	L'INCIDENCE RESIDUELLE APRES ER	COMPENSATION	ACCOMPAGNEMENT	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE
Habitats	Phase travaux : destruction des habitats naturels au droit des bâtiments, voieries et bassins (2,36 ha)	-	Faible	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel	/	-	Faible
naturels	Phase travaux : risque d'altération des habitats situés à proximité du chantier	-	Non significative	/	technique	/	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
	Phase travaux : destruction de la flore commune au droit des bâtiments, voieries et bassins (2,36 ha)	-	Non significative	/		/	-	Non significative
Flore	Phase travaux : destruction d'habitat favorable (4 415 m²) et de l'intégralité des stations de Lotier hispide	-	Modérée	MC 1 : Compensation in-situ du Lotier hispide sur 5 680 m²	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Création et gestion favorable d'habitat du Lotier hispide	-	Non significative
	Phase travaux : risque d'altération de la flore commune à proximité du chantier	-	Non significative	/	tecinique	/	-	Non significative
	Phase travaux : risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Zones humides	Phase travaux : destruction de fourrés de Saules humides au droit des voieries et bâtiments (0,07 ha)	-	Faible	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	/	-	Faible
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	1	1	Nulle
	Perturbation des activités vitales des espèces en phase chantier	-	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Limitation du dérangement, adaptation en phase chantier via l'assistance de l'écologue	-	Non significative
	Perturbation des activités vitales des espèces en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Faune et habitats	Risque de mortalité en phase chantier	-	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Risque de mortalité réduit au minimum	-	Non significative
associés	Risque de mortalité en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase chantier : - oiseaux		Non significative				-	Non significative
	- mammifères	_	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel	Préserver les populations présentes sur site ainsi que	-	Non significative
	- chiroptères		Non significative		technique	leurs utilisations	-	Non significative
	 destruction de 3 230 m² d'habitats favorables au Lézard des murailles 		Non significative				-	Non significative



ÉLÉMENT		NATURE DE	IMPORTANCE DE	N	MESURES		NATURE DE	IMPORTANCE DE
IMPACTE	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE	L'INCIDENCE RESIDUELLE APRES ER	COMPENSATION	ACCOMPAGNEMENT	EFFETS ATTENDUS	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE	L'INCIDENCE RÉSIDUELLE
	- amphibiens		Non significative				-	Non significative
	- insectes		Non significative				-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase d'exploitation : - oiseaux		Nulle				/	Nulle
	- mammifères	,	Nulle	,	,	,	/	Nulle
	- chiroptères	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
	- reptiles		Nulle				/	Nulle
	- amphibiens		Nulle				/	Nulle
	- insectes		Nulle				/	Nulle
	Coupure du cheminement en phase chantier	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Trame verte et bleue	Coupure du cheminement en phase exploitation	-	Non significative	/	1	/	-	Non significative
	Perte de surface au sein du territoire	-	Non significative	1	1	/	-	Non significative
Natura 2000	Absence d'incidence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire composant le site Natura 2000	/	Nulle	1	/	/	/	Nulle



CHAPITRE 8 : ÉVALUATION DU COÛT DES MESURES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE



I. Evaluation des coûts des mesures et du suivi environnemental

Le tableau suivant présente le coût supplémentaire (estimatif) lié à la mise en œuvre des mesures ERC.

Tableau 20 : Coût lié aux mesures ERC

MESURES	COUT UNITAIRE*	COUT GLOBAL		
MESURE D'É				
ME01: Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	Déplacement des parkings, trava			
MESURES DE F	REDUCTION			
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Inclus dans le coi	ùt des travaux		
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	6€ HT/ml	813 ml à mettre en place soit 4 878 € H.T		
MR03: Lutte contre les pollutions accidentelles	Pas de surcoû	t prévisible		
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	Inclus dans le coi	ùt des travaux		
MR05 : Arrosage des sols	Inclus dans le coi	ùt des travaux		
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Défini selon résultat des su	uivis et actions à mener		
MESURE COMP	PENSATOIRE			
MC 1 : Compensation in-situ du Lotier	Lutte contre les espèces exotiques A minima une jour envahissantes (arrachage manuel): 950 € HT pour une journée d'intervention**			
	Gestion extensive : 450 € HT/ha/an pour 1 gyrobroyage	soit 2 250 € HT pour 5 gyrobroyages/an sur une surface d'environ 1ha Soit 33 750 € H.T. sur 15 ans		
MESURE D'ACCOI	MPAGNEMENT			
MA 1: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Inclus dans le coût des travaux			
SUIVI ENVIRON	NEMENTAL			
Suivi environnemental en phase chantier	750 € HT/passage comprenant le compte rendu	Soit 6 750 € H.T. pour 9 visites sur une durée de 17 mois		
		Par an : 8 jours (3 passages et 5 jours de rédaction)		
Suivi écologique sur site en phase d'exploitation	650 € H.T par passage ou jour de rédaction	Soit : 5 200 € H.T. pour une année de suivi		
		Soit 20 800 € H.T. pour l'ensemble de la durée du suivi sur 5 ans (N / N+1 / N+2 / N+3 / N+5)		

^{*}Les coûts sont estimés selon les coûts issus du guide SETRA (Eléments de coûts des mesures d'insertion environnementales, 2009).

En conclusion, le surcoût relatif aux mesures environnementales est évalué à environ 67 128 € HT (phases chantier et d'exploitation).



II. Calendrier de mise en œuvre des mesures

Le calendrier de réalisation des travaux et de mise en œuvre des mesures est précisé ci-dessous.

Tableau 21 : Calendrier de mise en œuvre des mesures

	Phase conception	Phase préalable aux travaux	Phase travaux	Phase exploitation
ME01 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens				
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles				
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens				
MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles				
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier				
MR05 : Arrosage des sols				
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes				
MC 1 : Compensation du Lotier hispide				
MA01: Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique				
Suivi environnemental en phase chantier				
Suivi environnemental en phase exploitation				



CHAPITRE 9: CONCLUSION



Le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture à Cestas s'implante dans la continuité d'une zone déjà anthropisée et aménagée.

Il est important de souligner que tout au long de sa conception, SCSO UNIKALO a pris en compte les enjeux liés à la faune et à la flore. Des mesures d'évitement et de réduction ont ainsi été mises en œuvre. Notamment, l'habitat de reproduction des amphibiens, initialement détruit pour la création de parkings, a fait l'objet d'une mesure d'évitement.

Malgré la mise en œuvre de mesures, l'intégralité des stations de Lotier hispide et de son habitat favorable vont être détruits dans le cadre du projet. Cependant, la mise en place d'une mesure compensatoire in situ permettra de réduire l'incidence brute modérée à un niveau non significatif.

La destruction des habitats favorables au cycle biologique du Lézard des murailles n'engendre pas d'incidence significative nécessitant la mise en place de mesure compensatoire.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures permet de conclure sur des incidences qualifiées comme non significatives sur la faune et sur la flore.

Le présent dossier permet ainsi de démontrer que les trois conditions de délivrance d'une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement sont respectées.



BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

 $LOI n^{\circ}$ 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux et régionaux

ANONYME (1995) - Inventaire des plantes protégées de France. AFCEV, Paris.

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E. (2019) – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.

CAILLON A. & LAVOUE M. (2016) - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

DANTHON PH. Et BAFFRAY M. (1995) – Inventaire des plantes protégées en France. Nathan, Paris. 293 p.

DELACOUR J. (1990) – Amphibiens et Reptiles. Arthaud. 160 p.

DOMMANGET J.L. (1985) – Guides des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. Les guides naturalistes. 342 p.

DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P., 2008. Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp.

GENIEZ P. (1996) – Amphibiens et Reptiles de France. Clé de détermination et distribution géographique. Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2 è édition.

GEROUDET P. (2010) – Les passereaux d'Europe. Delachaux.

GRAND D., BOUDOT J-P. (2006) – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480 p.

GRANGE J-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du Sud des Landes *in* GOPA, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

KEITH, P. (1994) – Autres invertébrés in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. Inventaire de la faune menacée en France. Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 157-159.



KERGUELEN M. (1993) – Index synonymique de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels. Volume n°8, Série Patrimoine Scientifique. Muséum d'Histoires Naturelles, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris. 200 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope. Editions Biotope, Mèze (France). 448 p.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MULLER S. (coord.) (2004) - Plantes invasives en France. *Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels*, 62. Paris, 168 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) — Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

THEILLOUT A. & Collectif Faune-Aquitaine (2015) - Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delaschaux & Niestlé, 511 p.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. *Editions Biotope*. Env. 1400 p

UICN, 2015. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

UICN, 2008. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

UICN, 2009. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Poissons de France métropolitaine.

UICN, 2012. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.

WENDLER A., NÜSS J-H (1991) – Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, 1997, 129 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France, 776 p.

Sites Web / logiciels

DREAL Nouvelle-Aquitaine: www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/

Faune Aquitaine: https://www.faune-aquitaine.org/

Fauna: https://observatoire-fauna.fr/ Géoportail: www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN) http://inpn.mnhn.fr/

LégiFrance : http://www.legifrance.gouv.fr/

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : http://www.environnement.gouv.fr/
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBVNA) : https://obv-na.fr/

TELA BOTANICA: http://www.tela-botanica.org/

Logiciel FloreNUM, Jean-Claude MELET. BIOTOPE Editions, 2.2.4.0.



ANNEXES



I. Annexe 1: CERFA

		DE DÉROGATION	
=	LA COUPE* LA CUEILLE	L'ARRACHAGE* TTE* L'ENLÈVEMENT*	
		CES VÉGÉTALES PROTÉGÉES	
* cocher la c	ase correspondant	à l'opération faisant l'objet de la demande	
Arrêté du 19 février 2		du code de l'environnement itions de demande et d'instruction des dérogations	
définies au 4° de l'article L. 411-2 du	code l'environnem	ent portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées	
A. VOTRE IDENTITÉ			
ou Dénomination (pour les personnes mor	ales): SCSO UI	NIKALO	
Nom et Prénom du mandataire (le c Adresse : N° : 18 Rue	as échéant) : Ju du meilleur ou	lie GUYONvrier de France	
Code postal : 33 7			
bâtiment	orique et comm	ercialise des peintures pour les professionnels du	
Qualification: .Responsable RSE			
3. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC Nom scientifique	Quantité(1)		
Nom commun	Quantite(1)	Description (2)	
Lotus hispidus Desfi. ex DC	7 stations	Répartis sur 4 415 m² d'habitats favorables	
Lotier hispide			
32		AND REPORTED BY MANY CONTRACTOR	
Notice that the second second second			
33			
NO STATE OF THE ST			
34			
35			
1) poids en grammes ou nombre de spécimens			
2) préciser la partie de la plante récoltée			
QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPI Protection de la faune ou de la flore		Definantian de de la	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux cultures Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux caux	
Inventaire de population Etude phytoécologique		Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique	
Etude génétique		Protection de la sécurité publique	
Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage	e 🗆	Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités	N U
Prévention de dommages aux pêche	ries 🗆	Autres	
réciser l'action générale dans laquelle s'in ationale : Projet de construction d'un hâtim	nscrit l'opération ent logistique et	on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, t. de bureaux, sur la commune de Cestas (33)	régionale ou
			Control of the Contro
D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DA	ATE DE L'OPÉ	RATION	
Préciser la période : 15 avril 2024 au 11	septembre 2025		



Arrachage ou enlevement definitif Au droit des espaces verts	éciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : du projet
	vec réimplantation sur place
	rec réimplantation différée
Préciser les conditions de conservation des spécimens a	
Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantati	on:
ite sur papier libre	
	DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE O
ENLÈVEMENT	
Préciser les techniques :	
ite sur papier libre	
QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES C Formation initiale en biologie végétale Précise	CHARGEES DE L'OPERATION *
Formation initiale en biologie végétale Précise	T:
	r:
Autre formation	r:
QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	
Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine Départements : Gironde (33) Cantons : Gradignan	
Cantons: Gradignan	
Communes: Cestas	
	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIE
E L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSER	
Réimplantation des spécimens enlevés ☐ M Renforcement des populations de l'espèce ☐ M	lesures de protection réglementaires lesures contractuelles de gestion de l'espace
	res prises pour éviter tout impact défavorable sur la populatie
l'espèce concernée :	
a zone compensatoire sera localisee in situ au sein d ne gestion adaptée au bon développement du Lotier l	es espaces verts qui seront gardés à l'état naturel ave
os aspasas verts prásents ou sain de l'amprise du pro	0152100
ES ESPACES VELIS DICSCHIS AU SCHI UC I CHIDITSE DU DIC	ojet, avec gestion adaptée au Lotier hispide,
	ojet, avec gestion adaptée au Lotier hispide,
eprésentent une surface de 5.680m².	ojet, avec gestion adaptée au Lotier hispide,
eprésentent une surface de 5.680m².	ojet, avec gestion adaptée au Lotier hispide,
eprésentent une surface de 5.680m². ite sur papier libre COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O	ojet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION
eprésentent une surface de 5.680m². tie sur papier libre COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):Messure	pjet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s.de.réduction.:
eprésentent une surface de 5.680m². tie sur papier libre COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):Messure	pjet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s.de.réduction.:
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): .Mesure MR01Mise.sn.place.d'un.itinéraire.technique.et.balisage.des.a accidentelles; MR05: Arrosage des sols; MR06: Lutte contre Détail des mesures: voir dossier de dérogation	pjet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): .Mesure MR01Mise.sn.place.d'un.itinéraire.technique.et.balisage.des.a accidentelles; MR05: Arrosage des sols; MR06: Lutte contre Détail des mesures: voir dossier de dérogation	pjet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .Mesure MR01. Mise en place d'un itinéraire lechnique et balisage des z accidentelles ; MR05 : Arrosage des sols ; MR06 : Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : uivis de .l'efficacité de la mesure compensatoire sur. l	pjet, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): .Mesure MR01Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des 2 accidentelles : MR05 : Arrosage des sols : MR06 : Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : uivis de l'efficacité de la mesure compensatoire sur l REAL et CBNSA tous les 5 ans	PÉRATION s. de réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions: les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): .Mesure MROL. Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des 2 accidentelles; MRO5: Arrosage des sols; MRO6: Lutte contre Détail des mesures 'voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: . nivis de l'efficacité de la mesure compensatoire sur l REAL et CBNSA tous les 5 ans. nivis de la zone compensatoire à N+1, N+2, N+3, N+	PÉRATION s. de réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions: les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): .Mesure MROL. Mise en place d'un itinéraire technique et balisage, des a accidentelles; MROS: Arrosage des sols; MRO6: Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: uivis de l'efficacité de la mesure compensatoire sur l REAL et CBNSA tous les 5. ans. uivis de la zone compensatoire à N±1, N±2, N±3, N± ocher les cases correspondantes	PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 : Lutte contre les pollutions: les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la -5. N+10 et N+15
comment une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu): Messure accidentelles; MR05: Arrosage des sols; MR06: Lutte contre Détail des mesures: voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser: ilivis de l'efficacité de la mesure compensatoire sur l REAL et CBNSA lous les 5. ans uivis de la zone compensatoire à N+1, N+2, N+3, N+ ocher les cases correspondantes loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux ettés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 ; Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la -5. N+10 et N+15
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .Mesure MR01Mise.en. place. d'un titinéraire technique et balisage des a accidentelles ; MR05 : Arrosage des sols ; MR06 : Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : uivis. de. l'efficacité de la mesure compensatoire sur .l REAL. et. CBNSA. tous. les. 5. ans uivis. de. la. zone. compensatoire à N+1, N+2, N+3, N+ cocher les cases correspondantes loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux ertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle rantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 ; Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la -5. N+10 et N+15
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .Mesure MR01Mise.en. place. d'un titinéraire technique et balisage des a accidentelles ; MR05 : Arrosage des sols ; MR06 : Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : uivis. de. l'efficacité de la mesure compensatoire sur .l REAL. et. CBNSA. tous. les. 5. ans uivis. de. la. zone. compensatoire à N+1, N+2, N+3, N+ cocher les cases correspondantes loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux ertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle rantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	PÉRATION s. de. réduction.: zones sensibles.; MR03: Lutte contre les pollutions: les espèces exotiques envahissantes 5. ans avec compte rendu bilan à destination de la -5. N±10 et N±15 Fait à Municular de la le le la la le le la la le le la la la le la
eprésentent une surface de 5.680m². COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .Mesure MR01Mise.en. place. d'un titinéraire technique et balisage des a accidentelles ; MR05 : Arrosage des sols ; MR06 : Lutte contre Détail des mesures : voir dossier de dérogation Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : uivis. de. l'efficacité de la mesure compensatoire sur .l REAL. et. CBNSA. tous. les. 5. ans uivis. de. la. zone. compensatoire à N+1, N+2, N+3, N+ cocher les cases correspondantes loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux ertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle rantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	pér, avec gestion adaptée au Lotier hispide, PÉRATION s. de réduction : zones sensibles : MR03 : Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes 5. ans avec compte rendu bilan à destination de la -5. N+10 et N+15 Fait à le 12152 Votre signature Votre sig
eprésentent une surface de 5.680m² ile sur papier libre COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'O	PÉRATION s. de. réduction : zones sensibles ; MR03 ; Lutte contre les pollutions; les espèces exotiques envahissantes 5. ans ayec compte rendu bilan à destination de la -5. N+10 et N+15





DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

. VOTRE IDENTITÉ		des especes de faune et de flore sauvages pro	negees
Nom et Prénom :			and the
ou Dénomination (pour les personnes m	orales) . SCSO L	JNIKALO	
Nom et Prénom du mandataire (le ca	s échéant) . Iulia	e Guyon	
Adresse: Nº .18 Rue	du meilleur onnie	1. P	
Commune Mérigna	c memetr ouvrier	de France	
Code postal .33.700			
Nature des activités : Développe fabrique	va at comment 1		
	ie et commercialise	des peintures pour les professionnels du bâtiment	
	••••••		
Qualification : Responsable RSE		••••••	
		······································	
QUELS SONT LES SITES DE REPRODU	JCTION ET LE	S AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	POTIONET EE	S AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTÉRÉS	OU DÉGRAI
Nom scientifique		Description (1)	
Nom commun			
		Voir annexe	
		a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	
éciser les éléments et l'			
éciser les éléments physiques et biologiques des sites d	e reproduction et air	es de repos auxquels il est porté atteinte	
Protection de la S	RUCTION, DE	L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATI	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts	
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux forets	
Etude écologique		Prévention de dommages à la propriété	
Etude scientifique autre		Protection de la santé publique	
Prévention de dommages à l'élevage		Protection de la sécurité publique	
de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	
Prévention de domi		Détention en petites quantités	
rrevention de dommages aux pâchories			
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres	Ц
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres Diectif les résultate etter le 1	
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres bjectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres bjectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres bjectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres bjectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale (
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres Autres bijectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale (
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres bijectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale (
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres Autres bijectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale (
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres Autres bijectif, les résultats attendus, la portée local commune de Cestas (33)	e, régionale



QUELLES SONT LA NATURE ET LES	MODALITÉS	DE	DESTRUCTION,	D'ALTÉRATION	OU DE
EGRADATION * Destruction □ Préciser : Débroussaillage, to	arraccement créatic	on de vo	ies lourdes, de places de	parking et de noues pay	sagères
npact temporaire, en phase, travaux, et permanent eu. p	mage, a expresse				
Altération					
Dégradation 🗆 Préciser :					
ite sur papier libre				Washington and Brief	
	ONNES ENCA	DRA	NT LES OPÉRATION	ONS *	
Formation initiale en biologie animale	☑ Préciser : .E.c.	ologue	en charge de suivi des	travaux	
	Deśaigar:				
Formation continue en biologie animale	_ Preciser				
Autre formation	☐ Préciser :				
	DESTRUCTIO	N, D'	ALTÉRATION OU	DE DEGRADATI	ON
Préciser la période : 2023-2024 (sous réserve de l'	obtention des autori	isations)			
an le date :					
	T DIAL TODAS	LION	OLL DE DÉGRADA	TION	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION Régions administratives : .Nouvelle-Aquita	ine				
Régions administratives : Nouvelle-Aquita Départements : Gironde	,				
Départements : Gironde Cantons : Gradignan Communes : Cestas					
					N OUELLES
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUC SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE CONSERVATION FAVORABLE *			'ESPÈCE CONCE	RNÉE DANS UI	N ÉTAT DE
Paconetitution de sites de reproduction et à	ires de repos				
Maguera de protection réglementaires					
Mecures contractuelles de gestion de l'espa	ice				
Renforcement des populations de l'espèce			Préciser :		
Autres mesures Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de pla			fuitar tout im	pact défavorable su	r la populatio
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de pla	ans les mesures	prises	pour eviter tout in	······	
Aucune mesure prise pour le Lézard des murailles Espèce ubiquiste, le Lézard des murailles pourra se réinstaller sur l'ensemb	le de l'emprise projet (b	âtiments	espaces goudronnés, espace	as verts).	
(Cf. dossier de demande de dérogation)					
Suite sur papier libre	VIDIL DE L'OR	ÉRAT	ION		
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RE Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lie	u): Détail des mes	sures iss	ues de la séquence ERC	dans le dossier de dema	nde de dérogation
Modalités de compte rendu des opération Suivi du site en phase exploitation (couplé avec la flore) sur l	is à réaliser :	te rendu	bilan à destination de la	DREAL tous les 5 ans	
Suivi du site en année N+1, N+2, N+3, N+5, N+10 et N+15					
* cocher les cases correspondantes			MI . areal		
12 Compatigue 9	ux fichiers et aux	Fait à .	muignes	utanton2	}
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, ai libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce libertés s'applique aux données nominatives pour ces don		le		lorants du Sud Ø	
garantit un droit d'acces et de rectification p	inees aupres des	Votre	Signate Rue du Mei	Cour Apprier de Fran	nce
services préfectoraux.			Zi de i Hippoero	me 33700 MERIGI 08 - Eax : 05.56.13.	NAC
			RCS Bordeaux 4	73 201 929 - APE 20	20.73



Annexe

	B. Quels s	ont les sites de r	oproduction et les aires de repos	s détruits, altérés ou dégradés	
	Nom scientifique Nom commun		Statut biologique	Cortège rattaché	Surface d'habitats impactés
B1	Podarcis muralis	Lézard des	Ensemble du cycle biologique		impactes
		murailles	chisemble du cycle biologique	Fourrés et haies/ronciers	3 230 m²



cerfa		
N° 13 616*01		
		E DE DÉROGATION
POUR		CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT * DESTRUCTION *
	X LAP	ERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCI * cocher la	WIENS D'EST	PÈCES ANIMALES PROTÉGÉES t à l'opération faisant l'objet de la demande
	Titre I du livre II	V du gode de l'ami
Arrêté du 19 février : définies au 4° de l'article L. 411-2 di		v du coue de l'environnement nditions de demande et d'instruction des dérogations ement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées
A. VOTRE IDENTITÉ		ment portant sur des especes de faune et de flore sauvages protégées
Nom et Prénom :) UNIKALO
Nom et Prénom du mandataire (le cas échés	nt) . Julie GUYC	ON
Adresse: No 18 Rue du meiller	ir ouvrier de Franc	ce
Code pactal 33 700		
Nature des activités : Développe, fabrique et com	mercialise des pei	intures pour les professionnels du bâtiment
Qualification : Responsable RSE		
	•••••	
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC	CERNÉS PAR	L'OPÉRATION
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
BI STATE COMMENT		
		Voir annexe
B2		
B3		
B4		
B5		
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers		
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ Protection de la faune ou de la flore		
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux cultures Prévention de dommages aux forêts □
Conservation des habitats Inventaire de population		Prévention de dommages aux eaux
Etude écoéthologique		Prévention de dommages à la propriété
Etude génétique ou biométrique		Protection de la santé publique
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités
Prévention de dommages aux pêcherie	es 🗆	Autres
nationale : Projet de construction d'un bâtiment logisti	que et de bureaux	Autres I, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou sur la commune de Cestas (33)
OHELLES SONT LES VIGE		
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET I (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction D. CAPTURE OLEMAN	LES TECHNIC de l'operation con	QUES DE L'OPERATION
Capture définitive		
apture avec relaché immédiat à proximité, dans des habitats favorat	lestination des	animaux capturés : vaux) à l'exterieur des barrières à amphibiens le cas échéant
apture temporaire	and the second s	
	tion des anima	□ avec relâcher différé □ ux avant le relâcher :
		ax avant te telacner :



y a lieu, préciser la date	e, le lieu et les conditions de relâcher :
	Capture au filet
fure manaero	
in the second	D. Falicana
res moyens de capture i	neuses
lisation d'émissions son	ores Preciser:
dalités de marquage des	ores Preciser: s animaux (description et justification):
	s animaux (description et justification)
te sur papier libre	
D2. DESTRUCTI	ON Préciser:
struction des nids	☐ Préciser :
struction des œufs	□ Préciser :
struction des animaux	☐ Préciser: ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser:
	Par pièges letaux ☐ Préciser : Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
	Par capture et euthanasie ☐ Préciser : Par armes de chasse ☐ Préciser : Débroussaillage et terrassement : risques llés aux travaux Préciser : Débroussaillage et terrassement : risques llés aux travaux
itres movens de destruct	ion X Préciser : Débroussallage et terrassement : houdes not dans
	ion (2) Precise:
ita cur nanier libre	
	TION INTENTIONNELLE *
tilication d'animany san	
ilisation d'animaux don	nestiques
tilisation de sources lum	. Deferior:
tilisation d'émissions so	□ Préciser :
tilisation de moyens pyr	T D-feliant
tilisation de moyens pyr	ortechniques ☐ Préciser : Présence d'engins de chantier en phase travaux ns de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : Présence d'engins de chantier en phase travaux
tilisation d'armes de tir	ns de perturbation intentionnelle Préciser : Présence d'engins de chantier en phase travaux
tilisation d'autres moye	ns de perturbation intentionnene 22 l'écuse.
iite sur papier libre	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
OUELLE EST LA O	UALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION logie animale ✓ Préciser : Ecologue en charge du suivi des travaux (Ecologue diplomé Bac +2 à +5) Préciser : Ecologue en charge du suivi des travaux (Ecologue diplomé Bac +2 à +5)
. QUELLE LET LA Q	Ecologue en charge du suivi des travaux (Ecologue diplome Bac 12 a 10)
ormation initiale en bio	logie animale
ormation initiale en bio	1 1 ingle Dréciser:
ormation continue en bi	1 1 ingle Dréciser:
ormation continue en bi autre formation	ologie animale Préciser : Préciser : Préciser :
ormation continue en bi	ologie animale
Cormation continue en bi Autre formation OUELLE EST LA PI	ologie animale Préciser :
Cormation continue en bi Autre formation OUELLE EST LA PI	ologie animale Préciser :
ormation continue en bi Autre formation OUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d	ologie animale Préciser : Préciser : Préciser : PRIODE OU LA DATE DE L'OPERATION ode : ate :
ormation continue en bi tutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d	ologie animale
ormation continue en bi tutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini	ologie animale
ormation continue en bi outre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements:	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d J. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi	ologie animale
Ormation continue en bi outre formation OUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d OUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi	ologie animale
ormation continue en bi autre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes :	ologie animale
ormation continue en bi autre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes :	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : .Gradi Communes :Gradi LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : I. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement	ologie animale
ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : I. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement	ologie animale
Ormation continue en bi autre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement	ologie animale
Ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée;	ologie animale
Ormation continue en bi autre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : Préciser éventuellement de l'espèce concernent	ologie animale
OUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : I. EN ACCOMPAGN Relâcher des au Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de	ologie animale
OUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d i QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : I. EN ACCOMPAGN Relâcher des au Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de	ologie animale
OUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d GUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de	Ologie animale
Ormation continue en biautre formation QUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d QUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. du L'COMMENT SERA Bilan d'opérat	ologie animale
Ormation continue en biautre formation QUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d QUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. du L'COMMENT SERA Bilan d'opérat	ologie animale
Ormation continue en biautre formation QUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d QUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. du L'COMMENT SERA Bilan d'opérat	ologie animale
Ormation continue en bi utre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : .C. LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concerné : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de L'OMMENT SERA Bilan d'opérat	Ologie animale
Ormation continue en bi autre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : LEN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concerné : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de L'OMMENT SERA Bilan d'opérat	Ologie animale
ormation continue en bitutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d GUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCER Relâcher des an Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de L'ESPÈCE CONCER Selâcher des an Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de L'ESPÈCE CONCER Selèce de l'ESPÈCE CONCER Suite sur papier libre (Cf. de L'ESPÈCE CONCER SUITE SELÉCTION DE L'ESPÈCE CONCER Suite sur papier libre (Cf. de L'ESPÈCE CONCER SUITE SELÉCTION DE L'ESPÈCE CONCER SUITE SELÉCTION DE L'ESPÈCE CONCER SELÉCTION DE L'ESPÈCE SELÉCTI	ologie animale
Ormation continue en bitutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d G. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : IL EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. du Bilan d'opérat Modalités de Suivi du site en phase explo Suivi du site en année N+1, * cocher les cases correspon	Ologie animale
ormation continue en bitutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d QUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des an Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. du I. COMMENT SERA Bilan d'opérat Modalités de Suivi du site en phase explo	ologie animale
Ormation continue en bitutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d G. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce concernée : Espèce ubiquiste en l'espèce : Espèce ubiquiste en l'espèce : Espèce ubiquiste en	ologie animale
Ormation continue en bitutre formation OUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d OUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: C. H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. di. L. COMMENT SERA Bilan d'opérat Modalités de Suivi du site en phase explo Suivi du site en phase explo Suivi du site en année N+1, * cocher les cases correspon La loi n° 78-17 du 6 janvier libertés s'applique aux don egarantit un droit d'accès (ologie animale
Ormation continue en bitutre formation QUELLE EST LA PI Préciser la péric ou la d G. QUELS SONT LES Régions admini Départements : Cantons : Gradi Communes : H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. de l'espèce concernée : Espèce ubiquiste, le Lézard L'espèce concernée : Espèce concernée : Espèce ubiquiste en l'espèce : Espèce ubiquiste en l'espèce : Espèce ubiquiste en	ologie animale
Ormation continue en bitutre formation OUELLE EST LA PI Préciser la périco u la d OUELS SONT LES Régions admini Départements: Cantons: Gradi Communes: C. H. EN ACCOMPAGN DE L'ESPÈCE CONCE Relâcher des au Renforcement Préciser éventuellement de l'espèce concernée: Espèce ubiquiste, le Lézard Suite sur papier libre (Cf. di. L. COMMENT SERA Bilan d'opérat Modalités de Suivi du site en phase explo Suivi du site en phase explo Suivi du site en année N+1, * cocher les cases correspon La loi n° 78-17 du 6 janvier libertés s'applique aux don egarantit un droit d'accès (ologie animale



_			B. Quels s	ont les spéc	imens concernés par l'opération
	Nom scier Nom cor		Statut biologique	Effectifs impacté s	Description des perturbations
B 1	Podarcis muralis	Lézard des murailles	Ensemble du cycle biologique	2	Risque de perturbations intentionnelles et risque de destructions accidentelles



II. Annexe 2 : Espèces floristiques identifiées sur l'aire d'étude

Nom valide	Nom commun	Statut
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	
Aira praecox L., 1753	Canche printanière	
Anthemis cotula L., 1753	Camomille puante	
Cyperus esculentus L., 1753	Souchet comestible	PEE pot.
Danthonia decumbens (L.) DC., 1805	Danthonie	
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	
Erica scoparia L., 1753	Bruyère à balais	
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada	PEE pot.
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec de grue	
Euphorbia sp.	Euphorbe non identifiée	
Ficus carica L., 1753	Figuier commun	
Galium sp.	Gaillet non identifié	
Gamochaeta coarctata (Willd.) Kerguélen, 1987	Gnaphale d'Amérique	PEE pot.
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	
Hypochaeris glabra L., 1753	Porcelle des sables	
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	
Illecebrum verticillatum L., 1753	Illécèbre verticillé	
Jasione montana L., 1753	Jasione des montagnes	
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	
Juncus sp.	Jonc non identifié	
Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide	PR (art. 1)
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe	
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune	
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis rameux	
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	PEE pot.
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	PEE av.
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	PEE pot.
Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	
Portulaca oleracea L., 1753	Pourpier cultivé	
Prunus serotina Ehrh., 1788	Cerisier d'automne	PEE av.
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	
Rubus L., 1753	Ronce	
Rumex acetosella L., 1753	Petite oseille	
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule roux	
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	PEE pot.
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole tenace	PEE av.
Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue	
Trifolium glomeratum L., 1753	Trèfle aggloméré	
Tuberaria guttata (L.) Fourr., 1868	Hélianthème à goutte	
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	
Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe	
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	

Légende des statuts :

PR : Protection à l'échelle de la région d'ex-Aquitaine

PEE: Plante exotique envahissante en région d'ex-Aquitaine selon la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine » (CBNSA, 2016).

PEE av. : Espèce exotique envahissante avérée

- **PEE pot.** : Espèce exotique envahissante potentielle



III. Annexe 3 : Espèces faunistiques identifiées sur l'aire d'étude

Tableau 22 : Liste des espèces contactées au sein de l'aire d'étude lors des inventaires

Oiseaux LR France (nicheur : 2016, Statut réglementaire Uiseaux 2014) Point d'écoute																		
		Statu	réglemen	taire		ance (nicheu nt et de Pass		LR	LR	Statut	Enjeu	_		P	oint d'écou	ıte		
Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Berne	Directive Oiseaux			De passage	Europe	Monde	biologique	régional	Date	Observateur	1	2	3	Total	Remarques
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	/	An. III	An. II/1 et An.III/2	CR	DD	NAd	LC	LC	М, Н	Très fort	19/01/2022	JG	6			6	HP: bassin hors aire d'étude
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	/	LC	N, H	Modéré	19/01/2022 28/04/2022	JG P.PAPIN / L.AUDOUIT	2	2		2	Survol
Buteo buteo	Buse variable	Art. 3	An. III	/	LC	NAc	NAc	LC	LC	N, M, H	Modéré	27/06/2022 28/09/2021	P.PAPIN MLG	2		1	2	survol
		7.1.0.0	,	An. II/1						.,,		27/06/2022 28/09/2021	P.PAPIN MLG	1		7	7	survol survol
Anas platyrhynchos	Canard colvert	/	An. III	et An.III/1	LC	LC	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	19/01/2022 27/06/2022	JG P.PAPIN	2			9 2	survol Survol bassin
												28/09/2021	MLG	2	2		4	1 : survol 2 :dans arbustes
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Fort	19/01/2022	JG			6	6	dans broussailles
												27/06/2022	P.PAPIN		2		2	Bassin parking hors projet,
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Art. 3	An. II	An. I	LC	NAc	NAd	LC	LC	N, M, H	Notable	28/09/2021	MLG			1	1	survol route
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	NAd	/	LC	LC	N, H	Modéré	28/09/2021 19/01/2022	MLG JG	1		2	3	survol
												28/09/2021	MLG	22		30	30	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	NAc	LC	LC	N, H	Modéré	19/01/2022 28/04/2022	JG P.PAPIN / L.AUDOUIT	23			23	
												27/06/2022	P.PAPIN	8			8	
Sylvia communis	Fauvette grisette	Art. 3	An. II	/	LC	/	DD	LC	LC	N, M	Notable	28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	1			1	
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H	Notable	27/06/2022	P.PAPIN	1			1	Survol
Ardea cinerea	Héron cendré	Art. 3	An. III	/	LC	NAc	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	28/09/2021	MLG			1	1	survol
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	/	LC	LC	N, M	Modéré	27/06/2022	P.PAPIN	1			1	
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Art. 3	An. II	/	VU	NAd	NAc	/	/	N, H	Fort	28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	6			6	Survol



Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	2			2	
	Mésange											28/09/2021	MLG	2	1		3	
Parus major	charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	NAb	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	19/01/2022	JG	1	2		3	
												28/09/2021	MLG		5	2	7	
												19/01/2022	JG	4			4	
Passer domesticus	Moineau	Art. 3	/	/	LC	/	NAb	/	LC	N, H	Notable		P.PAPIN /					
	domestique											28/04/2022	L.AUDOUIT	10			10	
												27/06/2022	P.PAPIN	13			13	
Disease wint dis	Diamant	A t - 2	A := 11	,	1.6	,	,	1.6	1.6	N	N A = -1 4 · · 4	28/09/2021	MLG	1			1	
Picus viridis	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	19/01/2022	JG			1	1	
												28/09/2021	MLG		4	2	6	
												19/01/2022	JG	1		5	6	
Pica pica	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré		P.PAPIN /	4			4	
												28/04/2022	L.AUDOUIT	1			1	
												27/06/2022	P.PAPIN	2			2	
Columba livia	Pigeon biset	/	An. III	An. II/1	DD	/	/	LC	/	N, H		19/01/2022	JG	2			2	
												28/09/2021	MLG			3	3	survol
				An. II/1								19/01/2022	JG	1		2	3	
Columba palumbus	Pigeon ramier	/	/	et An.	LC	LC	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	28/04/2022	P.PAPIN /	2			2	
				III/1									L.AUDOUIT					
												27/06/2022	P.PAPIN	1			1	
Fringilla coelebs	Pinson des	Art. 3	An. III	,	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré	27/06/2022	P.PAPIN	2			2	
Tringina cocicos	arbres	741 (. 3	7.11. 111	,	20	14710	14710	20	20	14, 141, 11	Wiodere	2770072022	1 7	_				
																		en limite
Anthus pratensis	Pipit farlouse	Art. 3	ا ۸۵ ا	,	VU	DD	NAd	NT	NT	M, H	Fort	19/01/2022	ıc	15		,	17	d'aire
Anthus pratensis	Pipit iariouse	Art. 3	An. II	/	VU	טט	INAU	INI	INI	IVI, FI	FOIL	19/01/2022	JG	15		2	17	d'étude, sur grillage et
																		au sol
	Pouillot			_														
Phylloscopus collybita	véloce	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAc	LC	LC	N, M, H	Modéré	28/09/2021	MLG		1		1	
													P.PAPIN /					
Luscinia megarhynchos	Rossignol	Art. 3	An. II	/	LC	/	NAc	LC	LC	N, M	Modéré	28/04/2022	L.AUDOUIT	4			4	
,	philomèle					<u> </u>				,		27/06/2022	P.PAPIN	2			2	
												28/09/2021	MLG	6	2		8	
Erithacus rubecula	Rougegorge	Art. 3	ا ۸۰ ۱۱	,	LC	NAd	NAd	ıc	10	N, H	Modéré	19/01/2022	JG		3	3	6	
Entracus rubecula	familier	Art. 3	An. II	/	LC	INAU	INAU	LC	LC	N, ⊓	Modere	28/04/2022	P.PAPIN /	1			1	
												28/04/2022	L.AUDOUIT	1			1	
													/					Nid contre
Oh annianna ashuuna	Rougequeue	A t - 2		,	1.0	NIA-1	N A -1	1.6	1.6		N A = -1 4 · · 4	28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	5			5	la porte du bâtiment
Phoenicurus ochruros	noir	Art. 3	An. II	/	LC	NAd	NAd	LC	LC	N, M, H	Modéré		L.AUDUUII					Ouest
												27/06/2022	P.PAPIN	4			4	
C''	Sittelle			,	1.6	,	,	1.6	1.6				P.PAPIN /	4			1	
Sitta europaea	torchepot	Art. 3	An. II	/	LC	/	/	LC	LC	N, H	Modéré	28/04/2022	L.AUDOUIT	1			1	
												28/04/2022	P.PAPIN /			2	2	Zone non
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	Art. 3	An. II	/	NT	NAd	NAd	LC	LC	N, H	Fort		L.AUDOUIT					accessible
				,						'		27/06/2022	P.PAPIN			2	2	Zone non
	1		<u> </u>											<u> </u>		<u> </u>		accessible



Streptopelia decaocto	Tourterelle	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	/	NAd	LC	LC	N, H	Modéré	28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	3	3	
	turque											27/06/2022	P.PAPIN	2	2	

								Mammifère	es								
		Sta	tut réglement	aire	Espèces	LR	LR France			Enjeu			Sect	eur d'investiga	ation		
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	exotiques envahissantes	Aquitaine 2019-2020	2017	LR Europe	LR monde	régional	Date	Observateur	1	2	3	Total	Remarques
											28/09/2021	MLG	2	х		2	vus, crottes et terriers en très grand nombre
Oryctolagus	Lapin de	/		,		NT	NT	NT	NT	Notable	19/01/2022	JG	x	1	х	1	vus, crottes et terriers en très grand nombre
Cryctolagus cuniculus	garenne	,	,	,							28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	х			0	crottes et terriers en très grand nombre
											27/06/2022	P.PAPIN	х			0	crottes et terriers en très grand nombre + 1 décès
Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	/	/	/		LC	LC	LC	LC	Modéré	28/09/2021	MLG	Х			0	crottes
Myocastor	Ragondin	/	,	,	Art. 3*	NAa	NAa	,	LC		28/04/2022	P.PAPIN / L.AUDOUIT	1			1	Proche du fossé
coypus	Nagorium	/	/	/	AIL 5	IVAd	IVAd	/	LC		27/06/2022	P.PAPIN	1			1	Proche du fossé
Talpa europaea	Taupe d'Europe	/	/	/		DD	LC	LC	LC	Modéré	28/09/2021 19/01/2022	MLG JG	x x	x x	x	0	taupinières taupinières
Felis catus	Chat										28/09/2021	1	1			1	chasse

	Reptiles														
Nom scientificus	None commun	Statut réglementaire			LD Aguitaina 2012	LD France 2015	LB Furence 2000	I.D. mondo	Fuieu régional	Data	Observateva	Plaque/	Transect	Total	Domes was a series
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LR Aquitaine 2013	LK France 2015	LK Europe 2009	LK monde	Enjeu régional	Date	Observateur	1	2	Total	Remarques
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	Modéré	28/09/2021	MLG	1	1	2	adulte et juvénile

	Amphibiens															
		Stat	tut réglementa						Déterminante	Enjeu				ute/Transect		
Nom scientifique N	Nom commun	PN	Berne	DH	LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	ZNIEFF Aquitaine	régional	Date	Observateur	1	2	Total	Remarques
Bufo spinosus	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	/	/	/		Notable	16/02/2023	P.PAPIN	1		1	Tétârd
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	LC	LC	LC	X (ssp. terrestris et fastuosa)	Notable	16/02/2023	P.PAPIN	5		5	Larves



Lissotriton										16/02/2023	P.PAPIN	environ 50	50 et plus	
helveticus	Triton palmé	Art. 3	An. III	/	LC	LC	LC	LC	Modéré	16/02/2023	P.PAPIN	plus d'une centaine	100 et plus	Larves

					Rhop	alocères									
Nom esigntificus	Nom commun	Statut réglementaire			I.D. Aquitaina	LR France 2012	LB Furance	I D mondo	Enjeu	Date	Observateur			Total	
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LK Aquitaine	LK France 2012	LK Europe	LK monde	régional	Date	Observateur	1	2	3	Total
Pyronia tithonus	Amaryllis	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	27/06/2022	P.PAPIN	1			1
Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	28/09/2021	MLG	1			1
Coenonympha pamphilus	Fadet commun	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	28/09/2021	MLG	1	1		2
Lasiommata megera	Mégère	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	28/09/2021	MLG		3		3
Pieris brassicae	Piéride du Chou	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	27/06/2022	P.PAPIN	1			1
Pararge aegeria	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	28/09/2021	MLG		1		1
Vanessa atalanta	Vulcain	/	/	/	LC	LC	LC	/	Modéré	28/09/2021	MLG	1			1

	Odonates																	
Nom	Nom commun	Statut réglementaire			LR	IR France	IR Furone	LR Monde	Enjeu	Date	Observateur		Total					
scientifique		PN	Berne	DH	Aquitaine				régional			1	2	3	4	5	6	
Crocothemis erythraea	Crocothémis écarlate	/	/	/	LC	LC	LC	LC	Notable	28/09/2021	MLG	1						1

Coléoptères														
			Statut réglementaire						Secteur o					
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LR Europe	LR UICN Mondiale	Date	Observateur	1	2	3	Total		
Coccinella quinquepunctata	Coccinelle à 5 points	/	/	/	/	/	28/09/2021	MLG		1		1		
Timarcha tenebricosa	Crache-sang	/	/	/	/	/	28/09/2021	MLG		2		2		

	Orthoptères															
No	Nomeommun	Statut réglementaire			ID 5 2004 I	10.5	1 D	2-4-	Obsamustavu	Secteur d'investigation/Transect						
Nom scientifique	Nom commun	PN	Berne	DH	LK France 2004	LR Europe 2016	LK monde	Date	Observateur	1	2	3	4	5	6	Total
Oedipoda caerulescens	Oedipode turquoise	/	/	/	4	LC	/	28/09/2021	MLG	1						1

								Autres	espèces											
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces			Pi	IA	Déterminante			Secteur d'investigation/Transect					t		
		PN	Berne	DH	-		LR Europe	Etat d'avancement	Période	ZNIEFF Aquitaine	Date	Observateur	1	2	3	4	5	6	Total I	Remarques
Faxonius limosus	Ecrevisse américaine				х						28/09/2021	MLG		1					1	prédaté, présence dans fossés
Cochlicella acuta	Cornet étroit					LC	LC				28/09/2021	MLG	х						0	beaucoup



<u>Légende</u> :

$\underline{\textit{PN}}: \textit{Protection nationale avifaune}$

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

<u>DO</u> : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. Il : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

<u>DH</u> : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V: Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR: Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD: Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

PNA: Plan national d'action

Mesures concernant les espèces exotiques envahissantes

Art. 2* : Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)

Art. 3*: Espèce dont l'introduction dans le milieu naturel et le transport sont interdits sur le territoire français métropolitain (Arrêté du 14/02/2018)



IV. Annexe 4 : Certificat de dépôt (DEPOBIO)



Certificat de dépôt Cadre d'acquisition:

Projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO UNIKALO, à CESTAS

Date de dépôt : 21-06-2023 10:32



leux de données



Nombre de taxons



Nombre d'habitats



Cadre d'acquisition

Instance SNIP du cadre d'acquisition : fc5e2d10-

fb30-0ef1-e053-0514a8c03b13 Libellé du cadre d'acquisition : Projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO UNIKALO, à CESTAS

Description : Afin de répondre à la demande croissante du marché et augmenter sa capacité de production et de stockage, SCSO UNIKALO était à la recherche depuis quelques années d'un foncier permettant : D'envisager la construction d'une usine « sur-mesure », dotée d'un outil industriel moderne, et sur lequel pourraient être réunies les activités logistique/ expédition et stockage d'emballages et contenants d'une part. - D'augmenter les capacités d'accueil du personnel administratif et logistique d'autre part. La SCSO UNIKALO prévoit une extension des bâtiments de stockage du site de Cestas, dans le but de réunir les activités logistique / expédition stockage d'emballages et contenants d'une part, et de déporter une partie des stockages présents sur ses sites de Mérignac et de Canéjan d'autre part. A terme, le site de Canéjan, actuellement loué, sera rendu, et le projet permettra à UNIKALO d'être indépendant.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Date de lancement du cadre d'acquisition : 21/06/2023

Territoires concernés

Etendue territoriale: 353

Cible taxonomique

Contact principal: SOCIETE DES COLORANTS DU SUD-

Maître d'ouvrage : SOCIETE DES COLORANTS DU SUD-

OUEST

Maître d'oeuvre : ETEN 40

Liste des jeux de données associés au cadre



fc5e2d10-fb31-0ef1-e053-0514a8c03b13 Unikalo - Inventaires de terrain 2021/2022/2023





Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement



















Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

AGENCE NOUVELLE AQUITAINE

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LES DAX ☎:05.58.74.84.10 – 愚: 05.58.74.84.03

■:05.58.74.84.10 - **□**: 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

AGENCE OCCITANIE

60 rue des Fossés – 82800 NEGREPELISSE

雷: 05.63.02.10.47 - 昌: 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

